C.R.I.C. N° 19 (2008-2009)

# PARLEMENT WALLON

SESSION 2008-2009

## COMPTE RENDU
## INTÉGRAL

*Voir CRAC N° 23 (2008-2009)*

Séance publique de Commission *

**Commission de l'Environnement, des Ressources naturelles, du Tourisme, de la Ruralité et de la Politique agricole**

Mardi 4 novembre 2008

* Application de l'art. 17, § 5, du Règlement du Parlement wallon.

# SOMMAIRE

*Organisation des travaux* ..... 5

*Questions orales* ..... 5

*Question orale de M. Senesael à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur « l'affectation d'un agent de la Division Nature et Forêt dans la zone Tournai Nord ».*

(Orateurs : M. le Président, M. Senesael, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme) ..... 5

*Question orale de M. Senesael à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur « l'utilisation des sacs réutilisables ».*

(Orateurs : M. le Président, M. Senesael, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme) ..... 6

*Question orale de M. Petitjean à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur « l'avenir des betteraviers en Wallonie ».*

(Orateurs : M. le Président, M. Petitjean, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme) ..... 7

*Question orale de M. Stoffels à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur « la plus grande crise d'extinction des espèces ».*

(Orateurs : M. le Président, M. Stoffels, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme) ..... 8

*Organisation des travaux (Suite)* ..... 11

*Questions orales (Suite)* ..... 11

*Question orale de M. Stoffels à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur « la gestion des Aides à l'Investissement pour le Développement de l'Agriculture (AIDA) dans les cantons de l'Est ».*

(Orateurs : M. le Président, M. Stoffels, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme) ..... 11

*Question orale de M. Stoffels à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur « la campagne anti-radon ».*

(Orateurs : M. le Président, M. Stoffels, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme) ..... 12

*Question orale de M. Delannois à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur « la situation de Recupel ».*

(Orateurs : M. le Président, M. Delannois, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme) ..... 13

*Question orale de Mme Barzin à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur « les obligations des communes en matière de gestion des déchets ».*

(Orateurs : M. le Président, Mme Barzin, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme) ..... 15

*Question orale de M. Borsus à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur « les coccinelles asiatiques et les espèces exotiques invasives ».*

(Orateurs : M. le Président, M. Borsus, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme) ..... 17

*Organisation des travaux (Suite)* ..... 19

*Questions orales (Suite)* ..... 19

*Question orale de M. Calet à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur « l'une des propositions émises par le Conseil wallon de l'Environnement et du Développement durable (CWEDD) afin de réduire l'impact de la mobilité liée au tourisme et aux loisirs sur l'environnement ».*

(Orateurs : M. le Président, M. Calet, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme) ..... 19

*Question orale de Mme Fassiaux-Looten à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur « l'Unité anti-braconnage » et de M. Borsus à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur « l'Unité anti-braconnage ».*

(Orateurs : M. le Président, Mme Fassiaux-Looten, M. Borsus, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme) ..... 20

*Organisation des travaux (Suite)* ..... 22

*Questions orales (Suite)* ..... 22

*Question orale de M. Senesael à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur « la campagne européenne de promotion du lait ».*

(Orateurs : M. le Président, M. Senesael, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme) ..... 22

*Question orale de M. Borsus à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur « la mise en œuvre du réseau Natura 2000 ».*

(Orateurs : M. le Président, M. Borsus, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme) ..... 24

*Organisation des travaux (Suite)* ..... 26

*Questions orales (Suite)* ..... 26

*Question orale de M. Senesael à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme sur « les zonings agricoles ».*

(Orateurs : M. le Président, M. Senesael, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme) ..... 26

*Question orale de Mme Bertouille à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur « la réhabilitation de la décharge du Mont d'Or à Kain ».*

(Orateurs : M. le Président, Mme Bertouille, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme) ..... 27

*Question orale de M. Stoffels à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur « la création d'une usine à pellets aux Plenesses ».*

(Orateurs : M. le Président, M. Stoffels, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme) ..... 28

*Interpellations* ..... 30

*Interpellation de M. Borsus à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur « l'évaluation du Plan wallon des déchets ».*

*Interpellation de M. Meureau à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur « l'évolution des différents dossiers touchant Intradel ».*

*Question orale de M. Meureau à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur « l'application du coût-vérité en matière de déchets ».*

(Orateurs : Mme la Présidente, M. Borsus, M. Meureau, M. Wesphael, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme) ..... 30

*Fait personnel.*

(Orateurs : MM. Borsus, Meureau, Mme la Présidente) ..... 43

*Interpellations (Suite)* ..... 43

*Interpellation de M. Wesphael à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur « l'existence d'une pollution au PCB sur le site des Tuileries d'Hennuyères à Braine-le-Comte ».*

(Orateurs : M. le Président, M. Wesphael, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme) ..... 43

*Interpellation de Mme Dethier-Neumann à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur « la réforme du CRA-W (Centre wallon de Recherches agronomiques) et du CRNFB (Centre de Recherche de la Nature, des Forêts et du Bois) ».*

(Orateurs : M. le Président, Mme Dethier-Neumann, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme) ..... 45

*Abréviations courantes* ..... 48

COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT, DES RESSOURCES NATURELLES, DU TOURISME, DE LA RURALITÉ ET DE LA POLITIQUE AGRICOLE

Présidence de M. Robert Meureau, Président.

– La séance faisant l'objet d'un compte rendu intégral débute à 10 heures 27 minutes.

## ORGANISATION DES TRAVAUX

**M. le Président**. – Monsieur le Ministre, chers Collègues, je vous propose d'entamer nos travaux.

Nous entamons avec les questions orales. À 14 heures, nous poursuivrons avec les interpellations et les questions non posées.

La question orale de Mme Cassart-Mailleux, sur « l'état d'avancement de la piscine d'Erezée » est reportée.

Voilà pour ce qui est de l'ordre de nos travaux.

## QUESTIONS ORALES

### QUESTION ORALE DE M. SENESAEL À M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME, SUR « L'AFFECTATION D'UN AGENT DE LA DIVISION NATURE ET FORÊTS DANS LA ZONE TOURNAI NORD »

**M. le Président**. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Senesael à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur « l'affectation d'un agent de la Division Nature et Forêt dans la zone de Tournai Nord ».

La parole est à M. Senesael pour poser sa question.

**M. Senesael** (PS). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, je me permets de revenir vers vous au sujet de l'affectation d'un agent DNF dans la zone de Tournai Nord. En effet, vous déclariez, à propos de l'affectation de cet agent dans la zone de Celles-Estaimpuis-Mont de l'Enclus : « *Je suis en mesure de vous confirmer que je viens de proposer au Ministre des Affaires intérieures cette zone qui fera partie du triage de Tournai Nord. Un agent y sera affecté.* ».

Cependant, à ce jour, nous n'avons plus de nouvelle concernant la venue de cet agent. Je me permets d'insister sur l'importante nécessité pour notre Région d'avoir un agent de la Division Nature et Forêt. J'en prends pour preuve, notamment, le canal de l'Espierres, qui est classé au patrimoine wallon et qui est une zone où il conviendrait d'une présence d'agents en Eaux et Forêts. De plus, la faune et la flore y étant abondantes, un agent de la DNF y serait bienvenu, sans compter aussi le bois du Mont de l'Enclus situé à quelques encablures.

Monsieur le Ministre, pouvez-vous m'apporter des précisions quant à l'affectation d'un agent dans la zone de Tournai Nord ? Si oui, à quelle date est prévue l'arrivée de cet agent ? Complémentairement, pouvez-vous me dire quel sera son rôle premier ? Les communes pourront-elles lui confier des missions ? Un agent des Eaux et Forêts a-t-il pour mission de surveiller les sites naturels ?

**M. le Président**. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

**M. Lutgen**, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Dans le prolongement de la réponse que je vous ai adressée le 11 juillet, puisque vous suivez cela pas à pas, je vous informe que le recrutement annoncé suit son cours et est sur le point d'aboutir puisqu'un candidat a été retenu par la Direction du recrutement. L'Administration m'informe qu'il reste à vérifier que sa candidature est conforme à toutes les exigences requises pour la fonction.

Concernant les missions qu'il sera amené à exercer, elles ne seront pas différentes évidemment de celles exercées par tous les préposés forestiers de la DNF. Le préposé forestier assure la gestion de la forêt tel que prévu par le Code et assure la mission confiée par les réglementations spécifiques : loi sur la conservation de la nature, loi sur la pêche, sur la chasse, etc.

Il ne peut exercer au bénéfice d'une commune que lorsque cette mission relève des missions générales du département Nature et Forêts et pour autant évidemment que la collaboration soit établie entre le cantonnement et la commune concernée.

**M. le Président**. – La parole est à M. Senesael.

**M. Senesael** (PS). – Je remercie M. le Ministre pour ces précisions.

## QUESTION ORALE DE M. SENESAEL À M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME, SUR « L'UTILISATION DES SACS RÉUTILISABLES »

**M. le Président**. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Senesael à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme sur « l'utilisation des sacs réutilisables ».

La parole est à M. Senesael pour poser sa question.

**M. Senesael** (PS). – Monsieur le Ministre, depuis 2005, les sacs jetables ne sont plus distribués dans de nombreux hypermarchés. Aujourd'hui, d'ailleurs, ils font figure d'exception.

Parallèlement à cette évolution, le sac réutilisable s'est fait sa place en 2004, il s'était vendu à 4,5 millions d'exemplaires; en 2006 à 7,7 millions et à 25,4 millions en 2007.

Si comme son nom l'indique, le sac réutilisable est fabriqué pour servir plusieurs fois, on a trop souvent tendance à l'oublier chez soi. Malgré les efforts des grandes surfaces à sensibiliser leurs clients à l'emporter comme par exemple en donnant des points supplémentaires sur la carte lorsqu'on passe à la caisse avec un sac réutilisable, on l'oublie.

Aux États-Unis, des associations de protection de l'environnement tirent sur la sonnette d'alarme en expliquant qu'il faut 28 fois plus d'énergie pour fabriquer un sac réutilisable qu'un sac jetable, et très peu de gens l'utilisent 28 fois.

Chez nous, le réseau éco-consommation cite une étude française selon laquelle le sac réutilisable serait plus intéressant que le jetable après quatre à cinq utilisations, sept ou huit si celui-ci est utilisé comme sac poubelle.

Reste que le sac réutilisable doit être réutilisé.

Pour y arriver, en Flandre, l'association flamande de protection de l'environnement « *Bond Beter Leefmilieu* » propose d'augmenter le prix du sac. Mais en cette période de crise du pouvoir d'achat, cette mesure ne semble pas toute indiquée.

Monsieur le Ministre, quel est votre point de vue sur ce sujet ?

Quelle politique comptez-vous mettre en place afin d'inciter les consommateurs à réutiliser leur sac plusieurs fois ?

**M. le Président**. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

**M. Lutgen**, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Monsieur le Député, je ne peux évidemment que vous donner raison quand vous dites que « le sac réutilisable doit être réutilisé » ! Là-dessus, tout le monde sera évidemment parfaitement d'accord.

Au-delà de cet élément, il faut toujours faire attention sur des résultats d'études qui peuvent sortir, il faut voir quelle a été la méthodologie utilisée, pour pouvoir nuancer certains résultats.

Concrètement, la Commission Interrégionale de l'Emballage suit de près l'évolution de l'utilisation des sacs de caisse à usage unique et des sacs réutilisables, par l'intermédiaire du plan de prévention du secteur de la distribution.

Pour rappel aussi, la réduction de l'utilisation des sacs de caisse à usage unique et, de ce fait, la promotion d'alternatives à son utilisation faisaient partie du plan de prévention 2004-2007 du secteur. Elles figurent à nouveau dans son plan 2007-2010.

Rappelons-nous aussi, que lorsque cette mesure a été lancée, elle concernait essentiellement le secteur « alimentation » de la distribution. Avec le temps, le secteur « non-alimentation » – je pense au bricolage, au textile, etc. – s'est également associé au mouvement et a lui aussi proposé des alternatives au sac de caisse à usage unique. Le nombre d'alternatives au sac à usage unique a également augmenté au cours du temps. On trouve actuellement différents types de sacs réutilisables en plastique, certains plus durables que d'autres, des sacs en lin ou en jute, des bacs réutilisables, des sacs isothermes, etc. Je ne vais pas vous faire une panoplie complète de ce qu'on peut trouver sur l'ensemble de notre marché.

De la sorte, les chiffres de 2004 à propos des alternatives réutilisables ne sont pas comparables aux chiffres de 2007 et leur augmentation n'est probablement pas uniquement liée aux éventuels oublis du consommateur.

D'une manière plus générale, la CIE, comme d'ailleurs tous les acteurs concernés, sait qu'en matière de gestion des déchets, la modification du comportement des consommateurs nécessite un certain temps. On a vu quand même que tout le monde avait bougé, avait réagi, puisque cela s'est vu physiquement, notamment, dans l'ensemble de la grande distribution.

Tout cela passe aussi par des actions de sensibilisation et d'éducation, à mener dès le plus jeune âge et dans tous les lieux de vie et de consommation.

J'ai lancé, souvenez-vous, en mars 2007, une action pour encourager les citoyens à abandonner l'utilisation de sacs jetables au profit de matériel réutilisable et biodégradable.

Deux cent cinquante mille sacs réutilisables et biodégradables ont été distribués gratuitement dans près de 1.700 boulangeries à travers la Wallonie. De mémoire, c'était réalisé à partir de maïs.

Cette action a eu de bonnes répercussions et a trouvé un bon écho, tant auprès des boulangers que de nos concitoyens qui continuent à utiliser ce sac en amidon de maïs plus d'un an après. Lors du lancement de cette

action, certains boulangers ont définitivement abandonné les sacs jetables.

C'est une façon de dire aussi qu'il n'y a pas que la grande distribution, il y a aussi toute une série de petits commerçants – et je voulais les mettre en avant – et des artisans qui pouvaient aussi obtenir et avoir ce contact direct, de faire une action à la fois sur l'environnement mais aussi une action de proximité vis-à-vis du citoyen. Il y a un lien plus fort qui peut exister entre un boulanger et un consommateur.

J'ai soutenu d'autres actions de sensibilisation, à l'instar de « l'autre pack ». Lancée par des étudiants, cette opération vise à promouvoir une consommation responsable. Ici aussi, le sac réutilisable est mis à l'honneur.

Je suis convaincu que ces actions de sensibilisation, menées tant par les pouvoirs publics que par le secteur privé, portent leurs fruits. Je suis surtout convaincu de la prise de conscience et de la mobilisation des citoyens. Les efforts qu'ils ont accomplis depuis plusieurs années en matière de tri démontrent à suffisance leur engagement.

Sans connaître le détail du raisonnement tenu par nos amis du Nord du pays, prôner l'augmentation du prix du sac pour en accroître l'utilisation paraît *a priori* peu pertinent. On peut en outre se demander à qui bénéficierait cette augmentation de prix, voir qui se cache derrière et qui en retirerait un réel bénéfice.

En ce qui concerne les mesures spécifiques prises en Région wallonne, je me permets de vous rappeler – je le dis en son absence – que le décret du 22 mars 2007 adopté dans ce Parlement et modifiant le décret du 27 juin 1996 relatif aux déchets prévoit l'interdiction pure et simple de la distribution et de l'utilisation de sacs de caisse à usage unique à partir de 2010. Je disais « *en son absence* » parce que, souvenez-vous, nous avons eu cette discussion avec Carlo Di Antonio qui en avait fait un cheval de bataille personnel pour faire en sorte qu'il y ait cette interdiction à terme et d'autres parlementaires s'étaient joints à cette demande.

Au-delà de cette interdiction à l'échéance 2010, on a vu que le comportement de la grande distribution avait fortement évolué. Il reste encore ci et là l'un ou l'autre distributeur qui donne encore des sacs jetables mais cela devient vraiment l'exception et on a vu le changement en très peu de temps, en quelques mois, sur le territoire de notre Région. Nous ne pouvons évidemment que nous en réjouir.

Ce qui montre aussi à souhait que la norme, je sais que certains la combattent parfois, les règles, personne ne les aime ou peu de gens les souhaitent, mais quand on va de l'avant et qu'on donne une ligne claire sur le plan environnemental et au niveau de la prévention, les comportements se modifient immédiatement. Cela a été le cas ici au travers de cet exemple précis.

**M. le Président**. – La parole est à M. Senesael.

**M. Senesael** (PS). – Je remercie M. le Ministre pour sa réponse et surtout le suivi qu'il accorde à ce dossier. Je crois que les différentes initiatives qu'il a reprises, en plus d'être pertinentes, ont montré qu'elles avaient un réel bénéfice pour l'ensemble des consommateurs et donc, je ne peux que me réjouir de la poursuite de son action.

## QUESTION ORALE DE M. PETITJEAN À M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME, SUR « L'AVENIR DES BETTERAVIERS EN WALLONIE »

**M. le Président**. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Petitjean à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur « l'avenir des betteraviers en Wallonie ».

La parole est à M. Petitjean pour poser sa question.

**M. Petitjean** (FN). – Monsieur le Ministre, j'ai assisté récemment à une réunion élargie d'agriculteurs. Des agriculteurs plus spécialement investis dans la culture de la pomme de terre et la betterave sucrière.

Ils m'ont énoncé une série de griefs sur les directives européennes, notamment sur les intrants, les pesticides qui ont pour effet non seulement de réduire la production mais aussi et surtout détermineront de nouvelles pertes de rendement.

Plus fondamentalement, il court une rumeur très préoccupante, ce sont les cultures plus qu'exploitées en ce qui concerne la pomme de terre, surtout la betterave dans les régions du Brabant wallon et du Hainaut occidental, et l'annonce de la fin, dans les cinq années qui viennent, de la culture de la betterave, l'élément dominant du secteur concerné.

Cette rumeur s'appuie sur des informations crédibles, véhiculées notamment par les firmes de transport qui, comme vous le savez, ne sont plus des transports belges. Ce sont des transports allemands qui viennent prendre les betteraves pour aller vers le lieu de production.

L'inquiétude des agriculteurs est plus que palpable. Elle est tragique car ils n'ont pas, à l'évidence, d'alternatives de production rentable si cette culture de la betterave est réellement annulée.

On sait que désormais, le centre décisionnel de la production sucrière est fixé en Allemagne, d'où une certaine crédibilité à la rumeur actuellement confortée par ce fait.

Aussi, puis-je vous demander quelles sont vos informations sur ce sujet ? Êtes-vous à même de calmer leurs vives appréhensions ?

C'est ce qu'ils espèrent. En tout cas, c'était ce que j'ai retenu de cette réunion qui était plus qu'animée et aussi très informative en ce qui me concerne.

**M. le Président**. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

**M. Lutgen**, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Monsieur le Président, Monsieur le Député, souvenez-vous, juillet 2004, fort de Libramont, manifestation des betteraviers, puisque nous étions dans les dernières semaines, les derniers mois de toute la réforme du secteur sucre et surtout de la transposition de cette réforme au niveau européen avec toutes les conséquences que cela pouvait avoir.

Dès mon entrée en fonction, j'ai pu mettre en place au niveau de la Région, avec le Ministre Marcourt et le Ministre Antoine, un syndicat d'étude pour développer des alternatives pour faire en sorte que le secteur betteravier puisse avoir de nouveaux débouchés.

C'est le cas au travers de Biowanze qui est devenu une réalité, mais tout cela était initié en juillet 2004.

Premier élément, c'est important sur le plan économique, sur le plan de l'emploi, sur le plan environnemental. Bref, cela a beaucoup de conséquences et des conséquences aussi pour les agriculteurs concernés avec des dispositions qui ont été prises au travers de l'appel d'offres qui avait été lancé au niveau fédéral pour faire en sorte que nos producteurs soient protégés, c'est-à-dire qu'on ne puisse s'approvisionner que dans une zone limitée et, donc, que la conséquence économique et environnementale soient positives.

Deuxième élément. Nous avons défendu, Yves Leterme et moi-même, au travers de cette réforme, le secteur betteravier mais aussi le secteur de la chicorée qui est spécifique à la Région wallonne et à la Belgique en général, en faisant en sorte qu'il y ait des moyens suffisants pour réorganiser l'ensemble du marché belge et qu'il y ait des compensations qui soient octroyées aux producteurs concernés puisque nous nous sommes battus pour maintenir la productivité la plus forte possible.

Nous sommes au «*top*» au niveau européen, au niveau mondial, en termes de productivité dans le secteur betteravier. Nous avons défendu davantage la quantité des quotas et nous avons défendu aussi un juste prix au travers de l'ensemble de cette réforme, mais nous avons maintenu la capacité de production chez nous.

Et donc je veux, pour terminer mon propos, couper court à ces rumeurs de la volonté de la disparition du secteur. Certainement pas, on a pris ces dispositions-là, elles sont derrière nous maintenant. Tout cela a été coulé dans des dispositions, dans des accords au niveau européen et nous sommes d'ailleurs maintenant, sur le plan de la concurrence, au travers de cette réorganisation-là, plus concurrentiels encore et plus productifs qu'auparavant si on compare par rapport aux autres Régions et aux autres pays.

Nous continuerons à développer fortement et mettrons tout en œuvre pour développer ce secteur qui représente de l'activité pour la Région wallonne, activité qui a des conséquences en amont et en aval pour l'ensemble de la filière agricole dans notre belle Région.

**M. le Président**. – La parole est à M. Petitjean.

**M. Petitjean** (FN). – Monsieur le Ministre, vous le savez comme moi, le monde agricole est un monde particulier. Je suis parfois étonné de ce qu'ils peuvent connaître. Alors que nous que vivons dans des centres urbains, si je puis dire, on ignore beaucoup de choses, mais eux le savent.

Alors voilà, je vous engage en tout cas à les rassurer. Il y a des organes comme le *Sillon belge* qui peuvent le faire et je pense que cela serait important parce que, effectivement, croyez-moi, à cette réunion, il y avait là une sorte d'enterrement de première classe qui se pratiquait. Il faut les rassurer rapidement et merci encore de le faire.

## QUESTION ORALE DE M. STOFFELS À M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME, SUR «LA PLUS GRANDE CRISE D'EXTINCTION DES ESPÈCES»

**M. le Président**. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Stoffels à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «la plus grande crise d'extinction des espèces».

La parole est à M. Stoffels pour poser sa question.

**M. Stoffels** (PS). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers Collègues, au cours de sa très longue histoire, notre planète a connu à cinq, six reprises une crise d'extinction d'espèces.

Celles qui nous viennent directement à l'esprit sont les extinctions qui ont touché les espèces préhistoriques. D'après les scientifiques, la dernière crise de ce genre a eu lieu il y a 65 millions d'années. Ces mêmes observateurs s'accordent à dire qu'actuellement, nous entrons dans une nouvelle crise d'extinction. Elle frappe d'ailleurs de plein fouet de plus en plus d'espèces.

La plus grande crise d'extinction des espèces depuis la disparition des dinosaures est en marche, selon des experts réunis à Barcelone sous l'égide de l'Union mondiale pour la Nature. Selon eux, le rythme actuel d'extinction est nettement supérieur à ce qu'il a été en moyenne sur des millions d'années.

Si les crises antérieures ont été causées par des facteurs sur lesquels les scientifiques ne parviennent pas toujours à se mettre d'accord, pour la présente crise

d'extinction, par contre, tout le monde s'accorde à dire que c'est l'homme qui est à la base de celle-ci.

Le déclin accéléré de la biodiversité, provoqué par l'homme directement ou indirectement, sera au centre des débats à Barcelone. L'érosion de la biodiversité est provoquée à la fois par l'étalement urbain, la pollution, le changement climatique, la destruction des habitats, les conflits armés ou encore à la surexploitation des ressources.

L'UICN publie une « liste rouge » des espèces menacées, qui devrait confirmer la gravité de la crise actuelle. Cette liste, publiée chaque année, est reconnue comme l'évaluation la plus fiable du statut des espèces de la planète. Et elle s'allonge dangereusement.

En 2007, près de 200 nouvelles espèces avaient rejoint la liste de 16.306 espèces menacées d'extinction sur 41.415 espèces mises sous surveillance par l'UICN parmi 1,9 million connues dans le monde.

Globalement, un mammifère sur quatre et 70 % des plantes sont en danger.

Au total, 785 espèces sont déjà éteintes et 65 survivent seulement en captivité ou à l'état domestique, selon cette organisation mondiale.

Monsieur le Ministre, je n'ignore pas que votre administration suit cette évolution de très près. Je n'ignore pas non plus les actions mises en place pour sauvegarder un maximum d'espèces et d'habitats. Néanmoins, si l'objectif est louable, il convient de s'interroger quant aux résultats. Sont-ils convaincants ? Avons-nous pu ralentir, voire stopper, l'érosion de la biodiversité dans notre Région ? Qu'en est-il de l'objectif de stopper l'érosion de la biodiversité pour 2010 ?

Il y a un peu plus d'un an, notre Commission s'est penchée sur ce problème. J'espère vraiment que nous pourrons atteindre nos objectifs car c'est indispensable pour l'avenir des écosystèmes en général mais aussi pour la race humaine.

Je vous remercie pour la bonne attention et pour la réponse que vous allez m'apporter.

**M. le Président**. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

**M. Lutgen**, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Monsieur le Président, Monsieur le Député, l'Union internationale pour la Conservation de la Nature a développé des méthodologies pour mesurer la perte de la biodiversité, mais il n'existe pas de méthodologie reconnue pour homologuer l'arrêt de l'érosion de la biodiversité.

Je m'explique. On pourrait dire intuitivement que l'on atteint l'objectif de stopper l'érosion de la biodiversité si les espèces ne régressent plus et que l'on dépasse cet objectif si le statut des espèces s'améliore.

La restauration d'une espèce peut prendre plus ou moins de temps selon leur biologie, l'état des populations résiduelles, l'éloignement au noyau de populations dynamiques.

Les deux principaux critères d'évolution du statut d'une espèce sont d'une part l'évolution des effectifs et, d'autre part, l'évolution des aires de répartition.

Une telle évaluation est très complexe : selon les espèces, les évolutions sont très variables. Certaines espèces continuent à régresser fortement, d'autres fluctuent plus ou moins fortement autour d'une moyenne relativement stable sur le long terme et enfin, certaines augmentent plus ou moins fortement.

Comme vous le soulignez, de nombreuses mesures ont été prises et sont encore en cours. Parmi les résultats positifs, il y a l'augmentation des effectifs et/ou de l'aire de répartition, déjà visibles pour de nombreuses espèces sensibles.

Je vais citer quelques exemples pour illustrer mon propos :

– l'augmentation des populations piscicoles dans la Vesdre, grâce à l'épuration des eaux :

– la restauration des populations de rapaces : le faucon hobereau, le milan noir, l'épervier;

– l'extension des pics en particulier : pic mar, noir, épeiche et cendré;

– le retour de la cigogne noire, du faucon pèlerin, du hibou grand duc;

– l'extension de la gorge-bleue, de la pie grièche écorcheur.

Certaines espèces ont également vu leur population augmenter suite à une adaptation à un environnement artificialisé : les corvidés, le renard et la fouine. D'ailleurs, il y a d'autres problèmes par rapport aux conséquences de ces augmentations.

Du côté des régressions, se trouvent – et cela est inquiétant – un certain nombre d'espèces des campagnes. Je pense à la perdrix grise, à l'alouette; d'espèces migratrices : l'hirondelle, le coucou gris, la tourterelle des bois, une espèce devenue très localisée en raison d'un attachement à des milieux rares et, de ce fait, ayant subi un processus d'isolement. Prenons l'exemple du tétras-lyre, qui est dans votre région ou pas très loin de chez vous.

Signalons également que la saison d'observation de nuit a été particulièrement négative pour les papillons, en particulier pour les espèces communes. Cette situation est liée aux mauvaises conditions climatiques. Il est encore impossible de dire aujourd'hui s'il s'agit de fluctuations qui vont se résorber ou s'il y a un grave problème lié aux changements climatiques en cours.

En conclusion, il n'y a pas de solution simple à des problèmes complexes, multifactoriels et dépassant largement les frontières de notre belle Région. Les mesures prises dans notre Région ont manifestement eu des effets positifs, ils devraient se confirmer avec le temps. Ils ont permis d'enrayer la régression de nombreuses espèces

et d'entamer une restauration des populations. Nous devons évidemment poursuivre largement ces efforts.

En matière de monitoring, la Région a développé différents programmes de suivi de la faune et de la flore. On peut citer, par exemple, l'atlas ornithologique qui sera finalisé en 2009. Cet ouvrage fait suite à un premier atlas réalisé entre 1973 et 1976. Je ne doute pas que vous-même, Monsieur Fontaine, et d'autres vous vous en inspirerez pour me poser de nombreuses questions, ici dans cette Commission, et je vous en remercie déjà. Vivement que l'atlas sorte, que les questions explosent plus rapidement que l'augmentation des espèces dans notre Région.

Nous aurons donc une base comparative des populations d'oiseaux sur une trentaine d'années, ce qui est intéressant sur le plan scientifique. Toute la politique pour les oiseaux pourra donc être ajustée en fonction aussi de ces données, de ces résultats.

En matière de restauration des habitats, je vous rappelle que les programmes Life ont permis de régénérer des surfaces importantes de zones en faveur de la faune et de la flore : 18 programmes ont été lancés depuis 1994. Les budgets totaux consacrés par la Région wallonne durant ces dernières années – et il y en a eu beaucoup dès mon entrée en fonction puisqu'il y a quatre projets importants qui sont sortis de terre – correspondent à environ 17.500.000 euros. Ce n'est pas mal, ce sont des montants qui sont quand même conséquents. Le vaste programme Natura 2000, par ailleurs, qui vient d'être mis sur les rails par le Gouvernement wallon consacrera également des moyens colossaux pour la conservation de la nature. En rythme de croisière, une fois que j'aurai pris tous les arrêtés – ou mon successeur –, la Région injectera près de 7.850.000 euros, plus 5 millions provenant de l'Europe. Bref, on sera à un rythme de croisière de 13,5-14 millions d'euros, rien que pour Natura 2000.

Pour les mesures agri-environnementales, j'ai augmenté largement ces moyens pour la Région wallonne et pour les agriculteurs, donc, dans un axe important agriculture-environnement. Il est important que les compétences soient regroupées, reconnaissons-le. Le budget global de ces mesures avoisinait les 19.888.000 euros, rien qu'en 2007. On vient de plus ou moins 4 millions. Cela fait une augmentation substantielle : on multiplie environ par quatre par rapport au budget initial.

À partir de 2009, je vais lancer différentes actions, notamment concernant un plan plus global au niveau de la nature. Je ne vais pas vous en livrer ici les premiers éléments, mais on aura l'occasion d'y revenir largement.

Dois-je vous citer aussi les 71 plans communaux de développement de la nature, les 9 parcs naturels – plus de 300.000 hectares et 46 communes concernées – avec un décret qui a été pris pour donner plus de moyens et harmoniser l'ensemble des parcs naturels dans notre Région, les 20 contrats de rivières, les 185 communes qui ont signé la convention pour la fauchage tardif des bords de route, les 121 communes adhérant à l'opération « Comble les clochers », les subventions que j'ai revues et corrigées pour la plantation de haies, l'alignement d'arbres et de vergers par des particuliers. Le Code forestier est un élément majeur au niveau de la politique menée dans notre Région, avec toute une série de mesures qui concernent la préservation de la biodiversité et, donc, aussi des conséquences positives par rapport à toute une série d'habitats et d'espèces, mais en ayant aussi une vision globale en termes de développement durable sur les aspects économiques, la création d'emplois et sur les aspects sociaux qui nous tiennent à cœur.

Je pourrais continuer pour vous montrer que la politique de conservation de la nature, la politique de sauvegarde de la biodiversité, que nous avons menée au niveau du Gouvernement a pris une ampleur considérable ces dernières années. Est-ce suffisant ? Est-ce surtout bien adapté par rapport à la réalité ? On peut légitimement se poser ces deux questions. Les moyens, en tout cas, ont été largement renforcés. Sur le plan budgétaire, vous multipliez par cinq depuis le début de la législature, c'est quand même pas mal. Si vous prenez sur les mesures concrètes, vous voyez la participation de l'ensemble des acteurs, parce que c'est tous ensemble qu'on réussira ce pari-là.

Natura 2000, on en reparlera tout à l'heure, il est évidemment essentiel de poursuivre cette politique, mais voyons quand même les résultats avec, c'est vrai, des politiques qui doivent s'adapter. Je dois vous avouer que je crois davantage en des mesures générales qui touchent l'ensemble d'une région – on l'a fait, on doit faire les deux – que de toucher de façon spécifique certaines localités ou certaines zones. On est dans un territoire qui est fortement morcelé, reconnaissons-le, avec une pression sur le territoire qui est très forte, et on réussit malgré tout ce pari-là, aujourd'hui. En tout cas, il est en passe d'être nettement mieux géré qu'auparavant, mais on a une difficulté de départ qui est importante et due à la réalité de notre territoire : la densité de population.

**M. le Président**. – La parole est à M. Stoffels.

**M. Stoffels** (PS). – De façon très sincère, je tiens à remercier le Ministre pour l'inventaire des actions qu'il m'a présenté en répondant à la question. Je tiens aussi à le rassurer : je ne vais pas poser des questions les unes après les autres sur chacune des espèces qui peuvent être menacées. Le problème mérite quand même d'être soulevé parce que, à mes yeux, les habitats, qui sont bien nécessaires pour permettre la survie de certaines espèces, seront beaucoup plus vite détruits qu'il ne pourront être sauvegardés.

Il y a un élément qui me semble très important dans votre réponse et que je souhaite souligner : peut-être vous encourager à aller de l'avant par rapport à ceci, c'est-à-dire d'organiser la participation du public et notamment la participation des communes, d'une manière maximale, dans tous ces efforts qui concernent la conservation et la protection des habitats et des espèces.

Il y a certains arguments qui sautent véritablement aux yeux : tout le monde sait que les populations d'abeilles, par exemple, sont en danger parce qu'il y a différen-

tes maladies qui circulent. Mais si on se dit qu'il n'y a pas de fruits sans abeilles, on aura très vite compris, et je pense que cela peut être un argument très fort pour mobiliser un maximum l'opinion publique en faveur de cette politique de maintien et de sauvegarde de l'habitat et des espèces.

## ORGANISATION DES TRAVAUX
*(Suite)*

**M. le Président**. – Je vous informe que la question orale jointe de M. Grommes à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur « les sérieuses difficultés (financières) des agriculteurs dues notamment au retard de paiement des subsides Aides à l'Investissement pour le Développement de l'Agriculture (AIDA) » est transformée en question écrite.

## QUESTIONS ORALES
*(Suite)*

### QUESTION ORALE DE M. STOFFELS À M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME, SUR « LA GESTION DES AIDES À L'INVESTISSEMENT POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE (AIDA) DANS LES CANTONS DE L'EST »

**M. le Président**. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Stoffels à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur « la gestion des Aides à l'Investissement pour le Développement de l'Agriculture (AIDA) dans les cantons de l'Est ».

La parole est à M. Stoffels pour poser sa question.

**M. Stoffels** (PS). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers Collègues, on le sait, l'agriculture est une activité qui demande des investissements considérables. Les autorités ont bien compris ce problème et depuis plusieurs années, la Région wallonne a développé des programmes d'aides aux investissements agricoles.

Longtemps, les agriculteurs ont fonctionné avec le FIA mais au cours de cette législature, le FIA et devenu AIDA.

En date du 24 mai 2007, le Gouvernement wallon a adopté l'arrêté concernant les aides à l'agriculture.

L'AIDA prévoit que plus aucun investissement ne pourra faire l'objet d'une aide s'il n'a pas fait l'objet d'une décision d'octroi préalable formelle.

À partir du 1er janvier 2008, seuls les investissements repris dans une demande qui aura reçu l'accord du Ministre avant leur réalisation seront éligibles à l'aide.

À la suite d'une question récente, M. le Ministre a promis de simplifier la procédure. La question et sa réponse sont parues dans *Plein Champs*.

Si, déjà, le régime AIDA est considéré comme lent et trop bureaucratique par les agriculteurs de langue française, elle se complique davantage pour les agriculteurs de langue allemande.

Se pose le problème suivant au Service extérieur du Ministère de Malmedy : par manque de personnel, les dossiers semblent à l'arrêt, me dit-on.

Alors que la saison estivale est passée, que l'hiver approche et que le bétail doit être mis à l'abri, quelle réponse, Monsieur le Ministre, proposez-vous aux demandeurs d'aides AIDA, et plus précisément aux agriculteurs germanophones qui attendent avec impatience la réponse des autorités et qui l'attendent depuis des mois ?

Monsieur le Ministre, le bon fonctionnement d'AIDA est indispensable pour l'ensemble des agriculteurs wallons.

**M. le Président**. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

**M. Lutgen**, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – J'ai déjà eu l'occasion de vous expliquer que plus de 80 % des investissements sont financés par le paiement d'une subvention-intérêt, rythmé par des créances trimestrielles des banques, elles-mêmes consécutives à la date d'échéance du remboursement annuel.

En ce qui concerne la Direction des services extérieurs de Malmédy, il n'y a aucun retard de paiement pour les dossiers notifiés, tant en subventions-intérêts qu'en subventions en capital.

Je vous avais aussi précisé que tous les dossiers 2007, susceptibles de faire l'objet d'une aide confidentielle, ont été traités avant l'échéance du 31 décembre 2007, en vue de se conformer à la législation européenne et que seule une dizaine de dossiers étaient encore en cours de traitement et devraient être finalisés tout prochainement.

J'avais également expliqué à Mme Cassart-Mailleux que j'avais donné instruction à mes services pour que ces derniers dossiers me soient présentés pour décision durant ce mois de novembre.

Ce retard – et vous avez eu l'honnêteté de le dire dans votre question – était essentiellement dû à une insuffisance de personnel à Malmédy, en raison de l'absence de candidats germanophones au sein des réserves de recrutement correspondant aux qualifications requises. Des mesures urgentes ont été prises pour renforcer ces services extérieurs, notamment la décision de recruter des contractuels.

Parallèlement, pour l'ensemble des services concernés en Région wallonne, j'ai décidé d'un renforcement ponctuel et je l'ai mis en œuvre puisqu'il y a un engagement de 30 intérimaires qui est prévu pour une durée de trois mois, pour traiter plus rapidement l'ensemble des dossiers. Ces renforcements ponctuels doivent permettre au service de la DGARNE de résorber l'ensemble du traitement à la suite de l'engorgement des services, qui sont dus à essentiellement deux éléments : d'une part, le flux des dossiers introduits dans le cadre de la période transitoire – objectivement, il y a eu un flux important, je vous l'ai expliqué, je vous ai donné les raisons – et d'autre part, la mise en œuvre de la nouvelle réglementation dans le cadre des règles européennes nouvelles fixées pour la période 2007-2013.

La Commission européenne nous impose de ne plus intervenir, comme vous le savez, pour des investissements déjà réalisés, ce qui pose un réel problème puisque les agriculteurs sont obligés d'attendre la décision de notification de l'aide pour commencer leurs investissements. Les dossiers d'aide à l'investissement sont traités par mes services dans leur ordre d'introduction et pour autant qu'ils soient complets, ce qui me semble être une règle de bonne administration, tout le monde en conviendra.

J'en viens maintenant au processus d'amélioration de l'actuelle réglementation. Une première série de mesures ont déjà été adoptées, à la suite d'une proposition que j'avais faite au Gouvernement, notamment en ce qui concerne la qualification des demandeurs. Complémentairement et sur la base de 18 mois de mise en œuvre de cette nouvelle réglementation, je travaille sur un projet de simplification et d'amélioration de l'arrêté. Celui-ci est réalisé en concertation étroite – c'est le moins qu'on puisse dire – avec les organisations agricoles. Les propositions de simplification ont principalement trait à la simplification des critères d'éligibilité afin de limiter au maximum les questions d'interprétation, lesquelles ralentissent le traitement des demandes. Cette simplification des critères d'éligibilité permettra aussi d'alléger la constitution des dossiers puisque le nombre de pages des formulaires de dépôt du plan d'investissement et du plan de développement devraient passer respectivement de 22 à 11 pages et de 39 à 21 pages.

Ce travail de simplification et d'amélioration du texte, en conformité avec les contraintes européennes et mené en concertation avec les représentants syndicaux et les services de l'administration, devrait être finalisé dans les prochaines semaines. Je fais le maximum pour aller le plus vite possible et aboutir à l'adoption d'un arrêté par le Gouvernement wallon.

Mon approche est très simple : pour la résumer, c'est de simplifier au maximum, d'octroyer le système le plus généreux, mais respecter les règles européennes. Donc, on est dans la limite. Quand je dis « respecter les règles européennes », il y a notamment deux éléments fondamentaux, qui ont changé la donne : d'une part, la non-possibilité d'aider un dossier si le dossier a déjà été traité, c'est-à-dire que l'investissement a déjà été réalisé et, d'autre part, l'interdiction d'aider dans du matériel de remplacement. Ce sont deux critères importants.

La limite, c'est celle-là, même si j'essaie d'aller le plus loin possible. On est allé voir et revoir dans l'ensemble de la réglementation des autres pays ce qui avait été accepté par la Commission européenne pour pouvoir l'injecter dans notre réglementation.

**M. le Président**. – La parole est à M. Stoffels.

**M. Stoffels** (PS). – Je tiens à remercier le Ministre pour la réponse qu'il a donnée. Ma question portait essentiellement sur le personnel du Service extérieur du Ministre de Malmedy.

Je prends note que, tout d'abord, il n'y a aucun retard de paiement. Deuxièmement, à l'heure actuelle, il y aurait plus ou moins une dizaine de demandes qui seraient toujours en traitement mais qui vont vous être présentées ce mois-ci. Troisièmement, la problématique concernant le manque d'effectifs dans le Service extérieur de Malmedy aurait trouvé une solution par des mesures ponctuelles via l'engagement de contractuels pour une durée illimitée.

Donc, je pense et j'espère que le problème qui a pu m'être présenté va pouvoir être absorbé endéans quelques semaines.

## QUESTION ORALE DE M. STOFFELS À M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME, SUR « LA CAMPAGNE ANTI-RADON »

**M. le Président**. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Stoffels à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur « la campagne anti-radon ».

La parole est à M. Stoffels pour poser sa question.

**M. Stoffels** (PS). – À vrai dire, cette question devrait s'adresser à la fois au Ministre Lutgen et aux Ministres Antoine et Donfut.

Malmedy a décidé d'emprisonner le radon. C'est un exemple à suivre, à condition que cela ne remette pas en cause nos objectifs en matière d'isolation des bâtiments.

Dans le cadre de son plan « Action Radon 2008 », l'Agence fédérale de Contrôle nucléaire appelle les habitants de l'arrondissement de Verviers à participer à une campagne de mesure du radon.

Karina De Beule, porte-parole de l'AFCN explique : « *Le but de notre agence est de conscientiser la population sur la présence possible de radon au sein des habitations et ensuite de l'informer sur les risques encourus et surtout sur les moyens de mieux se protéger contre les risques d'exposition* ».

Pourquoi chez nous ? Si l'arrondissement de Verviers a été choisi pour mener cette campagne, « *c'est essen-*

*tiellement parce qu'il s'agit d'une zone géographique schisteuse et donc à risque* » souligne Karina de Beule. Mais elle rassure aussi en ajoutant que « *dans de très nombreux cas de détection de radon, des mesures relativement simples suffisent pour palier à tout risque* ».

Il est toujours conseillé d'aérer les parties les plus basses d'une habitation, puisque le radon sort du sol et plus spécialement lorsqu'il est schisteux. Un colmatage des fissures ou interstices repérés est également conseillé.

Karina De Beule met en garde les habitants des maisons récentes qui sont trop bien isolées et qui, par conséquent, ne laissent pas échapper le gaz. De même que les fumeurs, 25 fois plus exposés aux risques du radon que les non-fumeurs.

Nous voilà devant un dilemme : une maison trop bien isolée peut présenter un risque sur le plan du radon.

Quelle attitude adopter à l'égard d'un tel dilemme parce qu'en fait, il nous faut les deux : la bonne isolation thermique et l'évacuation du radon là où le danger se présente.

Vu les déclarations de l'AFCN, il me semble que nous avons tout intérêt à orienter la discussion de façon à ne pas opposer radon et isolation thermique. Il me semble que nous avons tout intérêt à l'orienter, sous plusieurs angles de vue : celui de la santé publique, de l'isolation thermique, mais aussi de l'environnement.

Je souhaite donc que vous et vos collègues preniez le dossier à bras-le-corps pour organiser, en coopération avec l'AFCN et les communes, une campagne d'information qui s'adresse au citoyen exposé au risque. Monsieur le Ministre, êtes-vous favorable à ce type d'initiative ?

**M. le Président**. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

**M. Lutgen**, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Bien sûr, j'y suis favorable. Je n'ai pas attendu que l'Agence fédérale de Contrôle nucléaire se penche sur la problématique au niveau du territoire de la Région pour m'en soucier.

D'abord, il faut savoir que les SAMI provinciaux se sont forgés une compétence dans la détection du radon, complémentairement à la compétence qu'ils ont développée en matière de pollution intérieure.

Dans des zones où, selon l'Agence, le risque de radioactivité par le radon est le plus élevé, à savoir dans certaines zones de la province de Luxembourg, j'ai lancé, en coordination avec le SAMI de la province, une campagne de détection du radon dans les écoles et les lieux publics fréquentés, en 2007 déjà, ce qui a constitué un vrai succès sur le plan de la participation, parce que les gens sont personnellement inquiets par rapport à la situation; et aussi de vraies compétences se sont développées au travers de cette campagne.

En outre, le programme d'action régional « environnement-santé », sur les rails depuis 2006, fait aujourd'hui l'objet d'un consensus au niveau des membres du Gouvernement. Une action spécifique est prévue en ce qui concerne la lutte contre la pollution par le radon. Ainsi, une fiche sera déterminée par rapport à la présence du radon dans les bâtiments, au travers du CWATUP, où l'on développe l'intégration future de l'obligation sur l'ensemble du territoire wallon, pour les nouvelles constructions, les extensions de bâtiments existants, de poser une barrière d'étanchéité permettant de minimiser les risques de propagation du radon. Il sera imposé prochainement, dans les zones à risques identifiées par l'Agence fédérale de Contrôle nucléaire, un système d'évacuation du gaz radioactif sous les fondations. L'opportunité aussi d'une carte d'identité des logements mis en location ou en vente, et intégrant la concentration en radon sera étudiée.

Bref, il y a cette complémentarité qui existe et il y a d'autres intervenants. Je ne vais pas vous lire l'ensemble de la fiche, j'en aurais pour un certain temps. Mais l'action est suivie.

Enfin, une réunion se tiendra en mon cabinet avec les experts du SAMI et de l'ISSeP pour assurer une coordination des actions en la matière, et en particulier avec l'AFCN, pour que tout cela soit parfaitement coordonné.

**M. le Président**. – La parole est à M. Stoffels.

**M. Stoffels** (PS). – Je remercie le Ministre pour sa réponse particulièrement rassurante dans le sens où, non seulement il est conscient de l'existence du problème, mais qu'il prend, en coordination avec l'AFCN, à bras-le-corps cette problématique.

## QUESTION ORALE DE M. DELANNOIS À M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME, SUR « LA SITUATION DE RECUPEL »

**M. le Président**. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Delannois à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur « la situation de Recupel ».

La parole est à M. Delannois pour poser sa question.

**M. Delannois** (PS). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers Collègues, l'Union européenne nous a imposé une hiérarchisation des modes de gestion des déchets. Cette hiérarchisation, on peut la schématiser de la façon suivante : prévention, tri, valorisation et élimination. Le but étant bien entendu qu'on ait à éliminer, en fin de cycle, la plus petite fraction de déchet possible.

Monsieur le Ministre, en juin dernier, notre Collègue, Monsieur le Député Marc de Saint-Moulin, vous interrogeait sur la refonte de l'arrêté du 25 avril 2002. Monsieur le Ministre, pouvez-vous nous informer de l'état de ces travaux ?

Vous n'êtes pas sans savoir que plusieurs organismes dont la Copidec, IEW, l'UCM, l'asbl Ressources ou encore la FEGE ont récemment émis quelques réserves quant à la nouvelle convention environnementale concernant l'obligation de reprise des déchets d'équipements électriques et électroniques.

Monsieur le Ministre, que répondez-vous à ces organismes qui critiquent le manque d'ambition de la convention tant en termes quantitatifs qu'en termes qualitatifs ?

Dans une note reçue en septembre dernier, ces mêmes acteurs souhaitent également une autre approche méthodologique dans le cadre de la rédaction de cette convention. Ils souhaitent que la convention soit négociée avec tous les acteurs concernés. Monsieur le Ministre, pouvez-vous nous dire si vous allez souscrire à cette demande ?

Il est évident que dans notre société de consommation, nous utilisons de plus en plus d'objets comme des GSM, des téléviseurs, des PC ... Il est donc important qu'on puisse adapter la gestion de ces flux de déchets, c'est pourquoi, nous pensons que la Région wallonne doit se fixer des objectifs ambitieux en la matière.

**M. le Président**. – Je comptais joindre à cette question celle de M. de Lamotte, sur « la situation de RECUPEL ». En son absence, sa question est transformée en question écrite. La réponse lui sera transmise.

La parole est à M. le Ministre Lutgen.

**M. Lutgen**, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Concernant la gestion des obligations de reprise, on en a un certain recul maintenant. L'enquête publique portant sur le projet de convention environnementale relative à la gestion des déchets d'équipement électriques et électroniques est l'occasion pour diverses parties, déjà consultées durant le processus d'élaboration et de la convention environnementale, de formuler des remarques mais aussi des suggestions, dont certaines dépassent le cadre de la convention.

Concernant l'enquête publique, elle n'est pas clôturée et mon administration est chargée de compiler l'ensemble des remarques recueillies et d'élaborer des propositions qui seront concertées avec toutes les parties concernées.

Parmi les remarques portées à ma connaissance, certaines portent sur des questions ayant fait l'objet d'importantes discussions avec le secteur des déchets d'équipements électriques et électroniques :

– la transparence;
– le respect de la concurrence et le principe d'égalité de traitement dans le processus d'attribution des marchés;
– le contrôle des critères permettant de distinguer ce type de déchets ménagers des déchets non ménagers;
– le rôle spécifique de l'Office wallon.

Voilà toute une série d'éléments qui sont repris et qui font déjà l'objet de dispositions spécifiques renforçant le contrôle de la Région dans le projet de convention environnementale qui a été adopté en première lecture par le Gouvernement.

Faut-il, comme le demandent certains, aller jusqu'à imposer au secteur privé l'application des règles de marchés publics ou retirer au secteur privé l'application des règles de marchés publics réputés responsables des choix et responsabilités des déchets en raison du fait qu'il s'agit de déchets ménagers ? À cette question, le Gouvernement devra certainement apporter des réponses, une fois en possession de l'ensemble des éléments pertinents. Aujourd'hui, je ne peux pas vous répondre sur cet aspect-là.

M. de Lamotte n'a pas posé de question mais je vais quand même essayer de lui répondre. Il y a une discussion et, quoi qu'il en soit, elle devra se poursuivre. J'entends que les nouveaux projets de contrats types avec les opérateurs publics et privés, et concertés avec ceux-ci, soient établis sans attendre.

De la même manière, la prise en charge des coûts de gestion à chaque étape de la gestion, que ce soit pour les coûts des parcs à conteneurs, ou par exemple les coûts de réemploi par l'économie sociale, requièrent une évaluation à démarrer sans attendre la finalisation de la convention. Pour ne pas perdre de temps, on ne va pas attendre la fin des éléments.

Nous sommes bien conscients que tout ne peut pas être réglé par voie de convention, celle-ci devant à l'expérience d'être concentrée sur l'exécution des obligations de reprise, contrairement à l'esprit qui a présidé à l'arrêté du 25 avril 2002.

Les règles générales relatives aux obligations de reprise sont dès lors en cours de révision et elles devraient accentuer l'encadrement réglementaire des obligations. Tandis que les règles spécifiques par flux devraient préciser, quand nécessaire, les schémas de gestion et déterminer de nouveaux taux de collecte et de recyclage ambitieux, mais aussi réaliste. L'objectif est de déposer au Gouvernement un projet d'arrêté avant la fin de cette année, début d'année prochaine au plus tard, reprenant l'ensemble de ces éléments.

Dans ce cadre, de nouveaux objectifs chiffrés seront établis pour tous les obligataires de reprises de déchets d'équipements électriques et électroniques, qu'ils aient fait le choix du plan individuel de gestion ou de convention environnementale. Au vu des quantités collectées en 2007, nettement supérieures à l'objectif réglementaire existant, un nouvel objectif de collecte est envisagé et doit être juridiquement traduit de manière à s'appliquer à tout le monde.

Le contrôle dans la mise en œuvre des obligations de reprise constitue un axe important pour lequel j'entends bien que l'Office dispose des moyens juridiques, administratifs et humains nécessaires.

Des procédures spécifiques de contrôle sont développées. À cet effet, la taxe prévue par le décret fiscal du 22 mars 2007 sera actionnée envers les personnes qui se refusent à mettre en œuvre, tout ou en partie, leurs

obligations, créant ainsi une injustice fondamentale au détriment des entreprises respectueuses de la législation en vigueur. Une concurrence déloyale peut exister, si je n'appliquais pas cette réalité du décret. Le décret était là aussi pour créer cette harmonisation et faire en sorte qu'il y ait une concurrence loyale entre les différents acteurs sur le terrain.

Enfin, le financement du système collectif de gestion de ces déchets électriques et électroniques doit retenir toute notre attention, pas nécessairement en raison d'un quelconque monopole dont disposerait l'organisme de gestion. Il y a des précédents, par exemple, en matière de déchets d'emballage, dont ne se plaignent pas les opérateurs, ni quant à l'usage de la contribution à charge du consommateur, qui a été diminuée en 2008 afin d'éviter d'inutiles réserves, mais quant à la question fondamentale de savoir si celle-ci doit inclure d'autres paramètres tenant compte de la performance environnementale, des équipements et la prévention des déchets. Un débat loin d'être simple et qui se pose également pour d'autres flux couverts par une obligation de reprise.

Rendez-vous, de toute façon, d'ici quelques semaines, au plus tard quelques mois, au travers de l'ensemble de ce qui sera proposé. Je suis certain que vous aurez l'occasion de me réinterroger là-dessus, je vous donnerai évidemment toutes les précisions dès que tout le dossier sera complètement en ma possession au niveau du traitement de l'administration.

**M. le Président**. – La parole est à M. Delannois.

**M. Delannois** (PS). – Je remercie M. le Ministre. Effectivement, il y a de grandes chances que dans quelques semaines, voire quelques mois, je revienne sur la question.

Je ne l'avais pas cité, mais M. de Lamotte citait, lui, la situation de Recupel. Vous avez signalé quelques petites choses, j'entends bien qu'à un moment ou à un autre, il faudra bien demander à ce que tout un chacun respecte ces obligations.

## QUESTION ORALE DE Mme BARZIN À M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME, SUR « LES OBLIGATIONS DES COMMUNES EN MATIÈRE DE GESTION DES DÉCHETS »

**M. le Président**. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Barzin à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur « les obligations des communes en matière de gestion des déchets ».

La parole est à Mme Barzin pour poser sa question.

**Mme Barzin** (MR). – Monsieur le Ministre, en juillet dernier, je vous interrogeais au sujet de la circulaire explicative de l'arrêté du Gouvernement wallon du 5 mars 2008 relatif à la gestion des déchets. J'ai alors attiré votre attention sur le service minimum et plus particulièrement sur les difficultés pratiques rencontrées par les communes liées à la fourniture d'un nombre déterminé de sacs.

En séance plénière du 18 octobre, vous nous annonciez que les communes disposaient d'un délai supplémentaire, jusqu'au 15 novembre de cette année, pour remplir leurs obligations.

Dans un courrier du 17 octobre adressé aux communes, vous reconnaissiez les difficultés de mise en place du service minimum dans les communes proposant des sacs payants et vous indiquiez que les mesures ne deviendraient obligatoires qu'à partir du 1er janvier 2010.

Monsieur le Ministre, pouvez-vous m'indiquer précisément les difficultés que vous avez rencontrées ? Dans combien de communes ces difficultés se sont-elles présentées ?

Vous signalez également, dans votre courrier du 17 octobre, que les communes qui auront mis en œuvre l'ensemble des dispositions en 2009 bénéficieront d'incitants régionaux en matière d'environnement et de propreté. Sous quelles formes envisagez-vous ces incitants ? Quel est le budget réservé à cette fin ? Outre la circulaire, quelle information avez-vous prévue à l'attention des communes en plus de la circulaire ? Reconnaissez que c'est un document qui mérite une analyse très longue, ce n'est pas ce qu'on a fait de plus clair.

Par ailleurs, différents éléments doivent être communiqués par les communes à l'Office wallon des déchets avant le 15 novembre et notamment le règlement taxe ou redevance relatif à la gestion des déchets. La commune est-elle en ordre si un projet de règlement taxe ou redevance est prêt ou faut-il que le règlement soit approuvé par le Conseil communal pour le 15 novembre ?

Enfin, si le règlement d'une commune est déjà conforme aux dispositions du décret concernant le taux de couverture et ne doit donc pas être modifié, le tableau prévisionnel du coût-vérité doit-il être adopté par le Conseil communal avant le 15 novembre, ou peut-on avoir un délai jusqu'à la fin de l'année ?

**M. le Président**. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

**M. Lutgen**, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Madame la Députée, c'est chaque fois un plaisir de pouvoir vous répondre sur cette question, que vous suivez pas à pas, jour après jour, concernant les obligations des communes en matière de gestion des déchets, plus particulièrement le coût-vérité.

Il y a quinze jours, en séance plénière, au travers d'une question d'actualité, MM. Wahl et Walry m'ont interrogé. Les communes du Brabant wallon trouvaient quelques difficultés à appliquer les points 5 et 6 de la

circulaire sur les sacs payants. Je ne vais pas entrer dans les détails, ici, vous connaissez cela par cœur.

Vu que certaines communes ont rencontré des difficultés dans l'application de cette partie de la circulaire, j'ai décidé de reporter son application à 2010. Je n'ai pas demandé à mon administration de refaire le tour des communes pour savoir qui, quoi, comment. Je pourrais vous donner les chiffres une fois que tout cela sera terminé, mais il y a énormément de communes qui avaient déjà pris ces dispositions-là. Je rappelle que tout cela découle d'arrêtés qui ne datent pas d'hier. Pour certains, l'application du coût-vérité date d'il y a quelques années.

Pour récompenser les communes qui ont pris les dispositions à temps et à heure, qui se sont montrées volontaristes, j'ai indiqué dans la circulaire adressée aux communes le 15 octobre qu'elles bénéficieraient de manière prioritaire d'incitants régionaux en matière d'environnement et de propreté. Vous allez me dire : « *Que va-t-on recevoir ? Est-ce que Namur va recevoir quelque chose ou pas ?* ». À titre d'exemples, je peux vous citer : les subsides relatifs aux éco-conseillers, aux agents constatateurs d'infractions environnementales, à des appels à projets qui vont être lancés dans les prochaines semaines, mais je ne vais pas vous donner tout maintenant, il faut garder quelques surprises. Ces communes-là seront prioritaires.

Des intercommunales et des communes ont bien travaillé et parviennent à appliquer les choses de façon parfaite. Il serait bien malheureux de ne pas les récompenser. Je ne veux pas pénaliser ceux qui sont en retard, je veux récompenser ceux qui sont en avance. Je pouvais pénaliser mais j'ai dit : « *Non, on va être gentil* », je vais plutôt mettre des incitants par rapport à ceux qui ont développé des politiques qui correspondent à la politique de la Région; pas pour le plaisir de donner des bons ou des mauvais points, simplement pour le plaisir de récompenser ceux qui ont une vision commune.

On continuera à réussir, parce qu'on a réussi cet objectif-là, de réduire les incivilités et de réduire la production des déchets, à la condition que tout le monde aille dans le même sens. Certains ont la volonté d'aller dans le même sens, mais disent : « *On a un problème de rythme mais pas de sens.* ». Si c'est une question de rythme, reportons cela, pour celles-là, en 2010. Pour les autres, qu'elles soient d'ores et déjà récompensées.

La deuxième partie de votre question concernait l'information vis-à-vis des communes. Outre les trois circulaires qui leur ont été adressées respectivement en décembre 2007, septembre et octobre 2008.

Les séances d'information ont été organisées par l'Union des Villes et des Communes dans le cadre d'un partenariat avec la Région, et plus récemment, par chaque intercommunale de gestion de déchets.

Par ailleurs la cellule Cadre de Vie de l'Union des Villes et Communes, ainsi que de l'Office wallon des déchets, se tiennent à leur disposition pour répondre aux différentes questions qu'elles peuvent se poser.

Le site Internet de l'Union des Villes et des Communes et de l'OWD publient diverses informations utiles aux questions parmi lesquelles des réponses aux questions les plus fréquentes. J'avais demandé qu'on puisse mettre en ligne une espèce d'*help desk* afin de savoir comment l'appliquer pour qu'il y ait, effectivement, une vulgarisation la plus forte possible. Je reconnais, comme vous, que c'est tout sauf simple.

**Mme Barzin** (MR). – L'Union des Villes et des Communes ou l'OWD ?

**M. Lutgen**, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – De l'OWD et de l'Union des Villes et des Communes.

Je reconnais, la complexité, mais c'est une matière qui, par essence, n'est pas tout à fait simple.

Des modèles de règlement de taxes et de règlement de police ont aussi été élaborés respectivement par l'Union des Villes et des Communes et par la COPIDEC. Elles font l'objet d'une validation juridique par mon administration afin de constituer des outils fiables pour les communes pour celles qui n'auraient pas encore les éléments suffisants.

La date du 15 novembre, prévue dans la circulaire du 15 octobre 2008 pour la déclaration à l'Office et à l'Autorité de tutelle tient compte des délais d'exercice de la tutelle d'approbation et du contrôle fiscal. Tâche effectuée *a priori* par l'Office wallon des déchets.

Comme la circulaire du 30 septembre 2008 le précise, si une commune estime ne pas devoir modifier son règlement de taxes, une déclaration dans le même délai est néanmoins requise. Cela doit comporter le tableau à jour des recettes et des dépenses et ainsi que le taux de couverture qui en résulte pour l'exercice fiscal concerné. Ce qui signifie que le taux pourrait différer du taux de couverture des coûts de l'exercice précédent vu que certaines recettes ou certaines dépenses ont pu évoluer. Même si la règle est la même en tant que telle et si vous reprenez les mêmes éléments et le même mode de calcul, je ne connais pas les recettes et les dépenses de chaque commune. Le taux peut ainsi, effectivement, varier suivant ces éléments-là.

Pour ce qui est du problème du 31 décembre, cela relève de la tutelle. Si on parle de quelques jours, il n'y a pas de problème, mais si on parle de plusieurs semaines, il faudra en discuter avec mon Collègue M. Philippe Courard.

**M. le Président**. – La parole est à Mme Barzin.

**Mme Barzin** (MR). – Je remercie M. le Ministre pour ses réponses.

Il est vrai qu'il est difficile de se conformer à la circulaire pour le 15 novembre étant donné l'arrivée tardive de celle-ci. C'est le reproche que je voulais vous faire. Nous ne sommes pas en ordre. Beaucoup de sanctions sont prévues. Dans l'arrêté du mois de mars, il est question d'un projet de règlement. Par contre, la circulaire

explique comment convoquer un Conseil communal et faire adopter une délibération. On mentionne donc bien là, que cela doit passer au Conseil communal.

C'était cela l'objet de la question.

Pour le reste, il est vrai qu'il est difficile pour les communes de se mettre en ordre à partir du moment où la circulaire est quand même arrivée assez tard. Ce n'est pas nécessairement de la mauvaise volonté de la part des uns et des autres.

D'autre part, la mise en demeure des sacs payant est quand même difficile à mettre en œuvre.

Je comprends votre idée de politiser contre les incivilités mais cela a quand même un coût pour la commune. Si on le répercute via la taxe immondices, le bénéfice pour le citoyen n'est pas très grand, et au niveau de l'Administration, c'est difficile à gérer.

**M. Lutgen**, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Sur l'aspect logistique, est-ce évident à mettre en place ? Non. Est-ce que c'est impossible ? Non.

C'est organisé dans toute une série de communes, petites et grandes, déjà depuis plusieurs années sans que cela ne pose de grosses difficultés. Cela étant, si vous avez un problème par rapport à cela, il y a la possibilité du report, mais cela signifie que vous ne bénéficieriez pas de toute une série d'incitants que je vais mettre en place. C'est à vous de faire l'évaluation au niveau de chaque commune.

Sur le plan logistique, sincèrement, c'est possible. Il y a moyen de le mettre en œuvre maintenant, car c'est pour l'année prochaine. Dans tous les systèmes qu'on a pu étudier, c'est le meilleur système puisque cela évite certaines incivilités.

Pour l'aspect purement logistique de la mise en œuvre. On peut vous aider. On peut aussi voir comment on peut activer toute une série d'éléments pour faire en sorte que les sacs soient distribués à temps et à heures dans toute une série de communes qui connaîtraient des difficultés.

**Mme Barzin** (MR). – Si on prend le cas des plus grandes villes avec des dizaines de milliers de ménages, cela pose un problème au niveau de l'Administration. Un traitement de la demande est nécessaire au niveau des services. C'est la masse qui complique le travail. On n'est pas nécessairement de mauvaise volonté.

Il faut se dire aussi que le citoyen va devoir se déplacer à l'administration et que cela n'arrange pas nécessairement tout le monde.

Enfin, j'entends bien aussi, que les communes qui mettraient cela en place seraient prioritaires. Je suppose que cela ne veut quand même pas dire que les autres n'auront rien, ne pourront bénéficier d'aucune des aides de la Région.

On se conforme quand même par rapport au règlement de police et à d'autres éléments. Tout cela fait partie d'un ensemble.

## QUESTION ORALE DE M. BORSUS À M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME, SUR « LES COCCINELLES ASIATIQUES ET LES ESPÈCES EXOTIQUES INVASIVES »

**M. le Président**. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Borsus à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur « les coccinelles asiatiques et les espèces exotiques invasives ».

La parole est à M. Borsus pour poser sa question.

**M. Borsus** (MR). – Monsieur le Ministre, c'est la seule espèce que je me suis réservé, mais elles sont tellement nombreuses. Nous avions eu un dialogue très symbolique et chatoyant concernant ces coccinelles, il y a de cela quelques mois. Je ne savais pas que le problème que nous soulevions allait prendre une telle ampleur.

J'ai été sidéré de voir des reportages, notamment en France, où des gens devaient prendre des mesures par rapport à leur propre habitation, un petit peu comme des essaims de criquets dans d'autres parties du monde.

On sait que cette coccinelle asiatique a été introduite en Wallonie pour lutter contre les pucerons. Je ne sais si elle a atteint son objectif, mais en tout cas, il y a aujourd'hui une conséquence indirecte extrêmement problématique qui est la menace qu'elle constitue pour nos espèces indigènes et pour un certain nombre d'ailleurs d'équilibre biologique.

Une étude qui a été récemment portée à ma connaissance indique que ces communautés de coccinelles liées aux arbres des milieux urbanisés relèvent de cette espèce asiatique. Elle est devenue cette espèce dominante en l'espace de quelques mois à peine. Elle est devenue effectivement dominante, a modifié la structure des communautés de coccinelles, à la suite de l'importante prédation qu'elle exerce sur les larves des autres espèces.

L'étude souligne également que les espèces qui accusent la plus forte régression aujourd'hui sont celles qui étaient dominantes il y a quelques années, je dirais même quelques mois à peine.

L'état de l'environnement s'est penché sur cette problématique puisqu'on sait qu'indépendamment des coccinelles, ce problème est plus global, plus général. Les invasions biologiques constituent une menace émergeante concernant la biodiversité en Wallonie. Il semblerait que ce processus va se développer à l'avenir. En tout cas rien n'indique qu'il puisse s'inverser spectaculairement.

Monsieur le Ministre, puis-je vous demander quelle est votre analyse de la situation ? Comment allez-vous sauver la coccinelle, pas l'asiatique, l'autre ? Quelles sont les mesures prises pour lutter de façon plus globale contre l'invasion de ces coléoptères venus de bien loin ?

Par ailleurs, de façon générale, comment pourrait-on avoir un plan de bataille structuré, ou comment pourrait-on amplifier et développer l'éventuelle campagne ou les actions d'éradication ? Quelle est votre analyse globale et transversale de la situation ?

On a d'ailleurs des asbl qui mènent un bon travail d'ailleurs concernant les coccinelles. Comment analysez-vous la problématique ? Que faire ? Que fait l'Administration ? Que peut-on faire ? Comment peut-on développer cette action ?

**M. le Président**. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

**M. Lutgen**, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Je partage évidemment votre analyse sur les difficultés et les dommages causés par ces espèces exotiques envahissantes.

En ce qui concerne plus spécifiquement cette coccinelle asiatique, sa progression est foudroyante et l'invasion est déjà très avancée dans toute une série de pays, dont le nôtre.

Les mesures préventives pour éviter l'introduction de nouveaux agents de lutte biologique potentiellement invasifs concernent, les compétences du Gouvernement fédéral. M. Magnette a pris toute une série de dispositions concernant un plan contre les espèces invasives. Je n'ai pas encore eu le temps de voir de très près l'ensemble des dispositions qui étaient prises, mais je suis certain qu'elles vont dans le bon sens.

Nous ne disposons pas de service de lutte spécifique dédicacé aux espèces exotiques envahissantes. Nous avons un service, par exemple, de piégeage au niveau des rats musqués qui a été mis en place il y a plusieurs dizaines d'années.

Cela étant, pour votre bonne information, en cas de découverte d'une introduction d'espèce à risque à un stade précoce de l'invasion, les services extérieurs de la DNF et des cours d'eau non navigables interviennent pour procéder à l'éradication immédiate des populations en cours d'installation. Au-delà de cette phase précoce de colonisation, les zones sensibles sont ciblées en priorité. C'est par exemple la stratégie qui est envisagée pour le raton-laveur dont la reproduction est avérée en de multiples localisations.

J'ai demandé à l'Administration de mettre en place un système d'alerte qui doit permettre de détecter toute nouvelle introduction suspecte. En outre, avec l'aide notamment des contrats de rivière et des parcs naturels, ainsi que des scientifiques en charge de la préparation des arrêtés de désignation des sites Natura 2000, un système d'inventaire des espèces végétales invasives s'organise, végétales et animales.

Plus concrètement, des tests de gestion sont déjà mis en place à l'échelle de certains bassins, de l'Ourthe, notamment, en particulier dans deux projets LIFE qui sont en cours actuellement. De même, j'ai apporté mon soutien financier aux recherches appliquées menées par la Faculté de Gembloux pour tester des méthodes de gestion des nouvelles espèces.

En matière d'organisation, un projet INTERREG, pas encore approuvé par l'Union européenne, prévoit, dans le Hainaut, la mise en place d'une procédure d'alerte ciblée sur les espèces végétales exotiques envahissantes ainsi que des opérations de gestion à l'échelle de cours d'eau. L'acceptation de ce projet serait associée à l'obtention de moyens budgétaires conséquents.

En ce qui concerne la communication et la sensibilisation, un projet LIFE+ sera déposé prochainement, avec mon soutien et celui du Pouvoir fédéral et des autres Régions du pays. Celui-ci visera à sensibiliser l'ensemble du secteur horticole à cette problématique et à lui proposer des alternatives moins dommageables.

Enfin, des mesures préventives sont également prévues dans le cadre d'une nouvelle circulaire visant à interdire l'utilisation d'espèces végétales invasives dans les cahiers des charges des travaux destinés à l'aménagement des espaces verts publics. C'est bien la moindre des choses. Celle-ci a été adoptée en première lecture le 17 juillet dernier.

En ce qui concerne les importations, l'Autorité fédérale a une lourde responsabilité en la matière. En effet, elle est compétente sur ce sujet d'importation d'espèces sur notre territoire, qu'elles soient invasives ou non.

Enfin, je n'oublie pas les sangliers. Toute une série de dispositions ont été prises au travers de la table ronde. Je dois encore rencontrer les acteurs d'ici quelques jours. D'ici la semaine prochaine, l'ensemble des premières dispositions devraient être prises, mais des nuances doivent encore être apportées.

Je prends les mesures générales. Je ne parle pas des mesures particulières dans certaines localités.

**M. le Président**. – La parole est à M. Borsus.

**M. Borsus** (MR). – Merci pour l'incise concernant le sanglier à propos duquel on aura l'occasion de faire le point très certainement.

Merci également pour l'attention développée au niveau régional en parallèle avec le plan fédéral. Je pense effectivement qu'il y a une grande acuité du problème et que la mobilisation, dans les domaines de compétence des uns et des autres, me paraît être ou devoir être de mise sans quoi on va avoir vraiment des bouleversements dans certains nombres d'équilibres biologiques, ou on va voir disparaître un certain nombre d'espèces indigènes qui constituaient notre patrimoine biologique commun. On constate effectivement, quand on lit l'état de l'environnement que c'est une des causes parmi d'autres identifiées comme étant de nature destructrice de la biodiversité au niveau régional. Cet objectif de pré-

servation de la biodiversité est aussi un objectif collectif auquel je vous sais attaché.

## ORGANISATION DES TRAVAUX
*(Suite)*

**M. le Président**. – En son absence, la question orale de M. Stoffels, sur « les pollutions dans les fruits » est transformée en question écrite.

## QUESTIONS ORALES
*(Suite)*

### QUESTION ORALE DE M. CALET À M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME, SUR « L'UNE DES PROPOSITIONS ÉMISES PAR LE CONSEIL WALLON DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE (CWEDD) AFIN DE RÉDUIRE L'IMPACT DE LA MOBILITÉ LIÉE AU TOURISME ET AUX LOISIRS SUR L'ENVIRONNEMENT »

**M. le Président**. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Calet à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur « l'une des propositions émises par le Conseil wallon de l'Environnement et du Développement durable (CWEDD) afin de réduire l'impact de la mobilité liée au tourisme et aux loisirs sur l'environnement ».

La parole est à M. Calet pour poser sa question.

**M. Calet** (PS). – Monsieur le Ministre, en consultant le dernier avis du CWEDD sur le rapport de l'état de l'environnement wallon pour la période 2006-2007, j'ai été plus particulièrement interpellé par l'un des impératifs qui y est énoncé, à savoir l'attention est attirée sur l'urgente nécessité de réduire l'impact de la mobilité liée au tourisme et aux loisirs sur l'environnement.

À cette fin, le Conseil propose d'analyser l'accessibilité des lieux touristiques et des activités de loisirs par les transports en commun en sélectionnant, sur la base des chiffres de fréquentation, les vingt plus importants lieux et attractions touristiques de Wallonie, d'estimer leur accessibilité par tous les modes de déplacement.

Que pensez-vous de cette proposition ? Une investigation de même nature a-t-elle été éventuellement envisagée ? Dans l'affirmative, disposez-vous de quelques données chiffrées permettant d'estimer cette accessibilité ?

Une réflexion et des moyens d'actions ont-ils pu en être dégagés ? Dans l'infirmative, estimez-vous opportun de réaliser une telle étude ?

Cette question a-t-elle été éventuellement débattue dans votre Cabinet ? Éventuellement, un calendrier déterminé sur ce sujet a-t-il été débattu ?

Des efforts vont-ils être consentis afin d'améliorer cette accessibilité et réduire ainsi l'impact de la mobilité liée au tourisme et aux loisirs sur notre environnement ?

Enfin, des incitants sont-ils ou vont-ils être prévus afin d'encourager la population et les touristes à utiliser les transports en commun pour l'accès à ces lieux ? Des actions vont-elles être entreprises afin de faire prendre conscience à la population des conséquences de leurs habitudes de transport sur l'environnement pour ce type d'activités et lui donner ainsi les possibilités de les modifier ?

**M. le Président**. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

**M. Lutgen**, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – J'ai déjà eu l'occasion d'apporter toute une série de précisions par rapport à cette problématique, puisque vous suivez ce lien environnement, mobilité et tourisme depuis maintenant un certain temps. Je partage bien sûr votre avis et la position du CWEDD quant à la nécessité d'intégrer ce facteur environnemental dans la politique touristique développée par la Région wallonne.

D'une façon globale, je vais m'en tenir essentiellement à la mobilité. On peut le faire de façon beaucoup plus large.

Je vous donne certains exemples de ces intégrations de ces critères environnementaux dans des projets d'infrastructures touristiques portées ou suscitées par la Région, le site des Lacs de l'Eau d'Heure, le renforcement des primes pour les campings touristiques situés en amont des zones de baignade, l'encouragement aux économies d'énergies dans les hébergements touristiques labellisés par l'octroi de primes, etc. Je ne vais pas vous faire la liste exhaustive, elle serait trop longue.

Pour ce qui concerne en particulier la mobilité et les lieux touristiques, force est de constater que certaines réalités s'imposent :

– la nature de l'activité touristique. S'il s'agit d'un séjour touristique, l'utilisation d'un transport en commun est plus difficile, les bagages et la localisation du lieu de séjour nécessitent l'usage de la voiture, ou du car pour les séjours en groupe;

– la localisation « historique » des sites touristiques. Il est difficile de déplacer un château, une grotte ou une forêt. La localisation d'un site touristique n'est pas toujours choisie, sa bonne desserte en transports en commun ne peut être garantie;

– le facteur climatique. C'est un élément très important dans le choix d'une excursion. Ce facteur aléatoire déforce la mise en place de solutions structurelles pour les sites en extérieur;

– le transport en car constitue une alternative quasiment aussi respectueuse de l'environnement en émission

de $CO_2$ par kilomètre parcouru que le train, même s'il reste des différences. Bien sûr, une telle réponse ne peut être satisfaisante que pour des groupes.

Pour en venir aux 20 sites ou attractions les plus visités en Wallonie, 10 environs sont déjà accessibles aisément en transport en commun, soit en train, soit en train et en bus. La moitié sont accessibles facilement. Les 10 autres le sont aussi, mais avec des temps de trajet longs ou une liaison à pied plus importante, voire très importante.

Différentes mesures ont été prises pour encourager la mobilité touristique.

Le Guide des attractions touristiques de Wallonie reprend, pour chaque site accessible en transports en commun, la gare la plus proche et la ligne de bus.

Depuis le 1er juin 2007, les attractions peuvent être reconnues et classées en soleil. J'ai imposé cet élément-là. La grille de critères prend en compte l'exigence de fournir des informations sur les prospectus et sites Internet quant à l'accessibilité en transports en commun de l'attraction. Cela fait partie des critères de labellisation.

Pour assurer une accessibilité en transports en commun vers les sites qui ne sont pas desservis par les transports en commun, la seule véritable solution est la mise en place de liaisons par les TEC. C'est ainsi qu'avec mon Collègue, M. André Antoine, nous avons pu développer depuis deux ans une desserte estivale par les TEC vers les Lacs de l'Eau d'Heure, au départ de la gare de Walcourt, ainsi qu'une liaison autour des lacs. Cette offre a été reconduite durant l'été 2008.

Reconnaissons que cette approche nécessite un flux de visiteurs suffisamment important pour développer une offre sur mesure.

À défaut, tout visiteur peut se renseigner sur le site www.infotec.be qui permet de calculer l'itinéraire en transport en commun et intègre les sites touristiques dans les lieux de destination.

Il revient au gestionnaire de chaque site touristique de développer sa propre logique de mobilité. Je suis disposé évidemment à examiner toute demande précise, étant entendu que la solution ne peut être que multilatérale et impliquer les TEC, la SNCB, le MET et les communes.

À titre d'exemple, nous menons en partenariat avec le MET et les communes concernées, le projet du RAVeL dans la vallée de la Molignée qui doit favoriser une accessibilité douce de l'ensemble des sites touristiques de cette vallée : Maredsous, les ruines de Montaigle, etc.

Pour ces questions de mobilité, je préconise une approche pragmatique plutôt que des études qui proposeront des solutions théoriques. Je pense qu'il est important de faire du cas par cas. D'abord, il faut analyser avec les acteurs concernés les solutions à apporter de façon très précise et locale, en tenant compte évidemment de la réalité communale qui est très importante.

**M. le Président**. – La parole est à M. Calet.

**M. Calet** (PS). – Je n'ai rien d'autre à ajouter.

**M. le Président**. – On suspend pour raison technique.

Si on suit bien le rythme sans se presser, on peut terminer l'ensemble des questions avant la collation que je vous annonce vers 13 heures à l'endroit habituel.

*– La séance est suspendue à 12 heures 10 minutes.*

*– La séance est reprise à 12 heures 15 minutes.*

## QUESTION ORALE DE Mme FASSIAUX-LOOTEN À M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME, SUR « L'UNITÉ ANTI-BRACONNAGE »

## QUESTION ORALE DE M. BORSUS À M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME, SUR « L'UNITÉ ANTI-BRACONNAGE »

**M. le Président**. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Fassiaux-Looten à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur « l'Unité anti-braconnage » et la question orale de M. Borsus à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur « l'Unité anti-braconnage ».

La parole est à Mme Fassiaux-Looten pour poser sa question.

**Mme Fassiaux-Looten** (PS). – Monsieur le Ministre, le tribunal correctionnel de Verviers est actuellement saisi d'une affaire qui oppose des pseudos chasseurs et le Conseil cynégétique de la Région.

Les faits, deux agriculteurs et un chasseur auraient édifié un piège à sangliers dans une terre à maïs. Une fois les sangliers pris dans ce piège, ils ont été tirés comme des canards à la foire, ou pratiquement d'une manière qui ne leur donnait aucune chance.

Si ces faits sont avérés, on est évidemment en droit de s'interroger sur l'éthique, sur la morale et sur le bon sens de ces tristes sires.

Au-delà des faits, ce sont les arguments utilisés par les avocats des accusés qui sont assez interpellants.

D'abord, ils plaident et je cite : *« l'incurie des pouvoirs publics qui, depuis 2002, laissent se multiplier les sangliers »*.

Or, et notre Commission en est souvent le théâtre, on constate, ici comme ailleurs, une augmentation du

nombre de sangliers dans de nombreux pays d'Europe occidentale depuis les années 80. Deuxièmement, on peut dire qu'un certains nombre de mesures ont été prises pour lutter contre cette prolifération et vous les avez souvent évoquées dans cette Commission.

Plus grave à mes yeux, ils plaident l'incompétence territoriale des agents qui ont verbalisé dans cette région puisque les agents étaient issus des province de Namur et Luxembourg. Monsieur le Ministre, quelle est votre position sur la compétence territoriale des agents de l'Unité anti-braconnage ?

Enfin, selon les avocats, l'Unité anti-braconnage elle-même serait illégale car elle ne reposerait ni sur un arrêté ni sur un décret. Monsieur le Ministre, pourriez-vous nous faire part de votre analyse de cet argument assez surprenant ?

Pour terminer, je rappellerai que l'Unité anti-braconnage est une bonne chose et que nous devons lutter contre toutes formes de braconnage. Le braconnage est à la chasse ce que la tricherie est aux examens : un virus à exterminer.

**M. le Président**. – La parole est à M. Borsus pour poser sa question.

**M. Borsus** (MR). – Loin de moi l'idée d'interférer dans un processus décisionnel qui est aujourd'hui entre les mains de la justice.

J'ai souhaité, avec mes Collègues, pouvoir faire le point concernant cette problématique avec vous. Non pas concernant la prolifération des sangliers, nous avons eu l'occasion de nous en entretenir, vous nous annoncez incessamment des mesures fortes en la matière. Elles sont attendues, je vous le confirme, notamment par les citoyens, les automobilistes, les victimes de la route, mais aussi par les agriculteurs.

Loin de moi l'idée ici d'excuser mes amis agriculteurs qui, exaspérés, à bout, à la suite des dégâts qu'ils subissaient, se seraient, si je crois la relation qui en a été donnée par la presse, livrés à une pratique illégale de capture de ces animaux, probablement lassés.

L'avocat utilise des termes forts pour qualifier l'action des pouvoirs publics en matière de lutte contre la prolifération des sangliers. Il ne parle pas, en ce qui me concerne, d'incurie, mais je dois bien constater que, dans les faits, la population de ces grands ongulés ne cesse de croître, avec les conséquences qu'on croit.

Dès lors, je ne suis pas ici pour plaider la cause de ces malheureux agriculteurs pour qui j'ai une profonde sympathie. C'est le rôle de la justice. Par contre, je souhaiterais pouvoir faire le point concernant deux choses.

Monsieur le Ministre, avez-vous connaissance, pouvez-vous nous communiquer, nous commenter cette décision du Tribunal de Nivelles qui remonterait à février 2007 et qui aurait conclu que les agents de l'UAB n'avaient pas de compétence territoriale en intervenant en dehors de leur réseau ? À la suite de cette décision, les agents du DNF vous ont-ils transmis une note juridique circonstanciée ? Par prudence, avez-vous peut-être alerté le Gouvernement ?

Deuxièmement, pouvez-vous nous communiquer le jugement ? En avez-vous eu connaissance ? Les services juridiques vous ont-ils rassuré ou, au contraire, vous ont-ils attiré votre attention quant à ce jugement ? Ce jugement a-t-il fait l'objet d'un appel ?

Quelle est jurisprudentiellement votre analyse de la compétence territoriale de l'UAB ?

Monsieur le Président, vous ne l'ignorez pas, vous suivez cette matière de très près. L'UAB, c'est quand même 700.000 à 800.000 euros, plus les équipements, le matériel, le déplacement. Ce n'est pas peu de chose en termes d'argent. Ce n'est pas peu de chose non plus en termes d'objectif et en termes d'instrument, d'outils de l'action publique en la matière. Évidemment, nous soutenons la décision de votre prédécesseur, M. Happart, au précédent Gouvernement, la constitution de cette Unité anti-braconnage, l'idée d'avoir une réaction forte par rapport au braconnage et à celles et ceux qui profitent des autres. C'est évidemment une démarche que nous soutenons. Pas de doute, Madame Fassiaux-Looten, à cet égard, le braconnage doit être évidemment non seulement réprimé, il doit être recherché, il doit être combattu par les agents de la Région wallonne.

Vous conviendrez ici que c'est une forme de braconnage, un poil différent de ce qu'on définit le braconnage habituellement, mais tel n'est pas mon propos. Mon analyse est sur le terrain juridique, une action ministérielle. *quid* du jugement de Nivelles ? *quid* d'un appel éventuel intenté par votre département ? *quid* des conclusions ? Est-ce que, ou *grosso modo* il n'y a pas de problème ou, s'il y a des problèmes, quelle en est la nature ? Quelle est la réponse que vous envisagez d'y apporter si vous avez identifié, à la suite de votre administration, des problèmes ?

Mais un certain nombre d'acteurs pourraient alors évoquer que toutes les actions prises par l'UAB seraient frappées de nullité.

Je vous remercie de votre analyse. Elle est importante à mes yeux, pour les agents, pour leurs actions et aussi pour les personnes concernées ou querellées, à tort ou à raison, dans le cadre d'actions judiciaires actuellement en cours.

**M. le Président**. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

**M. Lutgen**, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Les membres de l'Unité anti-braconnage sont des gardes forestiers du Département de la Nature et des Forêts, commissionnés et assermentés sur la base de l'article 11 de la loi du 19 décembre 1854.

Cet article précise qu'avant d'entrer en fonction, les agents et préposés de l'Administration forestière sont tenus de prêter serment devant le Tribunal de Première Instance de leur résidence.

Concrètement, lorsqu'un garde forestier est affecté à un triage, il lui est délivré par la Région wallonne une Commission qui l'affecte spécifiquement à ce triage. Il doit alors prêter serment devant le Tribunal de Première Instance de sa résidence et faire enregistrer sa commission et l'acte de prestation de son serment au Greffe des Tribunaux dans le ressort desquels il doit exercer ses fonctions.

Ces formalités accomplies, confère au garde forestier en fonction de l'habilitation la qualité d'officier de police judiciaire à ses compétences restreintes ou la qualité d'agent de police judiciaire.

L'article 11 du Code forestier ajoute que, dans le cas d'un changement de résidence, l'agent ne doit pas prêter un nouveau serment, un nouvel enregistrement de sa commission et de son acte de prestation de serment initial, c'est fait au Greffe du Tribunal de sa nouvelle résidence ressort.

Les agents de l'Unité anti-braconnage étant des gardes forestiers compétents dans plusieurs ressorts, il ne leur a pas été délivré de nouvelles commissions spécifiques.

En revanche, ces agents conservent leur qualité d'officier d'agent de police judiciaire. C'est pourquoi leur commission d'agent affecté à un triage a été maintenue, tout en la faisant enregistrer au Greffe de tous les Tribunaux de Première Instance de la Région wallonne.

La qualité d'agent de police judiciaire pour la recherche et la constatation des autres infractions est, sauf le Tribunal de Première Instance d'Eupen, en vertu des lois relatives à l'emploi des langues. C'est la seule exception.

Concrètement, les agents de l'UAB ont bien la qualité de gardes forestiers. Ils sont dûment commissionnés et assermentés sur l'ensemble du territoire de la Région wallonne. La commission et l'acte de prestation de serment de chacun de ces gardes ayant étés transcrits au Greffe de tous les Tribunaux de Première Instance de la Région wallonne, le juge étant saisi de la question, il lui appartiendra de confirmer ou d'infirmer la légalité du commissionnement et de la sermentation de ces agents.

J'aurai certainement l'occasion de revenir vers vous pour le reste.

Par rapport à Nivelles, je reviendrai vers vous. Sincèrement, j'attends les informations complémentaires par rapport à cela. C'est en cours au niveau de l'Administration.

**M. le Président**. – La parole est à Mme Fassiaux-Looten.

**Mme Fassiaux-Looten** (PS). – Si je comprends bien, sauf si un jugement en sens inverse est pris, la compétence d'un agent de l'UAB s'étend sur tout le territoire wallon.

**M. le Président**. – La parole est à M. Borsus.

**M. Borsus** (MR). – Madame Fassiaux, l'objet de l'intervention est de s'assurer que l'action de l'UAB ne soit pas mise à néant par une erreur administrative. Si nous étions dans un tribunal, je demanderais que cette question soit mise en délibéré. Selon l'avocat, le tribunal de Nivelles aurait déjà statué en l'espèce. Je suggère donc de vous questionner à nouveau ultérieurement, Monsieur le Ministre. En effet, votre réponse concernant le commissionnement ne me semble pas suffisante, vous en conviendrez, et je vous reposerai à nouveau cette question.

## ORGANISATION DES TRAVAUX
*(Suite)*

**M. le Président**. – La question orale de M. Di Antonio sur « la légalité et la compétence territoriale de l'UAB » est transformée en question écrite.

Deuxièmement, cela me paraissait presque exceptionnel d'avoir une question « en délibéré ». Cela veut dire un sujet ou un thème qui revient tous les quinze jours ou tous les mois. Je pense que vous n'êtes pas le seul.

**M. Borsus** (MR). – Je ne voudrais pas être en défaut par rapport au Règlement de notre Parlement. Mais je souhaiterais réinscrire la question. Nous sommes bien d'accord sur le sentiment collectif, Monsieur le Ministre. Je vous remercie d'investiguer au maximum la question.

## QUESTIONS ORALES
*(Suite)*

### QUESTION ORALE DE M. SENESAEL À M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME, SUR « LA CAMPAGNE EUROPÉENNE DE PROMOTION DU LAIT »

**M. le Président**. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Senesael à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur « la campagne européenne de promotion du lait ».

La parole est à M. Senesael pour poser sa question.

**M. Senesael** (PS). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, le lait est une denrée importante pour la santé des gens. Les récentes études menées dans nos pays occidentaux ont démontré les mauvaises habitudes alimentaires des enfants et adolescents.

La Commission européenne a annoncé qu'elle lançait la campagne européenne de distribution de lait dans les écoles.

Mariann Fischer Boel, membre de la Commission chargée de l'Agriculture, a récemment lancé à Chypre une campagne européenne pour promouvoir la reprise du programme de distribution de lait dans les écoles.

Cette campagne, qui a pour slogan « Le lait, buvez-en » vise à informer les Européens sur les bienfaits de la consommation de lait et sur la mise à disposition des écoles de Fonds européens.

Au cours de cette journée de promotion d'un régime équilibré et de bonnes habitudes alimentaires, Mme Fischer Boel a donné le coup d'envoi d'une série d'événements éducatifs et divertissants. Dans le cadre de cette campagne, des jeunes ont été invités à prendre part à un concours de photographie sur le thème « la force du lait ».

Monsieur le Ministre, la Région wallonne est-elle partie prenante dans cette initiative ?

Si oui, quelles actions seront ou ont été menées ? Sinon, envisagez-vous de lancer pareille campagne en Région wallonne ?

**M. le Président**. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

**M. Lutgen**, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Monsieur le Président, Monsieur le Député, la mesure de distribution de lait aux écoles vise à encourager la consommation par les enfants de produits laitiers sains, riches en vitamines et en sels minéraux. Cette mesure à dimension nutritionnelle et éducative contribue largement à lutter contre l'obésité chez les enfants. Elle favorise un mode de vie sain et l'apprentissage de bonnes habitudes nutritionnelles grâce à une meilleure connaissance des produits. Elle existe sous diverses formes.

Depuis plus de 30 ans, cette mesure a été revue récemment par l'Union européenne afin d'y intégrer de nouveaux produits et d'élargir l'action aux écoles secondaires et aux autres établissements préscolaires, en plus des établissements du fondamental. C'était d'ailleurs une demande que j'avais faite en son temps.

L'extension du bénéfice du programme aux crèches et établissements d'éducation préscolaire ainsi que de la couverture des produits laitiers concernés – le fromage est éligible et le lait n'est plus imposé, le yaourt, les fibres, etc. – donne une nouvelle ampleur et une nouvelle portée à ce programme.

Quelques chiffres selon le rapport d'activités de 2006 et 2007. Durant l'année scolaire 2006-2007, l'équivalent de 305.000 tonnes de lait a été distribué dans les écoles de 22 États membres, avec plus de 50 millions d'euros de subventions, contributions et participations communautaires. Pour l'année 2007, en Région wallonne, une aide globale communautaire de 89.136 euros a été versée et 22 fournisseurs ont livré quelque 543.519.000 litres de lait ou équivalent à 556 établissements scolaires.

La Région wallonne veut offrir un choix maximum aux établissements qui désirent faire appel aux subsides. Les établissements scolaires souhaitant bénéficier de cette aide doivent introduire une demande d'agrément auprès de la Direction générale de l'Agriculture qui les lie à un seul fournisseur lui-même agréé pour les fournitures des produits laitiers subventionnés.

De plus, ce programme lié aux écoles est complémentaire au nouveau programme en faveur de la consommation de fruits à l'école, que la Commission européenne entend faire adopter dans les meilleurs délais par le Conseil. Ici, l'objectif est également de lutter contre l'obésité en éduquant les jeunes à une alimentation plus saine, en l'occurrence grâce à la consommation régulière de fruits.

Contrairement au programme « lait – écoles » totalement à charge du budget communautaire, ce nouveau programme de consommation de fruits dans les établissements scolaires devra être cofinancé par la Région.

Je soutiens bien entendu toutes les initiatives de cette nature et encourage les écoles à y adhérer et mettre à la disposition de leurs élèves, des aliments de saison et de proximité et produits durablement.

Nous écrirons d'ailleurs prochainement à l'ensemble des établissements scolaires afin de les inviter à participer à ces actions « lait » et « fruits ». Il y a des établissements qui ne connaissent pas ces possibilités et il est important de les en informer. Mon excellent collaborateur y ajoutera ces éléments et fera en sorte que tout le monde reçoive un nouveau courrier.

Par ailleurs, la Région wallonne a déjà pris plusieurs mesures ayant un but similaire à la campagne entreprise par la Commission européenne. J'ai en effet lancé la campagne « BonAppAcademy » qui vise à sensibiliser les enfants aux bienfaits de l'alimentation saine et équilibrée. J'ai voulu que cette campagne puisse être la plus ouverte possible, c'est-à-dire que l'on laisse la créativité faire son œuvre au travers des différents établissements scolaires. Une école n'est pas l'autre, la réalité de l'alimentation n'est peut-être pas la même. Au lieu d'imposer des choses, je dirai qu'en fonction de la réalité de l'école, il faut déposer des projets, des programmes originaux afin de développer une meilleure alimentation en lien avec notre agriculture dans chaque école.

Une nouvelle campagne d'information et de sensibilisation sera prochainement lancée auprès des écoles. J'ai demandé à l'APAQ-W de poursuivre ce programme. Celle-ci portera sur les possibilités offertes par le nouveau programme de distribution de lait dans les écoles ainsi que sur l'aspect consommation de fruits dans ces mêmes écoles.

Enfin, en ce qui concerne votre dernière question concernant les produits laitiers contaminés par la mélanine, je me permets de vous rappeler que cette problématique relève des compétences du Gouvernement fédéral, de l'AFSCA en particulier. Je n'ai pas eu d'informations particulières, si ce n'est ce qu'on a pu lire ici et là. Je me plains à chaque fois qu'il n'y ait pas suffisamment de corrélation et d'informations qui circulent entre les différents départements.

**M. le Président**. – La parole est à M. Senesael.

**M. Senesael** (PS). – Je remercie M. le Ministre pour les éléments d'information qu'il nous apporte et la qualité de sa réponse. J'aimerais lui suggérer d'envisager dans son programme « écoles » les milieux de l'accueil extrascolaire, puisqu'on reçoit les enfants très tôt le matin, à partir de 6 heures et parfois jusque 19 ou 20 heures. Peut-être, pourrait-il y avoir là une pratique intéressante pour ces milieux d'accueil extra-scolaires qui sont évidemment pris en charge par la Communauté française, mais dont la Région wallonne participe au développement via la mise à disposition de points APE ?

## QUESTION ORALE DE M. BORSUS À M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME, SUR « LA MISE EN ŒUVRE DU RÉSEAU NATURA 2000 »

**M. le Président**. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Borsus à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur « la mise en œuvre du réseau Natura 2000 ».

La parole est à M. Borsus pour poser sa question.

**M. Borsus** (MR). – Monsieur le Ministre, je reviens un instant sur le réseau Natura 2000, si vous le voulez bien, puisque l'actualité nous y invite.

Vous aviez, dans le passé, à la faveur d'autres questions, répondu que l'échéance importante était très légitimement le moment de la prise des premiers arrêtés de désignation, les suivants allant plus vite, puisque, et je me permets de vous citer, *« on fera face à un effet entonnoir à la suite du phénomène d'automatisation »*. Vous précisiez par ailleurs que 60 à 70 % des arrêtés de désignation seraient pris sous cette législature qui s'en va à grand pas.

Monsieur le Ministre, le Gouvernement a analysé, en sa séance du 23 octobre, l'avant-projet de désignation de huit sites Natura 2000. Il en reste donc un grand nombre à désigner.

Monsieur le Ministre, pourriez-vous faire le point concernant notre méthodologie pour tenir le *timing* annoncé, esquissé, espéré, rêvé, peut-être ?

Quel est le pourcentage de désignation que vous envisagez à plus ou moins brève échéance, sous cette législature peut-être ?

Par ailleurs, y a-t-il des priorités sachant que l'ensemble ne pourra être mené à bien concernant certains des sites ou une fragilité, une étendue, des spécificités, peut-être plus particulières encore, qu'on ne rencontre pas chez leurs collègues ou les autres sites concernés ? Cela conduirait à avoir tel ou tel site ou tel ou tel groupe de sites proposé à la désignation avant d'autres.

Je vous remercie de bien vouloir faire le point. Je sais que le Président est fort intéressé également par cette matière, de même que mes collègues, concernant l'état d'avancement de ce dossier important, qui est d'ailleurs une obligation.

Nous n'ignorons pas au niveau européen, qui est important en termes de biodiversité, à propos duquel je garde toujours un doute – vous n'en êtes pas responsable, Monsieur le Ministre – quant au choix planologique qui n'a pas été fait. On sait que les arrêtés Natura 2000 imposent un certain nombre d'obligations. A-t-on consulté, n'a-t-on pas fait d'enquête publique, etc. ? Vous n'y êtes pour rien, mais on n'a pas choisi la voie planologique.

Ce n'est pas du tout votre responsabilité, c'était le choix du Ministre précédemment en charge de cette matière.

Ma question porte plutôt sur l'état des lieux et le programme de votre table de travail en la matière pour les prochaines semaines et les prochains mois, jusqu'à la mi-2009.

**M. le Président**. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

**M. Lutgen**, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Monsieur le Député, la date du 23 octobre est effectivement importante pour la mise en œuvre du réseau Natura 2000 dans notre Région.

Deux arrêtés généraux importants ont été adoptés par le Gouvernement wallon. Le premier arrêté fixe toutes les procédures à suivre pour pouvoir réaliser certains actes et travaux dans les sites. Le second arrêté définit l'ensemble des mesures générales qui seront d'application dans tous les sites Natura 2000.

D'autre part, huit premiers avant-projets d'arrêté de désignation ont été adoptés en première lecture. Les enquêtes publiques ont été initiées en ce début du mois de novembre et les avis des différentes Commissions de conservation ont été sollicités. Objectif de l'enquête publique : fin décembre de cette année.

L'objectif est de faire adopter définitivement ces textes dès le début de l'année prochaine. Près de 3.700 hectares sont concernés qui serviront de référence pour les 332 sites suivants. Chaque fois que nous aurons pris des mesures particulières dans un site – je prends l'exemple des 3.700 hectares avec une référence, une mesure, une indemnisation –, il y aura un effet d'automatisation dans les autres Commissions. On ne va pas chaque fois réinventer l'eau chaude dans chaque Commission pour une mesure ou un habitat particulier. Autrement dit, les premiers arrêtés seront sans doute les plus difficiles à mettre en œuvre, mais après il s'en suivra un effet beaucoup plus rapide.

Reconnaissons les aspects planologiques. Tout cela fait partie de l'histoire. Cela étant, dès mon entrée en fonction, j'ai souhaité faire en sorte que Natura 2000 puisse faire partie d'une large concertation au travers de l'ensemble des acteurs. Ceux-ci pourront, notamment via le Forum Natura 2000 qui rassemblait l'ensemble des acteurs : les agriculteurs, les forestiers, les environnementalistes, les communes, le programme Natura, mettre au point un cadre légal cohérent de protection des habitats et des espèces, en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles, parfois aussi des particularités locales qui peuvent survenir.

Je crois objectivement que ce travail a été bien réalisé. Il a nécessité du temps. Il a également fallu faire évoluer certains aspects décrétaux, notamment la modification de la loi sur la conservation de la nature lors du décret du 22 mai 2008, modifié pour permettre de rencontrer certains aspects de conservation de la nature dans le cadre de Natura 2000.

J'ai souhaité aussi avancer en parallèle sur le Code forestier et sur Natura 2000 puisqu'il était également impératif de finaliser ce nouveau Code forestier afin d'assurer une cohérence la plus forte possible entre les différents textes réglementaires d'une part, les mesures liées à la protection de la biodiversité imposées par le Code forestier sur l'ensemble du territoire aux propriétaires forestiers publics qui seront applicables également aux propriétaires forestiers privés dans le cadre de Natura 2000 pour éviter d'avoir des mesures différentes d'un texte à l'autre. Tout le monde est touché au travers de Natura 2000 et dans le cas du Code forestier, on va plus loin, mais c'est uniquement pour les propriétaires publics. Il y a quand même un élément de cohérence important qui intervient – cela fait partie des concertations afin d'éviter 36 mesures différentes.

Un arrêté du Gouvernement a été adopté en première lecture en septembre 2008 afin d'octroyer les moyens financiers pour couvrir les manques à gagner des agriculteurs et forestiers à la suite de la mise en œuvre de Natura 2000 ainsi que pour couvrir les mesures de restauration mises en place volontairement par les propriétaires et occupants. Cet arrêté est soumis à l'avis du Conseil supérieur wallon de la conservation de la nature. Il s'agit des indemnisations suivantes : 40 euros aux propriétaires forestiers et 100 euros, 200 euros à l'agriculteur.

À la suite de l'adoption des huit premiers arrêtés, je proposerai une seconde série de quatre-vingt-deux sites composés à 50 % de milieux agricoles et couvant environ 60.000 hectares. La cartographie de ces sites est déjà réalisée. Les projets d'arrêtés seront donc soumis à enquête publique dans le courant de l'année 2009.

Les premiers arrêtés seront une référence pour les autres. J'ai voulu commencer par les zones les plus « difficiles » – les zones les plus agricoles – afin de régler prioritairement le problème à cet endroit-là. Cela ne signifie toutefois pas que le reste ne pose pas de problèmes, mais c'est là où les aspects liés aux concertations et aux indemnisations sont les plus ardus.

À la fin de cette étape, la plupart des zones agricoles reprises en Natura 2000 sera couverte par un arrêté de désignation. C'est tout de même une bonne chose pour que tout le monde connaisse ses obligations et ses droits par rapport à Natura 2000. Il s'agit donc d'une garantie pour l'ensemble du réseau Natura 2000 wallon, mais aussi pour l'ensemble des acteurs. Je pense en particulier aux agriculteurs, étant donné que ces zones agricoles sont *a priori* les plus vulnérables.

La cartographie des 150 autres sites est programmée dans les années à venir. Je vous rappelle qu'une équipe de 20 scientifiques travaille sur la cartographie des différents sites.

En attendant son arrêté de désignation, chaque site est par ailleurs couvert par le régime préventif mis en œuvre au quotidien. Différents outils sont à disposition pour y arriver :

– la loi sur la conservation de la nature;
– la protection des habitats d'intérêt communautaire qu'on retrouve dans le CWATUPe;
– la conditionnalité agricole;
– l'évaluation appropriée des incidences préalables à la réalisation des projets susceptibles d'avoir un impact sur les sites.

Vous aurez remarqué que nous ne sommes pas encore sortis totalement de Natura 2000, mais des pas importants ont été franchis. La clarification est aujourd'hui apportée. Les deux mois qui suivent seront cruciaux au niveau des Commissions locales et des enquêtes publiques qui sont lancées afin que chacun puisse défendre ses droits et puisse émettre son avis et que l'on puisse en tenir compte dans l'arrêté définitif relatif à ces premiers sites, qui seront des références pour tous.

**M. le Président**. – La parole est à M. Borsus.

**M. Borsus** (MR). – Je remercie M. le Ministre pour ces éléments de réponse. Pour certains chiffres, je m'en référerai, à votre support écrit.

Monsieur le Ministre, si j'en crois le *timing,* j'observe que la tâche est importante, vaste, complexe, et qu'elle nécessite beaucoup de travail de préparation, de concertations, des travaux réglementaires décrétaux également.

Il y aurait environ 90 sites au total, même si cela va s'accélérer, mis à l'enquête publique, en voie d'arrêté, etc. sous cette législature sur les 232 à pourvoir, même s'il est vrai que l'effet de reproduction devant, en général, jouer, le rythme devrait s'accélérer. *(Réaction de M. le Ministre Lutgen.)* Je ne critique pas, j'analyse les chiffres par rapport à ce qui est annoncé.

Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour ces différents éléments d'informations ainsi que pour l'échéancier que vous nous confiez. Convenons qu'il est un peu différent de celui que vous vous étiez fixé.

Pour le solde, nous écouterons, Mme Bertouille avec plaisir avant d'aller dîner.

**ORGANISATION DES TRAVAUX**
*(Suite)*

**M. le Président**. – La question orale de M. Collignon sur « les arrêtés de désignation Natura 2000 » est transformée en question écrite.

**QUESTIONS ORALES**
*(Suite)*

**QUESTION ORALE DE M. SENESAEL À M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME, SUR « LES ZONINGS AGRICOLES »**

**M. le Président**. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Senesael de M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur « les zonings agricoles ».

La parole est à M. Senesael pour poser sa question.

**M. Senesael** (PS). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, l'agriculture fait partie intégrante de la vie des villages wallons. L'environnement, l'architecture, l'emploi et la dynamique façonnés par les agriculteurs dans les villages sont une composante importante de la vie rurale.

D'abord en France, aux Pays-Bas et désormais chez nous, l'idée de localiser les agriculteurs dans des zones d'activité économique spécialisées fait son apparition.

Concentrer les nuisances, les éloigner des lieux d'habitation constituent, semble-t-il, les raisons de ce projet.

Pourtant, il paraît évident que la place des agriculteurs se trouve dans les villages et aux abords parce que l'agriculture est un élément vital de la culture et du mode de vie de la ruralité et des ruraux.

En priver les villages, c'est extirper leur âme et les conduire progressivement vers la cité-dortoir. Cantonner les agriculteurs dans des ghettos, c'est les empêcher de participer à la vie sociale.

Cela dit, la formule peut avoir des avantages, par exemple sur le plan environnemental et énergétique. On pense aux facilités qu'elle peut offrir en matière de biométhanisation et aux synergies avec l'industrie agroalimentaire.

Dès lors, si le zoning agricole ne peut constituer le modèle de l'agriculture de demain, dans certains cas précis, où tous trouvent une meilleure qualité de vie, il pourrait représenter une opportunité.

Monsieur le Ministre, quel est votre avis à propos de ces zonings agricoles ? Quelles conclusions pouvez-vous tirer des expériences menées dans les pays voisins ? Est-ce envisageable en Wallonie ? Ce type de projet est-il à l'étude ?

**M. le Président**. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

**M. Lutgen**, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Monsieur le Député, votre question est à la fois précise et vaste en ce qu'elle concerne autant la coexistence du monde agricole et du monde rural, mais aussi les aspects liés aux différents types d'agriculture qui peuvent exister dans notre Région.

Je suis évidemment pour le maintien d'une activité agricole dans nos villages. Il y a un aspect social, économique et d'activité qui y est lié et il est donc essentiel de maintenir une activité agricole.

À côté de cela, nous devons avoir une réflexion – qui est d'ailleurs en cours depuis un certain temps – sur des activités agroalimentaires voire des projets de grande taille qui n'ont pas leur place dans les villages.

Parle-t-on encore d'agriculture dans ce cas-là ? Je pense à des poulaillers très importants, des porcheries de grande taille qui, sur certains aspects pourraient se retrouver dans des zones spécifiques, c'est-à-dire avec des infrastructures qui peuvent accueillir ce type d'activités – je pense au niveau de l'épuration des eaux, de l'égouttage, de la mobilité, de la proximité d'un réseau autoroutier, etc. – pour éviter les nuisances, faire des économies d'énergie tout en ayant une production suffisante.

Nous avons rencontré des difficultés dans l'implantation de certains projets. Un certain nombre d'entre nous ont connu cela – mandataires locaux, des représentants du Parlement, moi-même ou le Ministre Antoine.

Dans la notion de zoning à caractère agroalimentaire, comment pourrait-on accueillir certains projets dans notre Région qui pour l'instant ne peuvent être accueillis parce qu'ils n'ont pas leur place dans la campagne, dans un village de par le volume d'un projet ?

Notre agriculture telle qu'elle est en Wallonie aujourd'hui doit rester présente dans les villages dans sa forme actuelle. La zone agricole est d'ailleurs prévue pour cela. Je suis un fervent défenseur de cette zone agricole. Il y a eu aussi, reconnaissons-le, une volonté de certains de gommer la zone agricole pour en faire une zone résidentielle ou en faire une zone-dortoir. Mais la vie agricole est importante pour un village. Elle était déterminée comme cela.

Je suis également tout à fait d'accord de mener une réflexion sur les autres aspects pour faire évoluer les choses à l'avenir. Attention toutefois aux mots. Qu'entend-t-on par agriculture ? Qu'est-ce qui peut être couvert par l'agroalimentaire ? À partir de quel volume, de quel type de projet ? Ce type de projet aurait davantage sa place à l'intérieur d'un zoning plutôt qu'à l'intérieur d'un village.

**M. le Président**. – La parole est à M. Senesael.

**M. Senesael** (PS). – Je remercie M. le Ministre pour ces quelques éléments de réflexion. Cela a en tout cas le mérite d'introduire le débat.

## QUESTION ORALE DE Mme BERTOUILLE À M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME, SUR « LA RÉHABILITATION DE LA DÉCHARGE DU MONT D'OR À KAIN »

**M. le Président**. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Bertouille à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur « la réhabilitation de la décharge du Mont d'Or à Kain ».

La parole est à Mme Bertouille pour poser sa question.

**Mme Bertouille** (MR). – Monsieur le Ministre, Monsieur le Président, je serai brève. Je souhaite refaire le point sur l'état d'évolution de ce dossier. Nous avons déjà eu l'occasion à plusieurs reprises au sein du Parlement d'évoquer la situation.

Le 5 mars 2008, le Gouvernement wallon confirmait que la décharge du Mont d'Or à Kain était polluée et que les propriétaires du terrain, à savoir la Ville et le CPAS de Tournai, devaient faire procéder à la réhabilitation du site.

Dans votre réponse à une question au mois de juin dernier, Monsieur le Ministre, vous me confirmiez que la Ville de Tournai avait décidé de passer un marché public en vue de la réhabilitation de ce site.

Où en est la procédure ? Quel est l'auteur de projet retenu ? Quel est le coût estimé de la réhabilitation ?

Quand pourront débuter les travaux parce qu'il est important aussi d'avoir des précisions en la matière ? Qu'en est-il aujourd'hui de la sécurisation du site ? Le système provisoire d'extraction du biogaz via les puits d'études de la SPAQuE est-il toujours en activité ?

Point important : les riverains sont inquiets de ne pas être tenus au courant de l'évolution. Des réunions d'information sont-elles planifiées comme cela a été fait parce que je crois que le travail de la SPAQuE a été positif en la matière ? Je tiens à le souligner, et je voudrais que cela continue dans le même sens et dans le bon sens.

**M. le Président**. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

**M. Lutgen**, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Monsieur le Président, je remercie Mme la Députée pour sa question relative à la décharge du Mont d'Or à Kain.

Effectivement, le 5 mars 2008, le Gouvernement confirmait que la décharge du Mont d'Or à Kain faisait partie des décharges prioritaires à réhabiliter et ordonnait par arrêté aux différents propriétaires concernés de procéder à la remise en état du site. Faisant suite à la notification de cet arrêté, ses propriétaires, à savoir la Ville et le CPAS de Tournai, se sont inscrits dans une démarche visant à faire procéder à la réhabilitation du site.

Selon les dernières informations transmises par la commune, il apparaît que, sur la base de la décision du Collège communal prise en séance du 17 avril 2008, un marché a été lancé ayant pour objet l'étude du plan de réhabilitation de l'ancienne décharge.

L'objet de ce marché de services a été établi en tenant compte des conclusions de l'étude de caractérisation réalisée précédemment par la SPAQuE et des dispositions de l'arrêté du Gouvernement wallon relatif aux plans de réhabilitation du 20 décembre 2007 fixant le contenu de ces plans. Le marché était estimé à environ 10.000 euros hors TVA.

Parallèlement, le Collège communal a informé le CPAS de Tournai de sa décision et l'a invité à s'engager à supporter sa quote-part relative à la prise en charge des coûts financiers liés à la réhabilitation du site.

Ce marché fut passé par procédure négociée sans publicité et après consultation de trois bureaux d'études.

En séance du 29 mai 2008, le Collège communal a décidé de désigner la Société SPRL INCITEC pour réaliser l'étude du plan de réhabilitation, au montant de son offre conforme au cahier spécial des charges et s'élevant à 11.132 d'euros TVA comprise, ainsi que de lui passer commande immédiatement.

Dans le courant du mois de septembre 2008, le bureau INCITEC a remis pour examen et analyse une proposition de plan de réhabilitation. Ce bureau propose d'assurer un isolement de la zone par rapport à toute présence humaine et à permettre la poursuite de la biodégradation des matières organiques présentes dans les déchets situés au sein du massif. Le processus proposé prévoit également la maîtrise des émissions atmosphériques provenant de la diffusion du biogaz par la mise en œuvre d'un système de captation et d'épuration du biogaz, à l'aide notamment de charbon actif.

Sur la base des investigations, l'objectif du plan de réhabilitation consiste à confiner la dispersion de la pollution identifiée au sein du massif des déchets.

Une zone tampon de protection de 25 mètres autour du site est également proposée. Une surveillance du site sera réalisée grâce à la pose de piézomètres de contrôle et de puits d'aspiration du biogaz autour du site.

La mise en œuvre du plan de réhabilitation proposé comprend les postes suivants :

– la préparation et le décapage du terrain;
– la fourniture et la mise en place d'une couche de terre limoneuse d'une épaisseur minimale de 30 centimètres;
– le profilage des terres de manière à assurer le ruissellement des eaux vers l'extérieur du site;

Ces eaux seront ensuite reprises par un fossé de manière à les évacuer correctement;

– l'ensemencement de la zone;
– la pose d'une clôture périphérique sur la totalité du site et création d'une zone tampon de recul de 25 mètres autour du site;
– le maintien et le renforcement du réseau de puits d'aspiration du biogaz présent sur le site. Le gaz ainsi pompé et aspiré serait ensuite filtré à l'aide de charbon actif;
– l'installation de trois piézomètres de contrôle aux abords du site.

Un suivi analytique semestriel durant une période de trois années est proposé.

Le budget global pour le coût de la réhabilitation de la post-gestion est estimé à 267.000 euros hors TVA.

Cette proposition doit encore être débattue et avalisée par le Collège communal et le CPAS avant d'être soumise à mon administration pour instruction de ce dossier conformément aux dispositions de la législation en vigueur en cette matière. Je demande évidemment qu'on accélère au maximum les choses afin que l'on puisse opérer le plus vite possible.

Actuellement, le dispositif d'aspiration et de traitement du biogaz installé par la SPAQuE est toujours en activité. La sécurisation du site continue donc à être assurée.

Concernant la tenue d'une séance d'information, compte tenu que la commune et le CPAS sont maintenant en charge de réhabiliter le site, il leur revient également la responsabilité de tenir informés les riverains selon un calendrier qu'ils doivent établir.

Deux éléments sont donc dans les mains de la commune :

– l'approbation du plan :

Mon administration pourra en être saisie immédiatement après.

– l'information de la population sur l'avancement. Objectivement des choses ont été faites et vous l'avez d'ailleurs reconnu.

**M. le Président**. – La parole est à Mme Bertouille.

**Mme Bertouille** (MR). – Monsieur le Ministre, effectivement, la SPAQuE en son temps a tenu des séances d'information, mais depuis quelque temps, on n'entend plus rien. Donc, c'est tout à fait légitimement que la population s'inquiète de l'état d'avancement.

Je vous remercie donc pour vos réponses qui pourront être transmises aux riverains pour les informer tout à fait concrètement de l'état d'avancement. Je suivrai en tout cas encore les dernières étapes de la réhabilitation du site.

## QUESTION ORALE DE M. STOFFELS À M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME, SUR « LA CRÉATION D'UNE USINE À PELLETS AUX PLENESSES »

**M. le Président**. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Stoffels à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur « la création d'une usine à pellets aux Plenesses ».

La parole est à M. Stoffels pour poser sa question.

**M. Stoffels** (PS). – Monsieur le Ministre, je suis très attaché à la problématique du bois/énergie et plus particulièrement aux effets que cette filière a sur l'ensemble de la filière bois.

Récemment, j'ai appris que des sociétés privées envisageaient d'investir plusieurs millions d'euros dans une usine à pellets aux Plenesses. L'objectif à terme est de produire 50.000 tonnes de pellets : des granulés de bois utilisés dans le chauffage. Ils seront vendus pour partie aux particuliers, et pour l'autre partie à l'industrie.

Une fois construite, l'usine gazéifiera du bois pour produire un maximum de 5 mégawatts d'électricité verte et de 12 MW d'énergie thermique. L'énergie sera renvoyée dans le réseau et la chaleur produite sera utilisée pour la fabrication de granulés. C'est donc un projet d'électricité verte basé sur la biomasse. D'où l'intérêt d'une bonne connexion au réseau d'électricité.

À première vue, c'est donc un projet attractif développé dans le secteur des énergies renouvelables. Néanmoins, plusieurs questions doivent être posées, non pas pour remettre en question le projet, mais pour veiller à ce que des effets collatéraux ne se produisent pas.

Nos forêts produisent-elles assez de volume de bois pour faire coexister de manière correcte une filière économique complète et intégrée et une filière bois/énergie de grande envergure ?

En effet, a quoi bon fêter un investissement si celui-ci risque d'entraîner des difficultés dans les autres segments de la valorisation du bois ? Ne sommes-nous pas en train de créer des surcapacités ?

La forêt wallonne produit environ 4 millions de $m^3$ par année, résineux et feuillus confondus et déjà, la production annuelle ne satisfait pas la demande en cette matière première. Si maintenant, la demande explose parce qu'on commence à brûler le bois à une échelle industrielle, que faire pour éviter la pénurie de matière première dans les autres segments de la filière bois ?

Comment faire pour augmenter la production annuelle ? Faut-il créer dans les plans de secteur de nouvelles zones forestières ?

Comment faire pour satisfaire une demande qui augmentera à une vitesse bien supérieure à ce que les bois wallons vont pouvoir produire ? Ne faut-il pas plutôt veiller à ce que la demande globale augmente moins vite ?

Monsieur le Ministre, quelle est votre analyse ? Quels sont vos remèdes aux situations que j'évoque ? Y a-t-il une action concertée entre les différents membres du Gouvernement wallon ?

**M. le Président**. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

**M. Lutgen**, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Monsieur le Député, je sais que vous suivez ce dossier avec beaucoup d'attention. J'ai initié en 2005 avec la collaboration de mon Collègue, M. André Antoine une étude des ressources bois/énergie dans notre Région. Cette étude a été réalisée par l'UCL. Elle est d'ailleurs disponible sur le site *www.environnement.enligne.be.*

Selon cette étude, il apparaît que la seule source importante ligneuse mobilisable en bois/énergie est la forêt, soit en direct : les sciures, les plaquettes, soit comme produits connexes : les différentes industries de la filière « bois ». Cependant – La Palisse en aurait dit autant –, cette ressource est limitée. En effet, actuellement la capacité totale de transformation du bois est supérieure aux disponibilités.

Nous devons donc réfléchir à augmenter la capacité de production de la forêt, tout d'abord en surface. Comment augmenter significativement la zone forestière sans que cela ne se fasse au détriment de la zone agricole ? À cette fin, nous avons différentes pistes à l'étude, notamment sur les possibilités de conversion de certaines zones pour pouvoir effectuer des taillis à courte rotation – c'est une piste évoquée.

En termes de volume, les prélèvements de bois en Wallonie sont légèrement inférieurs à l'accroissement de la forêt. Dans les peuplements feuillus, cette différence est de l'ordre de 10 %, ce qui est beaucoup plus faible que dans les pays voisins. Pour tenter de répondre à ce problème, l'excellent Code forestier d'application, depuis le 12 septembre dernier, a prévu en forêt publique de faire correspondre la récolte à l'accroissement de la forêt.

Par ailleurs, l'excellent Code forestier impose de maintenir un équilibre entre feuillus et résineux. Il prévoit également de créer des lisières forestières dans les bois des propriétaires publics dont l'entretien pourra générer des débouchés locaux pour le bois/énergie. Il y a donc des éléments intéressants en termes d'accroissement de volume pour utiliser cela pour une partie de la production et du secteur que vous développez dans votre question.

Le marché des pellets est en pleine expansion en Wallonie. Certaines usines de fabrication utilisent leurs propres produits connexes : les plaquettes, les sciures, etc. pour fabriquer les granulés qu'elles mettent sur le marché. Cette valorisation locale des sous-produits est plus avantageuse d'un point de vue économique et environnemental.

J'ai demandé, dans les plans bois/énergie que nous subsidions au niveau de la Région wallonne, que l'on s'approvisionne à proximité. Cela n'a aucun sens environnemental ni économique d'aller chercher ailleurs ce type de sous-produit.

De plus, d'autres unités ne disposent pas de matières premières ni pour la fabrication de granulés ni comme source d'énergie. Ces dernières captent donc une partie des flux de produits connexes produits par les entreprises de la filière bois – ce que je regrette puisque cela a un impact négatif sur l'ensemble du secteur.

L'objectif de la gestion forestière reste la production de produits de qualité. Le bois/énergie est une forme de valorisation du bois qui ne peut intervenir qu'en complément des autres possibilités de transformation du bois. Le plus important, c'est de faire correspondre, par des critères environnementaux – un peu comme à Bio-Wanze, mais de façon plus locale ici au niveau des plans bois/énergie –, ce lien entre producteurs et transformateurs ainsi que les petites et moyennes entreprises, afin qu'au travers de cahiers des charge des pouvoirs publics (chaufferies, etc.), il y ait une obligation de s'approvisionner à proximité. Cela doit se faire essentiellement dans les communes qui ont déjà une ressource forestière suffisante et importante que pour pouvoir alimenter elles-mêmes l'ensemble de leur réseau.

**M. le Président**. – La parole est à M. Stoffels.

**M. Stoffels** (PS). – Je remercie le Ministre pour sa réponse.

Autant je peux comprendre l'intérêt environnemental à faire valoir lorsqu'on essaye de développer la filière bois/énergie, autant je dois être attentif aux effets collatéraux qui se produisent sur le plan économique, le plan social, sur le plan de l'emploi. Plus on brûle de bois à une échelle industrielle, plus on créera une pénurie de matières premières dans les autres segments de la filière bois.

Je constate, dans votre réponse, que vous agissez essentiellement au niveau de la production en essayant de trouver un ensemble de moyens pour pouvoir augmenter les quantités produites par année. Mais d'autre part, si d'autres usines telles que celle des Plenesses s'implantent – un investissement réalisé demande aussi à être amorti –, elles vont gonfler très fortement la demande de cette matière première. Une fois qu'elles seront là, la demande ne pourra plus être ignorée.

N'est-il pas possible d'agir à la fois sur le côté « production des quantités » tout en maîtrisant la demande ?

**M. Lutgen**, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Je ne peux pas interdire à une usine de s'installer.

**M. Stoffels** (PS). – Si nous avons trop d'usines et que nous créons une demande supérieure à l'offre …

**M. Lutgen**, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Je suis d'accord. Quels sont les moyens pour maîtriser cela ?

**M. Stoffels** (PS). – Je n'ai pas de recettes toutes faites. Mais je demande simplement à ce que la réflexion du Gouvernement porte également sur la demande ainsi créée. *(Réaction de M. le Ministre Lutgen.)*

Cela peut être un argument.

**M. le Président**. – Nous reprendrons nos travaux à 14 heures 15 minutes.

La séance est suspendue.

*– La séance est suspendue à 13 heures 12 minutes.*

*– La séance est reprise à 14 heures 30 minutes, sous la présidence de Mme Fassiaux-Looten, Commissaire.*

## INTERPELLATIONS

### INTERPELLATION DE M. BORSUS À M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME, SUR « L'ÉVALUATION DU PLAN WALLON DES DÉCHETS »

### INTERPELLATION DE M. MEUREAU À M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME, SUR « L'ÉVOLUTION DES DIFFÉRENTS DOSSIERS TOUCHANT INTRADEL »

### QUESTION ORALE DE M. MEUREAU À M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME, SUR « L'APPLICATION DU COÛT/VÉRITÉ EN MATIÈRE DE DÉCHETS »

**Mme la Présidente**. – L'ordre du jour appelle les interpellations de M. Borsus à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur « l'évaluation du plan wallon des déchets », de M. Meureau à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur « l'évolution des différents dossiers touchant Intradel » et la question orale de M. Meureau à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur « l'application du coût/vérité en matière de déchets ».

M. Wesphael a souhaité se joindre au débat.

La parole est à M. Borsus pour développer son interpellation.

**M. Borsus** (MR). – Monsieur le Ministre, je voudrais faire le point avec vous concernant l'évaluation et l'évolution du plan wallon des déchets. Nous allons pour une fois – non pas que nous souhaitions les décrier en général – faire l'économie des préambules tant ce dossier vous est connu et connu des membres de notre Commission et me l'est un peu en tout cas.

Au printemps 2007, le Parlement vote la réforme du plan wallon des déchets. La majorité donnait au Gouvernement le feu vert pour la révision de la stratégie régionale des déchets. Différents volets figuraient dans cette stratégie régionale. Parmi ces volets, un des points significatifs et sensibles constituait en une nouvelle forme de taxation des déchets avec une hiérarchie. Vous nous avez souvent décrit votre conviction en la matière.

D'après les prévisions budgétaires, petit exercice pratique, cette nouvelle forme de hiérarchisation de la taxation devait entraîner pour 2008 de l'ordre de 8 millions d'euros de recettes pour le budget régional. Dix mois déjà sur ces douze qui nous sont promis pour cette année 2008 se sont écoulés. Dès lors, Monsieur le Ministre, dans le cadre d'un sain travail de suivi budgétaire, je me permets de vous demander où en êtes-vous par rapport à ces flux financiers, tout d'abord, tels que vous les aviez estimés. Si je me permets cette question c'est parce qu'il m'a semblé, de nouveau, très modestement, trouver une forme de paradoxe, à la fois, entre votre décision d'interdire la mise en décharge, sauf cas tout à fait exceptionnel des ONB depuis le 1er janvier 2008 et, dans le même temps, la prévision de plus de six millions d'euros de recettes pour cette mise en décharge de déchets ménagers.

Par ailleurs, on sait que des recettes de 1,5 million d'euros étaient pour leur part estimées quant à la taxation des déchets incinérés.

Dès lors, Monsieur le Ministre, où en est-on, évidemment, à titre provisionnel ? Je ne vous demande pas le dernier carat, mais je n'imagine pas, avec l'attention que vous réservez à votre département que vous n'ayez un tableau de bord, s'agissant de millions d'euros, de l'évolution des flux, des gisements et donc, de leur traduction financière. Avez-vous, justement, à propos de ces flux, constaté des modifications, des infléchissements, des comportements, enfin, des choses suffisamment significatives, au point que vous souhaitiez les partager avec votre Commission de l'Environnement, désormais, on s'en réjouit, composée de nos amis d'Écolo, massivement présents ?

Par ailleurs, si j'évoque cette recette, ce n'est pas par atavisme financier. Je souhaitais parler d'argent parce que cet argent était destiné à servir de levier, notamment pour mettre en œuvre et pour financer les grandes infrastructures de la gestion et du traitement des déchets dont la liste figure dans votre arrêté. Arrêté qui, précisément, modifiait l'arrêté « gros subsides », si je puis le qualifier un peu abruptement de la sorte, de 1998, pris par le Gouvernement à l'époque, et qui définissait des procédures et listait des projets éligibles.

Monsieur le Ministre, des investissements sont prévus, à concurrence de 413 millions d'euros, dont 260 millions pour l'incinération, 30 millions pour les parcs à conteneurs, etc.

Il me paraît donc important, s'agissant d'un programme qui ne l'est pas moins et d'une ambition qui ne l'est pas moins également, de vous demander quel est aujourd'hui l'état d'avancement de cette liste de projets. Peut-on voir sur le terrain où en sont déjà les projets ?

Où en est-on par rapport au mécanisme des promesses de principe de ces différents projets et à quelle date ces différentes promesses de principes ont-elles été accordées ?

Par ailleurs, après la promesse de principe, légitimement, une promesse ferme est attendue et à propos de cette promesse ferme, je souhaiterais également vous demander la liste des promesses fermes aujourd'hui accordées et leur date, de manière à avoir sur ce projet un regard suffisamment approfondi.

Un petit détour également par les montants, puisqu'on sait que, forcément, en termes de stratégies et de projets pour l'avenir, on parle d'estimations. Aujourd'hui, à la lumière des études complémentaires, de la validation peut-être d'un certain nombre de choix escomptés, évoqués ou espérés en matière de traitement des déchets – je pense notamment à certaines filières – quels sont aujourd'hui les chiffres actualisés, les pourcentages de subsidiation qui sont aujourd'hui retenus pour chacun des projets ?

Par ailleurs, Monsieur le Ministre, en ce qui concerne la promesse ferme de subvention, cet arrêté, si je ne m'abuse, en son article 7, § 1er renvoie à un article 12, § 4. Pouvez-vous m'indiquer, Monsieur le Ministre, quelles sont les dispositions prévues par l'article 12, § 4 ? En ce qui me concerne, je ne parviens pas à les cerner.

Monsieur le Ministre, l'arrêté du 13 décembre 2007 énonce une série relativement stricte de conditions. Chacun des projets respecte-t-il aujourd'hui les conditions d'octroi prévues dans l'arrêté du Gouvernement wallon ?

Cet arrêté, s'il contient une liste de projets en annexe, n'exclut cependant pas que d'autres projets, c'est bien naturel, de plus de 250.000 euros puissent être subventionnés, c'est l'article 16 du même texte. Monsieur le Ministre, puis-je vous demander si d'autres projets qui ne figuraient pas dans la liste initiale ont pu, au titre de l'application de cet article 16, être retenus par votre département et ensuite par votre décision ?

Par ailleurs, Monsieur le Ministre, je m'interroge quant au fait de la nécessité d'une actualisation voire d'un réexamen partiel, en profondeur peut-être, de cet arrêté du Gouvernement wallon, justement à la lumière d'un certain nombre d'analyses, d'éléments qui sont aujourd'hui connus, de variations peut-être des flux de déchets, des montants des investissements retenus.

Parlons justement d'investissements puisqu'il semble, corrigez-moi si je fais fausse route, que la promesse ferme de subsides ne puisse être octroyée qu'après approbation par le Gouvernement des crédits budgétaires à octroyer. Puis-je vous demander quel est le montant total des crédits qui ont été approuvés par le Gouvernement en 2008 ?

Je ferai un petit détour par le nouvel incinérateur d'Intradel. Non pas pour répondre au Directeur général de cet Institution qui, semble-t-il, s'en est pris, lors d'une réunion publique, au fait qu'un député élu par le concitoyen wallon puisse, de façon extrêmement nuancée, poser des questions au Ministre en charge de ce département. Il semble que cette démarche ait étonné le directeur de cette institution. N'y voyez pas une réponse à cet étonnement, je suis extrêmement surpris que le grand patron d'une institution de cette importance puisse s'étonner qu'un député, avec vraiment toutes les réserves d'usage, puisse poser des questions au Parlement concernant un investissement, concernant de l'argent public. Je trouvais que c'était relativement élémentaire dans le fonctionnement démocratique d'une Région, d'une institution, d'un pays, donc, n'y voyez pas une réponse à ce qui a été, je pense, une erreur – tout le monde peut en commettre – du Directeur général de l'Institution concernée, mais je souhaiterais avec vous poser un regard plus précis sur le nouvel incinérateur d'Intradel qui doit aussi accueillir les déchets d'une partie du Namurois.

Je n'aborderai pas l'enquête judiciaire en cours et je respecte les devoirs, les questions que la Justice souhaite poser, c'est elle qui en apprécie l'opportunité ou non. Par contre, c'est le volet administratif au niveau régional qui m'intéresse. C'est ainsi que je m'étais fort légitimement tourné vers le Ministre des Affaires intérieures pour lui demander : « *S'agissant d'une intercommunale, avez-vous des informations, des questions ? Qu'en est-il de votre département ?* ».

M. le Ministre Courard, il y a quinze jours, s'est tourné vers moi en m'indiquant que c'était plutôt au Ministre de tutelle de la politique des déchets et de l'environnement que je devais m'adresser puisque concernant l'octroi de la promesse ferme de subsides et les mécanismes d'attribution de marchés, le contrôle est exercé par l'OWD. La tutelle à l'époque n'avait pas encore été réformée et le Ministre Courard m'a donc renvoyé vers vous, Monsieur le Ministre.

Alors que les travaux sont tout de même largement avancés, j'ai appris qu'il n'y aurait – j'emploie toujours le conditionnel, vous connaissez mon habituelle prudence – pas de promesse ferme de subsides à ce stade et par ailleurs, que le coût de l'investissement a évolué,

au fil du temps, avec une somme totale de cet investissement qui est tout sauf négligeable, vous en conviendrez.

Dès lors, Monsieur le Ministre, puis-je vous demander, concrètement, quelle est la subsidiation que Intradel va recevoir ? Par ailleurs, est-il normal que la promesse ferme ne soit pas accordée au moment où une partie de l'investissement est réalisée ? Surtout que, même s'il y a eu des procédures de recours au Conseil d'État, le moment de l'octroi de la promesse ferme semble être, si j'en crois votre collègue en charge des Affaires intérieures, l'occasion de contrôler l'ensemble des procédures, s'il n'y a pas d'erreur administrative qui ait été commise le cas échéant, etc.

Puis-je vous demander l'état de ce dossier ? Quel est le taux de subsides alloué pour cet outil ? Est-on ici dans le cas prévu également par la législation de majoration possible eu égard à l'incinération de déchets hors zones ? Cette majoration de subsides sera-t-elle liée à des demandes particulières de la Région, notamment l'uniformisation des coûts demandés pour le traitement des déchets ménagers d'où qu'ils viennent, qu'ils soient de la zone traditionnelle de collecte de l'intercommunale concernée ou qu'ils viennent d'ailleurs ou d'autres provinces encore ?

Par ailleurs, un petit détour par ces questions qui avaient occupé les médias, concernant d'éventuels mouvements injustifiés de fonds. Vos services ont-ils diligentés une procédure d'information ou de quoi que ce soit d'autre concernant ce marché ?

J'en termine, Monsieur le Ministre, si vous le voulez bien. Les recettes issues globalement des mécanismes que vous avez mis en place doivent aussi financer la prévention et la sensibilisation. Vous avez évoqué ce point comme étant une des pierres angulaires de la réorientation de l'action régionale en la matière. Puis-je vous demander dès lors quels sont les montants dédicacés à la prévention dans le budget régional ou dans le budget de l'Office wallon des déchets ? Quelles sont aujourd'hui les campagnes de prévention et de sensibilisation complémentaires qui ont été menées à la suite de l'adoption de cette nouvelle stratégie ? Et quels sont les résultats de ces campagnes qui auraient été mesurés ?

Enfin, est-il exact qu'il y a un gros retard dans le traitement d'un certain nombre de dossiers au niveau de l'Office ou au niveau de l'ensemble de la procédure décisionnelle ?

**Mme la Présidente**. – La parole est à M. Meureau pour développer son interpellation et poser sa question.

**M. Meureau** (PS). – Madame la Présidente, je tiens tout d'abord à rappeler, sur le plan technique, que je ne me joins absolument pas à l'interpellation de M. Borsus mais que je me suis inscrit déjà bien auparavant.

Deuxièmement, je sais que le monde des déchets est un monde nauséabond et je ne peux absolument pas entrer dans le ton, même s'il paraît courtois, aussi nauséabond que celui que je viens d'entendre …

**M. Borsus** (MR). – N'y a-t-il pas là un fait personnel ? Ce que je viens d'indiquer paraît tellement « nauséabond » ?

**M. Meureau** (PS). – Exact. Je ne retire pas le terme.

Il a été évoqué une réunion publique, je signale qu'il s'agit d'une réunion de Conseil d'administration dont je ne pense pas qu'elle soit publique. Cela, c'est le premier point.

Pour ce qui est de l'attitude que je viens d'entendre, je me pose des questions.

La première question – et cela, ce n'est pas d'aujourd'hui, cela ne vient pas d'être répété ou alors d'une autre manière, toujours aussi courtoise – concerne la collaboration de deux intercommunales : le BEP et Intradel.

Il y a quinze jours, et ce n'était pas un secret – comme cela n'a pas été un secret non plus au Conseil d'administration que j'interpellerai aujourd'hui; d'ailleurs, quelqu'un a été mandaté pour vous le répéter, Monsieur Borsus – j'ai cru entendre que dans le cadre d'une collaboration Intradel – BEP, les Liégeois s'engraissaient sur le dos des Namurois et que les Namurois paraissaient pour des dindons. Dans le cadre de cette collaboration, y a-t-il des gagnants et des perdants. Je pense que l'esprit dans lequel on travaille dans la gestion des déchets est une collaboration du mandataire communal. Et j'ai dit, de nombreuses fois, que s'il pouvait y avoir des évolutions dans les techniques, elles doivent exister, cela doit être, comme dans le cas de l'énergie, le panier des techniques de gestion de déchets, mais en tout cas, aujourd'hui, il y a, semble-t-il, une technique inéluctable tant que les autres n'ont pas progressé, c'est celle de l'incinération.

Dans ce cadre-là, il y a une collaboration qui s'est inscrite entre le BEP et Intradel. Je rappelle que ces deux intercommunales sont pluralistes, ont peut-être une majorité politique, mais je crois savoir que les deux intercommunales décident, à une énorme majorité, les orientations qu'elles prennent tant en plan stratégique qu'en exécution d'investissement et j'y reviendrai.

J'ai un peu vérifié et ni l'une, ni l'autre de ces deux intercommunales, ne donne l'impression que certains gagnent, d'autres perdent, mais plutôt que c'est une situation *win win.* J'aurais voulu avoir votre perception de ce dossier.

Deuxièmement, quand je lis lors de la dernière séance plénière, un article dans la presse, je ne peux pas le qualifier autrement que de nauséabond. On profite d'un fait judiciaire indépendant de l'intercommunale pour jeter l'opprobre sur l'intercommunale et sa gestion. On a parlé de perquisitions, on a parlé de mouvements financiers qui étaient extérieurs, etc., ou liés et je ne peux pas accepter que l'on mélange un fait judiciaire qu'il appartiendra à la Justice de clarifier, à la gestion d'Intradel et que l'on prétende qu'il y a eu d'un côté des perquisitions, qu'il y aurait des doutes au niveau de transferts financiers, et que d'autre part, Intradel, disons les choses clairement,

construit son usine, finalement, sans avoir respecté les procédures et, finalement, sans avoir pris les précautions nécessaires. Au niveau de l'attribution du marché, cela vient d'être répété, il y a eu suffisamment de recours au Conseil d'État et de décisions. Pour le reste, il y a des principes qui ont été appliqués. Intradel, toutes couleurs confondues, s'est rangée à la procédure, je le répète et le traitement du dossier relève aussi de l'Office wallon des déchets. Je me joins à la question, et seulement à celle-là, par rapport au rôle de l'Office wallon des déchets. Ne serait-il pas utile de le renforcer pour qu'il puisse traiter ces sujets plus rapidement en tout cas ? Mais, pour ce qui est des investissements Intradel, j'aimerais aussi que vous me confirmiez que sous l'exercice des compétences par le Ministre Foret, en 2003, l'investissement était déjà repris pour 90 millions d'euros, il est passé à 110 millions d'euros. On entend par « part publique » la partie de l'outil consacrée au traitement des ordures ménagères, à savoir à l'époque, 69 % de la capacité totale de l'outil et là aussi, cela a été revu en fonction de la collaboration entre Intradel et le BEP.

Je voudrais que vous fassiez la clarté sur ce qui a été fait là, et que l'on cesse de jeter l'opprobre sur une gestion qui se veut justement dans l'intérêt public, non pas seulement d'une sous-région ou d'une province, mais presque de l'ensemble de la Région wallonne dans le cadre de cet équilibre des techniques.

J'avais également une question orale jointe. À mon avis, elle rejoint le dernier sujet de M. Borsus – et là, je sors de la gestion technique des déchets – sur l'application du coût-vérité. Sans revenir – bien loin de là – sur le bien-fondé de l'application du coût-vérité, les pouvoirs locaux se battent, certains mieux que d'autres, et certains avec plus de conviction que d'autres, sur la mise en œuvre de ce décret. Cela a été évoqué ce matin, avec des bons points plutôt que des sanctions.

Je pense que dans l'esprit du citoyen, certains peuvent se dire : « *Plus on trie, plus on fait l'effort, plus on paie.* ». On sait que c'est faux, mais il faut le dire avec force. Les communes, pour le moment, font ce travail à un moment délicat, il faut le reconnaître, les intercommunales le font aussi. Au niveau du Gouvernement wallon, dans son ensemble, à un niveau indépendant des gestionnaires directs de ce domaine, ne pensez-vous pas qu'il serait utile de mettre en œuvre une communication large sur l'ensemble de la Wallonie, sur les vraies raisons, pour le citoyen, de l'application du coût-vérité ?

C'était ma troisième question, j'accorde évidemment beaucoup d'importance aux réponses concernant les deux sujets de mon interpellation.

**Mme la Présidente**. – La parole est à M. Wesphael.

**M. Wesphael** (Écolo). – Madame la Présidente, j'ai l'avantage de parler après M. Meureau et ce n'est pas rien.

Je voudrais commencer ma petite intervention sur la politique des déchets en Région wallonne par l'analyse, qui se veut modeste, lorsque le Ministre est venu avec son plan wallon des déchets et ce qu'il considérait comme étant une plus-value, c'est-à-dire l'application du coût-vérité.

Rappelez-vous qu'à cette époque, Écolo avait mis en exergue le fait que l'application du coût vérité, telle que prévue par le Ministre cdH de l'Environnement et le principe pollueur-payeur, tel que défendu par les Verts depuis toujours dans ce dossier était deux options qui ne se rejoignaient pas.

Je m'explique. Nous avions estimé d'emblée que l'application du coût-vérité, sur la base d'une tarification forfaitaire à hauteur de 93 %, voire 94, 95 % cela dépend des communes, allait faire en sorte que nous allions assister à une rage taxatoire verte, qui n'est même pas verte d'ailleurs, je vais expliquer pourquoi dans quelques instants. Monsieur le Ministre, vous aviez dit que dans certains cas, les communes simplement allaient payer un coût-vérité qu'elles ne payaient pas encore et, dans d'autres cas, cela allait diminuer la charge des communes en raison du fait qu'elles étaient plus haut que le coût-vérité.

La réalité, c'est que l'essentiel des communes, en tout cas, je prends ma région, va devoir, dans le cadre de leur budget 2009, passer à la caisse, cela veut dire augmenter sensiblement les taxes socle déchet, mais il y avait d'autres solutions, cela veut donc dire que dans une logique aujourd'hui, malheureusement, qui n'est pas le chef du Ministre, ni le mien, ni de notre responsabilité, de récession économique, d'accroissement de la pauvreté, nous allons assister, à une augmentation très sensible de la fiscalité sur les déchets. Écolo a toujours voulu que l'écologie soit, par définition, sociale. Or, en l'occurrence ici, tout le monde paiera sur la base d'un principe forfaitaire quel que soit d'ailleurs le niveau du revenu du citoyen. C'est une politique anti-sociale. Si l'on s'était basé sur le poids des déchets rejetés, là, c'était parfaitement acceptable. Or, aujourd'hui, il n'en est rien. Le principe pollueur payeur est remplacé par le principe du coût-vérité, sans hiérarchisation en ce qui concerne le fait de savoir si tel ou tel ménage jette plus au moins de déchets.

Nous ne cessons d'expliquer aux citoyens qu'Écolo n'a rien à voir avec la politique actuelle des déchets, que du contraire, nous avions d'autres solutions. Elles passaient par une politique liée véritablement à ce que le rejet n'était pas simplement forfaitaire, elles passaient aussi par la possibilité d'avoir une fiscalité sur les ménages en fonction du poids et le reste, en fonction des revenus, c'est-à-dire, via le budget des communes. Cette possibilité n'a pas été retenue et donc, je m'en voudrais de passer sous silence cet accroissement de la fiscalité en matière de déchets qui va être en moyenne, et je ne prends que mon arrondissement, de l'ordre de 20 % dans le cadre du budget 2009. C'est exactement le chiffre que nous avions cité, il y a quelques mois, et qui sera en 2012, de l'ordre de 45 % à 50 %.

Vous pouvez rire, mais vous verrez à quel point demain… *(Réaction de M. le Ministre Lutgen.)* Je parle modestement pour ma région qui ne compte que

550.000 personnes. Je n'ai pas fait le calcul sur la Wallonie. La vérité a un minimum ses droits en cette matière.

La deuxième chose que je voudrais aborder est le très net recul de la politique des déchets en Région wallonne par rapport à ce qui avait été décidé sous le Gouvernement arc-en-ciel. Je vous explique. *(Réaction de M. le Ministre Lutgen.)*

M. le Ministre a-t-il demandé la parole, Madame la Présidente ? Si je peux poursuivre, je le fais, mais je constate le malaise du Ministre à l'égard de mes propos qui ne se veulent pas excessifs, mais simplement sont le reflet de la réalité de terrain. Demandez aux gens ce qu'ils en pensent et vous aurez peut-être une opinion différente.

Si effectivement, vous aviez pratiqué le coût-vérité, que vous allez mettre en œuvre avec cet accroissement de la fiscalité importante, pour une bonne politique des déchets, j'aurais encore pu l'admettre, et dire : il faut que les gens paient pour une bonne politique. Mais voilà ce n'est pas une bonne politique et je vais vous dire pourquoi. Sous le Gouvernement de l'arc-en-ciel, nous avons décidé de favoriser l'implantation d'unités de biométhanisation partout en Wallonie, en particulier à Namur et à Liège. Quatre unités de biométhanisation de minimum 50.000 tonnes, ce qui permet d'alimenter en électricité 400.000 ménages. Depuis quatre ans, vous nous dites que les budgets n'y étaient pas, mais nous l'avions décidé et vous n'avez pas respecté cette décision. Il n'y a toujours pas d'unités de biométhanisation Intradel, ni à Namur. Or, ici, l'électricité était la meilleure filière puisque c'est l'équivalent d'une centrale TGV moyenne. Ce n'est pas rien d'avoir loupé cet objectif.

Vous pouvez dire que vous n'êtes pas d'accord, mais nous avions décidé cette orientation en 2003. En 2004, vous arrivez, vous avez la possibilité de mettre cela en œuvre, mais vous n'avez rien fait. Rien du tout ! Par contre, vous avez fait, je n'y étais pas forcément opposé car c'était nécessaire, rénové, changé, un certain nombre de fours parce qu'ils avaient vécu, mais vous avez néanmoins consacré plus de moyens au renforcement de la capacité d'incinération de nos fours – c'est un fait – à d'autres filières, qui sont, non pas alternatives, mais complémentaires à l'incinération. Je ne vois rien pousser nulle part dans ce secteur, d'autant plus qu'il y avait aussi d'autres créneaux à exploiter. C'était, et Monsieur Meureau sait de quoi je parle, la perspective d'avancer massivement dans le tri des déchets, en ce qui concerne les déchets industriels banals. C'est 100.000 tonnes rien qu'en province de Liège, 100.000 tonnes qui aujourd'hui, plutôt que d'être partiellement triées ou complètement triées, sont incinérées pour rentabiliser l'outil, cela va de soi.

Or, là aussi, il y a des filières tout à fait intéressantes, notamment, dans le secteur de l'économie sociale. Les DIB en Région wallonne c'est 330.000 tonnes, c'est 100.000 tonnes en Province de Liège. Qu'est-ce que nous avons fait en termes de création de filières de traitement des DIB ? Rien. Biométhanisation : rien; filières DIB de recyclage : rien; économique sociale : quasi inexistante. Dois-je continuer ? *(Réaction de M. le Ministre Lutgen.)*

Madame la Présidente, cela suffit, maintenant.

**Mme la Présidente**. – Maintenant, on va entendre la fin de votre intervention. Monsieur le Ministre répétera ensuite ce qu'il voudra dans sa réponse.

**M. Wesphael** (Écolo). – Je voudrais que Monsieur le Ministre retire ses propos immédiatement, s'il vous plait.

**Mme la Présidente**. – Monsieur le Ministre, laissez poursuivre M. Wesphael.

Monsieur Wesphael, continuez.

**M. Wesphael** (Écolo). – J'acte. Il faut, à un moment donné, comprendre la nature des gens.

Et donc, le dernier élément sur lequel je voulais insister, je pense que je n'ai pas été le seul, je note d'ailleurs au passage que M. Meureau, de manière très nuancée, s'en est inquiété aussi, c'est l'augmentation du coût du traitement, sans dire que c'était une mauvaise chose, mais il vous a dit : faites une information importante aux citoyens pour leur expliquer pourquoi le coût du traitement augmente, sinon ils ne vont pas comprendre. C'est un peu que M. Meureau a dit, il y a quelques instants.

Permettez-moi de souligner, et j'en resterai là, l'aspect de la prévention. Où en est-on ? Où sont les plans communaux de prévention ? Vous vous souvenez probablement que c'était dans le cahier des charges du Plan wallon des déchets précédent du Gouvernement de l'arc-en-ciel. Quels sont les budgets significatifs y alloués ? Je reconnais qu'à l'époque, ils n'étaient pas très élevés, c'est évident, mais aujourd'hui je ne vois pratiquement plus aucune commune s'inscrire dans une politique de prévention dès l'instant où, en plus cette compétence de traitement des déchets va leur être progressivement retirée pour être confiée aux intercommunales.

Je ne dis pas que cela n'a pas un avantage qui est celui de l'harmonisation de la politique des déchets en seconde zone, notamment en ce qui concerne le système du sac payant ou de conteneur à puce. Néanmoins, je pense qu'il faut laisser les compétences de prévention aux communes sans quoi cela ne servira plus à rien d'avoir un échevin de l'environnement compétent en matière de déchets.

Voilà donc, Madame la Présidente, les quelques éléments sur lesquels je souhaitais intervenir de manière à ce que le Ministre puisse me répondre avec courtoisie, si possible.

**Mme la Présidente**. – Ce qu'il ne manquera pas de faire.

La parole est à M. le Ministre Lutgen.

**M. Lutgen**, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Pour remettre les

choses en place, et réexpliquer la politique des déchets à M. Wesphael, je souhaite lui rappeler quelques éléments. Quand je suis entré en fonction, Monsieur Wesphael, les budgets qui restaient pour les investissements en matière de traitement des déchets, étaient retombés à zéro. Pourquoi, Monsieur Wesphael ? Parce que vous avez décidé, sous le Gouvernement arc-en-ciel, c'est un constat, de supprimer la taxe « déchets ménagers ».

**M. Wesphael** (Écolo). – Qui était unique et forfaitaire.

**M. Lutgen**, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Deuxième élément. Vous l'avez remplacée par quoi ? Par quel système, pour faire en sorte qu'elle ne soit pas injuste cette taxe ? Par strictement rien. Qu'avez-vous fait ? Vous avez seulement déposé un plan en 2003, vous en avez parlé.

Je vais vous renvoyer vers tous les comptes rendus, sinon, on ne va pas s'en sortir, je vous ai déjà expliqué 25.000 fois toute la situation, notamment sur la biométhanisation. Vous m'expliquerez en quoi je n'ai pas mis en place des systèmes incitatifs aussi forts, même plus forts que le Gouvernement précédent. Ce n'est pas une critique à l'égard de mon prédécesseur, c'est un fait.

Je dis simplement que des incitants ont été mis en place pour la biométhanisation. Certaines intercommunales ont effectivement des projets au niveau de la biométhanisation, d'autres n'en ont pas. C'est un choix. Je fixe les règles au travers de l'ensemble de la politique de la Région et après des choix sont opérés. Et chaque intercommunale ne peut pas agir nécessairement de la même façon, car il y a des aspects de ruralité qui peuvent intervenir, il y a des aspects de transports, il y a des aspects d'infrastructures existantes. Prenez l'exemple du partenariat au niveau de la biométhanisation entre le Luxembourg et Namur. Namur aurait pu faire le choix d'avoir un centre de biométhanisation aussi. Elle a fait le choix de dire : on travaille avec le Luxembourg et puis on verra bien l'évolution en fonction des volumes. Si on arrive à un volume suffisant en terme de rentabilité économique, on aura notre unité aussi. Les budgets sont prévus et réservés pour cela, au niveau de la Région, au niveau de la subsidiation. Cela ne pose pas de problème.

Voyez aussi, l'impact et le bilan environnemental de ce que vous avez mis en place, notamment, à Havré-Mons et les difficultés rencontrées. Vous l'avez inauguré en grandes pompes et subsidié affirmant que c'était vraiment le modèle absolu.

Vous êtes en train de me dire que pendant cinq ans je n'ai rien fait au niveau de la biométhanisation, il y a des installations maintenant qui fonctionnent, il y a la possibilité de la subsidiation telle que je l'ai revue. Je ne peux pas prendre la place des intercommunales pour créer de la biométhanisation. Elles le font avec une certaine intelligence pour veiller à ce qu'il y ait un impact environnemental intéressant et un aspect économique. L'ABC de la biométhanisation, c'est la collecte, avoir une collecte sélective suffisante, pour … *(Réaction de M. Wesphael.)* Voilà le problème, vous n'avez pas mis en place une collecte suffisamment intelligente que pour pouvoir utiliser une biométhanisation. Vous avez complètement oublié la collecte, le tri et l'impact environnemental. En tant que Ministre de l'Environnement, je ne défends pas ce genre de biométhanisation. Je défends de la biométhanisation qui, effectivement, est organisée, avec une collecte sélective, avec un bilan environnemental positif, et par rapport à cela, la subsidiation existe. Les projets peuvent rentrer, ils seront subsidiés par la Région wallonne.

Quant à l'aspect du transport et des outils, nous agissons au niveau de la subsidiation.

Faisons-le ensemble à nouveau, et incitons un maximum d'intercommunales à mettre cela en œuvre en fonction de leur réalité de terrain. On ne peut pas imposer d'avoir au moins trois, quatre ou cinq unités de biométhanisation. Cela n'a pas de sens. D'ailleurs, des intercommunales ont rentré des projets, certains n'étant pas d'actualité immédiatement, d'autres sont décalés dans le temps. Parmi ceux-là, elles ont demandé s'ils pouvaient être subsidiés. La réponse est oui.

Concernant votre interpellation, le coût-vérité est inscrit depuis bien longtemps sur la base du principe pollueur-payeur.

Il y a deux objectifs à atteindre au niveau de la Région wallonne. Nous sommes allés voir tous les systèmes existants. Notre système est plutôt performant puisque nous sommes les meilleurs en Europe au niveau du tri, du recyclage de nos déchets. Nous sommes dans le top 2, le top 3 – ce n'est pas mal.

Par contre, on a un défi à relever, celui de diminuer la quantité de nos déchets et faire en sorte que les déchets qui se retrouvent dans le circuit soient triés et recyclés au maximum. La pire solution dans le traitement final, c'est la mise en décharge. Il faut faire en sorte que ce mode puisse intervenir en tout dernier lieu.

C'est pour cela que la fiscalité est aussi fonction des modes de traitement. J'ai mis en place une fiscalité qui tienne compte de la qualité environnementale du traitement du déchet, en tenant d'ailleurs compte des directives européennes. Cela me semble logique et cohérent.

L'autre défi important est de lutter contre les incivilités. J'en viens au coût-vérité. Il est clair que chaque habitant, même s'il trie au maximum a quand même un minimum de production de déchets. Zéro production de déchets, cela n'existe pas. Nous devons avoir un système avec un nombre de sacs prépayés par habitant, qui correspond à un service octroyé à toute la population. En dehors de la collecte et du traitement, d'autres aspects, le nettoyage des rues, etc. interviennent dans l'élaboration des différents coûts. Il convient d'avoir un seul système sur le territoire de la Région wallonne. Cela permet aussi l'harmonisation et d'éviter ainsi des systèmes à double vitesse, avec des incivilités qui se produisent d'une commune vers l'autre parce que les systèmes étaient différents.

L'harmonisation, qui se retrouve dans le décret fiscal et dans le décret « déchets », évite aussi la taxation entre

un déchet ménager et un déchet industriel. Aujourd'hui, la taxation s'opère de manière identique, ce qui évite tout risque de fraude. Cela évite aussi – *cf.* certains problèmes au niveau des intercommunales – qu'il y ait une revalorisation des efforts de certains au bénéfice des autres. Je prends ici l'exemple de la commune de Montignies-le-Tilleul qui avait une grande performance et qui voyait celle-ci utilisée – une enquête est en cours – par des communes qui produisaient de 250 à 280 kilos de déchets par habitant et par an. Une moyenne était faite ainsi personne ne payait la taxe « sanctions ».

Voilà toute une série d'éléments qui se retrouvent dans le décret fiscal et qui, au travers de l'harmonisation, évite ce type de comportement, qui plus est, il n'y a plus d'intérêts économiques à déverser des déchets en Région wallonne. Avant, il y avait vraiment un intérêt à venir déverser en grosse quantité des déchets en Région wallonne puisque la fiscalité était de 60 euros la tonne. Elle était de 0 euro en Région wallonne. Je n'ai pas vu les Écolos changer cela pendant cinq ans.

Sur le coût-vérité, croyez-vous que vous allez faire croire à la population que les coûts ont explosés ? Les coûts n'ont pas changé. Ce qui a changé au niveau des coûts, ce sont les matières premières, le coût des infrastructures etc., mais le coût du traitement et de la collecte n'a pas changé.

Avant, dans certaines communes, on rasait directement comme cela se faisait à Wavre et à Mont-Saint-Guibert. Ce n'est plus le cas dans ces communes et je les en félicite. Par contre, ce qui est injuste dans le système, c'est qu'à cause de cela, cela coûtait à la collectivité des millions, voire des dizaines de millions d'euros.

Aujourd'hui, nous sommes à la limite de l'autonomie communale. Le système mis en place veut que le citoyen paye en fonction d'une production supplémentaire de déchets par rapport à une moyenne établie. Si vous changez le système d'un jour à l'autre, vous retrouverez des déchets partout. Je ne le veux pas.

Concernant les différents éléments qui ont été relevés par MM. Borsus et Meureau, la stratégie régionale de la gestion des déchets a été adoptée en mars 2006. Dans le plan, il y a effectivement, les aspects qui concernent la prévention. Je vous enverrai le plan et vous pourrez, Monsieur Wesphael, le lire attentivement.

Au niveau fiscal, il en résulte que pour le premier semestre 2008, les recettes perçues sur la base du décret fiscal du 22 mars 2007 favorisant la prévention et la valorisation des déchets, dépassent les 12.500.000 euros.

Ces montants couvrent l'ensemble des montants perçus sur la mise des déchets en centre d'enfouissement technique, l'incinération des déchets et les contrôles administratifs réalisés. Les montants correspondent aux montants programmés pour le budget 2008, soit 25 millions d'euros pour l'ensemble de l'exercice.

À titre de comparaison, les recettes de l'exercice fiscal 2006 en matière de déchets atteignaient 17.500.000 euros.

Je souhaite rappeler les décisions gouvernementales. Dans tous les moyens budgétaires dont on a besoin, on ne compte pas sur la fiscalité pour financer ce projet. Cela a été fait dans un souci d'éviter cela. Il s'agissait de faire un choix pour la bio méthanisation, l'incinération et la co-incinération. Je vous donnerai, début de l'année prochaine, des données sur la base de l'exercice complet quant aux flux. Je peux difficilement me permettre d'aller demander aujourd'hui à plusieurs fonctionnaires de commencer à sortir les chiffres tous les jours pour ce qui concerne ces éléments-là.

Par ailleurs, vu le nombre d'infrastructures subsidiables concernées, une liste de dossiers prioritaire traitée par la Région vient d'être établie par la COPIDEC et communiquée à mon Cabinet. Ce sont, en conséquence, les dossiers des infrastructures reprises dans cette liste qui seront traités en priorité pour l'octroi, selon le cas de la promesse des principes et de la promesse ferme de subsides.

Il m'importe de rappeler que les accords de principe accordés sur la base de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 30 avril, restent valides pour autant que les projets concernés ont été mis en œuvre avant le 1er mai 2007. Cinq intercommunales sont concernées dont Intradel et IPALLE.

Les modalisations des infrastructures de traitement entamées voir achevées par les intercommunales Intradel, Idelux, ICDI, IPALLE sont ainsi concernées par ces dispositions. D'autres promesses de principes sont en voie d'approbation. L'instruction des demandes de promesses de subsides est également en cours. C'est ainsi que les travaux de modernisation de l'incinérateur de Vielsalm ont fait l'objet, le 30 septembre 2008, d'une promesse de financement autour de 30 %. Les autres dossiers d'investissement sont en cours de traitement à l'Office.

En ce qui concerne le montant des subsides, il est forcé de constater une révision à la hausse de certaines dépenses d'investissement prévues par les intercommunales, au regard du programme d'investissement approuvé en 2006.

Cela s'explique par la hausse des coûts des matériaux notamment.

Ces hausses sont dues d'une part, aux besoins nouveaux et à l'indexation des prix du marché. Le Gouvernement s'en saisira sans tarder après un examen complet, en fonction des éléments visés par l'Administration.

M. Borsus m'a interrogé sur la structure de l'Arrêté à l'article 12, § 4.

À cet égard, je tiens à préciser que l'étape constituée par l'octroi d'une promesse ferme d'intervention financière est intégrée dans le dernier paragraphe de l'article 12. Ce dernier ne comprenant que trois paragraphes et non quatre.

C'est ainsi que, c'est erronément, que l'article 7 fait référence au paragraphe 4.

Un *erratum* sera proposé en la matière sous peu. Ainsi que vous en faites état, une liste de projets subventionnables est jointe à l'arrêté organique. Cette liste n'a pas pour effet de limiter les projets subsidiables aux seuls travaux mentionnés, ni d'emporter une promesse de subventions du Gouvernement pour les dossiers qui y figurent.

En effet, l'examen des dossiers par l'Office wallon des déchets doit être effectué avec rigueur et toute l'expertise nécessaire, compte tenu notamment des montants concernés.

En matière de crédits budgétaires, des crédits de deux millions d'euros concernent l'installation d'unités de déchets et un crédit supplémentaire de quatre millions d'euros est prévu pour le remboursement des annuités.

Je rappelle que dans l'estimation qui avait été réalisée, à la suite de ce que les intercommunales avaient rentrés comme projets, on parlait d'un budget global de l'ordre de 460 millions d'euros, avec une subsidiation variable pour la Région wallonne étant donné que j'ai mis le système des bonus.

J'y reviendrai d'ailleurs dans le cadre d'Intradel si les intercommunales travaillent entre-elles.

Il y a d'ailleurs toute une série d'intercommunales qui ont été dans ce sens là pour, d'une part, réduire les frais de fonctionnement et d'autre part, réduire parfois les coûts environnementaux par rapport à ces dispositions, ces accords et ces partenariats entre les uns et les autres. C'est du *win win* comme le faisait remarquer M. Meureau, au travers de ces différentes conventions sur le plan global.

Aucune décision n'a cependant pu être prise en matière de promesses fermes et de subsides. Des informations complémentaires ayant été demandée, et l'instruction de ce dossier étant dès lors toujours en cours à l'Administration, le taux de subside sera déterminé sur la base des dispositions de l'arrêté du 13 décembre 2007 auquel s'ajoutera la prime de décloisement en fonction de la part de déchets effectivement traitée provenant d'une autre association de communes.

Dans le cas présent, d'après les informations que j'ai, constatant les actuels apports de déchets produits par la Province de Namur, une majoration du taux des subsides est prévisible. En outre, conformément aux dispositions de l'Arrêté du 13 décembre 2007, je rappelle que le subside sera versé par acompte annuel pendant la durée de l'exploitation de l'outil et en fonction des quantités de déchets ménagers réellement traitées.

Cela permet de contrôler et de vérifier chaque année le respect de l'ensemble des obligations et si on ne le respecte pas, on peut effectivement suspendre le remboursement des indemnités.

**Mme la Présidente**. – La parole est à M. Borsus.

**M. Borsus** (MR). – Si, *a contrario*, vous n'aviez pas forcé les déchets à aller à Liège, quelle somme cela aurait-il représenté ?

**M. Lutgen**, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Ce sont des tranches de 5 % par année.

**M. Borsus** (MR). – Quel est l'investissement total à ce jour ?

**M. Lutgen**, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Le dossier est actuellement en traitement à l'Administration. Dès que j'aurai l'ensemble des éléments …

**M. Borsus** (MR). – Ce qui m'étonne, Monsieur le Ministre, c'est que l'on puisse construire quelque chose sans promesse ferme de subsides. Les communes ne savent donc pas ce qu'elles vont avoir comme subsides ou pas même si elles vont l'avoir.

**M. Lutgen**, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Je viens donc de rappeler que la promesse de principe accordée sur l'Arrêté du 30 avril 1998 reste valide pour autant que les projets concernés aient été mis en œuvre avant le 1er mai 2007.

Les modernisations des infrastructures de traitements entamées, voir achevées par les intercommunales Intradel, Idelux sont ainsi concernée par cette disposition. C'est assez clair.

**M. Borsus** (MR) – La mise en œuvre, c'est quoi ? C'est la construction. Qu'est-ce qu'une mise en œuvre pour vous, juridiquement ?

C'est la construction, c'est le fait de le décider ? C'est quoi ? C'est l'adjudication du marché ?

**M. Lutgen**, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – C'est d'introduire le dossier et d'entamer le dossier au niveau de l'intercommunale concernée.

**M. Borsus** (MR) – L'introduire, c'est une mise en œuvre. Est-ce bien cela ?

**M. Lutgen**, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – On a arrêté les différents dossiers en fonction de ces éléments-là.

Que s'est-il passé à votre avis ?

Intradel, comme d'autres, du fait de changement de majorité, a décidé de moderniser ses outils et à investir. Y a-t-il une prise de risque de la part de l'intercommunale par rapport à ce qu'elle recevra exactement ? La réalité est qu'au travers des dispositions que nous avons prises par rapport à quatre ou cinq unités, les dispositions ont été prises pour faire en sorte que certaines garanties soient apportées, ce qui n'empêchera pas le dossier d'être étudié.

**M. Borsus** (MR) – Une société décide d'investir 7,5 milliards d'anciens francs belges. Vous considérez que c'est mis en œuvre en mars 2007. Vous dites qu'il y

a suffisamment de garanties. L'intercommunale à quoi ? Une garantie verbale de votre part ? Un accord écrit ? Ce n'est pas la promesse ferme.

La promesse ferme, c'est la garantie légale. Dans mon esprit, une promesse ferme se fait en général avant l'investissement. C'est d'ailleurs pour cela que le Ici, on construit donc l'équivalent de 180 millions d'euros sans promesse ferme ?

**M. Lutgen**, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – J'en viens à la question concernant l'audit de l'Office wallon des déchets.

**M. Borsus** (MR) – Ma question vous paraît-elle impertinente Monsieur le Ministre ?

**M. Lutgen**, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Je ne la trouve pas impertinente. Il y a une décision qui a été prise par le Gouvernement avec une liste de projets qui sont des projets subsidiables et je vous ai expliqué les dispositions particulières par rapport à quelques projets. On a arrêté ces projets. Même s'il y a une promesse de subsides fermes, un contrôle est toujours effectué.

Je vais prendre un autre exemple pour l'illustrer. Un exemple qui a d'ailleurs été dénoncé par certains d'entres-vous. C'est une règle européenne. Avant, un agriculteur pouvait investir, il prenait le risque et on venait l'aider par après. Il n'y a pas de promesse en tant que telle, il prenait le risque lui-même et il disait : « *J'ai une chance de recevoir le subside.* ». Il estimait les choses. Maintenant, il ne peut plus le faire car il doit avoir l'autorisation avant de procéder à ces investissements. Je dis ici que le risque zéro n'existe pas par rapport à cela mais il y a quand même une garantie assez importante me semble-t-il qui a été octroyée par le Gouvernement par rapport à ces projets aux travers des dispositions que nous avons prises. C'est un engagement que nous avons pris.

Une vérification et un contrôle en profondeur prennent un certain temps par rapport à chaque projet, que ce soit le projet d'Intradel ou que ce soit d'autres projets.

Nous les vérifions au niveau de l'Administration sur l'ensemble des éléments.

**M. Borsus** (MR). – Sur quoi porte votre engagement ? Il porte sur 120, 130 millions d'euros ? Dans le cadre de la promesse ferme, il y a des conditions qui ne me paraissent pas respectées.

**Mme la Présidente**. – Monsieur Borsus, laissez terminer M. le Ministre et vous aurez un droit de réponse.

**M. Borsus** (MR). – Je vous écoute, Madame la Présidente, mais il y a vraiment un problème dans ce dossier et 180 millions d'euros méritent bien quelques minutes en commission.

**M. Lutgen**, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – C'est bien plus que 180 millions d'euros, Monsieur Borsus puisque vous vous attachez à un projet, à une intercommunale. Le total des investissements dont on parle vont avoisiner les 450-500 millions. Je ne sais pas vous dire le montant exact aujourd'hui.

Entre 2006 et aujourd'hui, il y a eu des évolutions, des projets qui ont été abandonnés par certaines intercommunales comme la vôtre. Il y a des projets nouveaux qui ont été initiés. Cela me paraît donc normal en termes de bonne gestion que l'on puisse valider et vérifier l'ensemble des éléments. Aujourd'hui, une nouvelle liste a été remise, revue et corrigée et c'est en fonction de tous ces éléments là que l'Administration et le Cabinet étudient l'ensemble des éléments et qu'on pourra remettre un avis. En attendant, je ne sais pas vous dire si ce sera 433,25 millions ou 454,27. Je pourrai vous le dire le jour où, effectivement, j'aurai l'ensemble des éléments en ma possession et que l'analyse sera terminée.

Au-delà de l'ensemble, cela me paraît logique et de bonne gestion, malgré une promesse ferme, de vérifier l'ensemble des éléments afin d'avoir toutes les garanties que cet argent soit utilisé à bon escient. La garantie est même meilleure dans les dispositions que j'ai prévues. En effet, je vous ai expliqué que chaque année, on pouvait revoir. On ne nargue donc pas, comme vous dites, 180 millions. Il s'agira de toute façon, d'une intervention de l'ordre de 30 % de base.

Ce que je ne comprends pas trop, c'est que vous utilisez des arguments uniquement par rapport à une seule intercommunale. Or, les interrogations que vous vous posez, elles valent pour tout le monde et pour toutes les infrastructures, pour tous les parcs à containers. J'ai déjà inauguré plusieurs parcs en votre présence où, effectivement, il n'y avait pas eu de promesses fermes en tant que telles et pourtant, elles étaient là. Grâce à l'ensemble du décret et l'ensemble du projet, ça a quand même permis de refinancer 65 parcs à containers. Ce n'est pas mal !

**M. Borsus** (MR). – Où avons-nous inauguré un parc ensemble ?

**M. Lutgen**, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Chez votre ami M. Clarinval.

**M. Borsus** (MR). – Je n'en ai pas le souvenir.

**M. Lutgen**, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Vous n'étiez peut-être pas venu mais c'était chez votre ami M. Clarinval il y a un an plus ou moins. Il me semble vous avoir vu à cette inauguration.

**M. Borsus** (MR). – Cela ne vous inquiète pas que l'Office wallon des déchets ait des mois de retard, que les délais prévus dans votre arrêté des 90 jours, etc., que tout cela ne soit pas respecté. Cela ne vous pose-t-il pas de problème ?

**M. Lutgen**, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Si vous ne voulez pas entendre ce que je vous dis, que voulez-vous que je vous réponde ? Cela demande effectivement des vérifications, c'est ce que nous sommes occupés de faire pour le moment. Vous me demandez de vérifier, et quand je vous dis que l'Administration est en train de vérifier, vous me dites : « *comment se fait-il que …* ». Il y a une contradiction et une incohérence dans ce que vous me dites. Soit, vous êtes d'accord qu'il faut pouvoir viser chaque dossier …

**M. Borsus** (MR). – Ce n'est pas possible qu'avec une triple interpellation, des questions dans la presse etc., vous n'ayez pas au moins demandé à l'OWD où vous en êtes et s'il y a, oui ou non, du retard. Dans des dossiers comme ceux-là, ils ont 90 jours pour vous transmettre un rapport. Vous l'avez dans les 90 jours ?

**M. Lutgen**, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Mais je viens de vous donner tous les éléments ! Je vous ai dit que la COPIDEC avait refait l'analyse de l'ensemble des éléments des dossiers.

**M. Borsus** (MR). – Vous m'interrogez sur les acronymes dans toute votre matière et je veux bien jouer avec vous sans problème.

**M. Lutgen**, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Je le sais bien. Vous avez travaillé dans le domaine. Vous le connaissez parfaitement et vous connaissez parfaitement les carences existantes en matière de financement et d'investissement.

**M. Borsus** (MR). – Il y a un problème à l'OWD de retards de traitements.

Nous sommes bien d'accord.

**M. Lutgen**, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Parfaitement.

**Mme la Présidente**. – Je propose qu'on laisse M. le Ministre aller jusqu'au bout des réponses. Monsieur Borsus, vous interviendrez par après. On avance !

**M. Lutgen**, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Monsieur Borsus, je vous ai écouté religieusement. Je pense que c'est la quinzième fois que vous intervenez.

**M. Borsus** (MR). – Si vous ne souhaitez pas que l'on enrichisse ce débat, je n'interviendrai plus.

**M. Lutgen**, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Si vous ne voulez pas comprendre …

La COPIDEC a analysé l'ensemble des éléments. Cela est transmis à mon A dministration. Les éléments sont à l'étude pour l'instant et, effectivement, je recevrai un rapport complet par rapport à chaque ligne d'investissement pour voir l'évolution des investissements de chaque infrastructure.

Entre 2006 et aujourd'hui, il y a eu une certaine évolution, certains projets ont été abandonnés, il existe de nouveaux projets et je ne vais pas limiter les choses dans un sens comme dans l'autre. J'ai le système ouvert et à côté de cela, le coût des matériaux a un peu évolué. Je ne sais pas si vous avez acheté une maison récemment, ce n'est pas le même prix qu'il y a deux ans. Il faut pouvoir donc viser tous ces éléments-là.

Concernant le projet qui vous intéresse, et je comprends que vous vous y intéressiez vu qu'une partie des déchets namurois vont aller vers Intradel, le dossier Intradel concernant l'incinérateur est visé au niveau de l'Administration. Promesse ferme ou promesse simple par rapport à l'octroi de subsides, peu importe.

Non seulement on vérifie mais en plus, il y a une garantie supplémentaire. Pour apaiser toutes vos craintes, on fera des vérifications chaque année, on donnera ou pas en fonction du respect de l'ensemble des obligations des uns et des autres.

Concernant l'audit de l'Administration de l'OWD, il a démontré qu'il y avait notamment un manque de personnel. Différents points forts et points faibles ont été relevés, en l'occurrence, de l'ordre de 15 équivalents temps plein. Certaines conclusions ont abouti à une décision du Gouvernement, à savoir la recommandation et l'entrée en maintien d'un département à part entière chargé de la gestion des déchets et des sols, option qui avait été écartée par le chantier de la modernisation de l'Administration. De même, les besoins personnels ont été analysés pour y répondre. Dans le cadre de la modernisation de l'Administration, le Gouvernement, en date du 24 juillet dernier et sur la base des conclusions de l'audit, a chargé le Ministre de la Fonction publique et moi-même de lui présenter un plan de recrutement permettant de renforcer les effectifs de l'OWD. La proposition détaillée est en cours d'établissement par mon administration. Elle devrait passer sous peu au niveau du Gouvernement pour renforcer les troupes au niveau de l'OWD.

J'ai parlé longuement de l'application du coût-vérité. Je ne suis pas contre une information globale au niveau de la Région wallonne sachant par ailleurs qu'il y aura, de toute façon, une information pour avoir une facture détaillée pour l'ensemble des ménages. Vous retrouverez en effet dans cette facture, le coût de collecte, le coût de traitement, l'ensemble des flux pour chaque facture de Wallonie l'année prochaine. Cela permettra de s'attaquer au vrai problème, Monsieur Wesphael. Sur quoi faut-il se poser des questions ? Sur les différences, par exemple, des coûts de collectes entre une commune et l'autre, la différence des coûts de traitement afin de pouvoir travailler ensemble pour se demander comment baisser ces coûts. Comment est-il possible, par exemple, que dans une commune comme Mouscron, le coût de collecte soit deux fois moins élevé qu'à Tournai ?

Voici des bonnes questions que l'on peut se poser.

Je suis certain, et je n'en doute pas une seule seconde, que l'ensemble des mandataires communaux s'y intéressent chaque jour mais ce n'est pas mal que le citoyen puisse aussi dire qu'il connaît exactement les coûts par rapport au service qui lui est rendu et qu'il puisse comparer ces coûts avec son cousin qui vit à 30 ou à 100 kilomètres et de voir qu'il y a de grosses différences en la matière. Cela relève d'un *benchmarking* pour l'ensemble des citoyens wallons. Cela permet à chacun de pouvoir prendre des dispositions pour diminuer ses coûts de fonctionnement le plus possible tout en tenant compte de la réalité de la performance environnementale.

Cette annexe informative répond à une trame et elle répondra à une trame identique pour l'ensemble de notre territoire. Faut-il en plus, une information complémentaire ? On peut y réfléchir et l'envisager pour expliquer à chacun la réalité du coût vérité et pour montrer que les efforts de la population apportent un plus sur le plan économique.

Pour l'économie sociale, c'est environ 1.000 à 1.500 emplois qui seront créés dans notre Région pour les prochaines années grâce à la reconnaissance des asbl du secteur d'où la possibilité de fixer un taux de TVA réduit.

**Mme la Présidente**. – La parole est à M. Borsus.

**M. Borsus** (MR). – Je remercie M. le Ministre pour sa réponse et je sais qu'il aime cette dynamique de débats.

Je veux vraiment réagir aux propos de M. Meureau.

Si poser des questions concernant un certain nombre de procédures concernant des investissements d'un peu moins de 500 millions d'euros, si à la suite de publications des médias, à la suite de l'ouverture d'enquêtes judiciaires, posées avec toute la prudence et avec les conditionnels d'usage dans l'enceinte du Parlement, si poser ce genre de question paraît nauséabond à des mandataires socialistes, je m'interroge quant au fait que poser la moindre question à des personnes installées dans leurs habitudes ou dans leurs forteresses intercommunales est vraiment dérangeant à ce point.

Si je dois vraiment être qualifié d'être nauséabond pour oser poser des questions sur des procédures réglementaires qui me semblent de nature à susciter pas mal d'éclaircissements, je crains alors encore de déranger à l'avenir un certain nombre de collègues ou d'*establishment* au niveau wallon.

Monsieur le Ministre, vous avez survolé très largement la matière, vous n'avez pas répondu précisément à mes questions et je comprends votre point de vue car vous n'êtes pas à l'aise. L'OWD accuse un net retard dans le traitement des déchets et vous ne pouvez pas dire aujourd'hui si un dossier d'un montant de 170 à 190 millions d'euros, déposé par une usine est susceptible d'être subsidié et à quel pourcentage ?

**Mme la Présidente**. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

**M. Lutgen**, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Oui, ce dossier est susceptible d'être subsidié et cela à hauteur de 30 %. L'Administration vérifie à l'heure actuelle l'ensemble du dossier.

**M. Borsus** (MR). – Vous aviez 90 jours pour le faire. Depuis combien de temps ont-ils le dossier ? Un dossier de 180 millions d'euros ! Vous n'avez pas eu souvent des dossiers de ce type là sous cette législature. Depuis quand ce dossier est-il chez vous, dans votre Administration ?

Votre arrêté prévoit 90 jours pour statuer. Où en êtes-vous par rapport à ce délai ?

**M. Lutgen**, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Ce dossier est à l'Administration.

**M. Borsus** (MR). – Avez-vous une idée de sa date de sortie ?

**M. Lutgen**, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Je peux vous donner le délai quand vous voulez.

**M. Borsus** (MR). – Moi, je ne sais pas. Les délais, c'est vous qui les avez présentés au Gouvernement au mois de décembre.

**M. Lutgen**, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Vous vous attachez à un dossier.

**M. Borsus** (MR). – Du tout.

**M. Lutgen**, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Absolument, vous vous fixez sur un dossier.

**M. Borsus** (MR). – Vous ne savez pas me dire aujourd'hui, à cinquante millions près, à combien vous budgétisez votre plan wallon des déchets ! Aujourd'hui, il y a plus de 100 communes qui sont concernées par l'investissement d'Intradel et qui n'ont même pas à ce jour, une promesse ferme de subsides pour savoir si elles auront 35 %, ou plus, de 180 millions d'euros !

**M. Lutgen**, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Je ne sais pas faire de promesse s'il n'y a pas de budget.

**M. Borsus** (MR). – À quoi les renforts à l'OWD sont-ils destinés ?

**M. Lutgen**, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – En juillet 2003, le Gouvernement a décide d'un plan d'investissement.

**Mme la Présidente**. – Monsieur Borsus, vous aviez la parole, il y a eu de nouveau une sorte de *ping pong* …

**M. Lutgen**, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Vous n'avez pas envie d'entendre.

**M. Borsus** (MR). – Votre arrêté renvoie à un paragraphe d'article qui n'existe pas. C'est assez amusant. Un demi-milliard d'investissement et les promesses fermes de subsides sont accordées en fonction de l'article 12, § 4 de cet arrêté.

Le problème est que cet article 12, § 4 n'existe pas.

Dans le premier dossier qui, par ailleurs, semble faire l'objet d'une enquête concernant certains mouvements occultes, on construit une usine sans promesse ferme de subsides, ce qui n'est pas la procédure normale.

Monsieur le Ministre, vous savez que l'OWD explose les délais. Ils sont submergés et vous proposez un plan de recrutement car il y a un gros problème et il est temps d'y remettre de l'ordre. Il est temps que vous nous remettiez un plan complet de tous les investissements, des délais, des procédures. Comment allez-vous respecter votre propre arrêté ? Je me réjouis de voir comment vous allez respecter vous-même votre propre arrêté.

Je me permets de dire qu'après la soirée entre cousins que vous nous annoncez où ils vont comparer leur taxe poubelles en disant « chouette, on paye la même chose », ce n'est pas cela qu'ils vont se dire mais ils vont se dire que, malheureusement, on paye tous plus cher que l'année antérieure et on paye tous plus cher alors même que ces actions spectaculaires de prévention que vous nous annonciez, on n'en a pas encore vu une seule ni forcément l'impact.

Monsieur le Ministre, maintenant que le dossier du Code forestier est terminé, ne pourriez-vous pas mobiliser votre énergie et l'énergie de votre Administration pour tenter d'améliorer la façon de gérer les déchets en Wallonie ? C'est le seul sens de mon message et dans l'essentiel, vous partagez mon constat.

**Mme la Présidente**. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

**M. Lutgen**, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Premier élément : vous ne m'avez pas laissé m'exprimer, ce que je peux comprendre car vous n'avez pas envie d'entendre ce que j'ai à vous dire. Je vais vous renvoyer à une décision du Gouvernement de juillet 2003 concernant la liste des investissements prévus.

Deuxième élément : en effet, l'OWD a du travail, et plus qu'avant puisque avant, il n'y a plus de moyens budgétaires depuis qu'a été supprimée la taxe sur les déchets ménagers.

Troisième élément : lorsque vous me reprochez de ne pas connaître la hauteur des investissements à 50 millions près, en effet, je ne vais pas inventer des chiffres. Une nouvelle liste a été établie, des projets ont été ajoutés, d'autres retirés. La différence, c'est que les moyens budgétaires sont maintenant réservés, on a les moyens d'investir dans de nouvelles infrastructures.

On a les moyens aujourd'hui. On a des moyens conséquents. Et, précaution supplémentaire, par rapport à tous ces investissements, pour être sûr que cet argent soit bien utilisé, chaque année, il y aura vérification de l'ensemble des éléments avant que l'argent ne soit octroyé. Si cela n'est pas une garantie absolue que vous pouvez avoir, je ne sais pas ce que vous pouvez avoir comme plus forte garantie par rapport aux investissements.

Au niveau du coût vérité, qu'est-ce qui vous empêche, vous, dans votre commune, si vous dites que cela va coûter plus cher pour vos habitants, de diminuer l'impôt local à concurrence des recettes supplémentaires ? On voit une différence sur le terrain, pour les communes les plus récalcitrantes en la matière, que ce soit Wavre, Mont-Saint-Guibert, il s'agissait là d'un cadeau fiscal par excellence. Or, cela coûte de l'argent à la commune et comment allez-vous le chercher autrement que par l'impôt local, en déresponsabilisant les acteurs ?

Si vous payez en fonction du service qui vous est rendu, en fonction des efforts environnementaux, à ce moment-là, effectivement, vous payez le juste prix, le coût-vérité. Si vous faites cela de façon égale pour tous les habitants, ce n'est pas tout à fait la même chose.

**Mme la Présidente**. **–** La parole est à M. Borsus.

**M. Borsus** (MR). – Monsieur le Ministre, je voudrais vous rappeler que d'une part, le traitement des déchets ménagers va coûter plus cher pour le plus grand nombre, surtout pour les communes qui bénéficiaient d'un enfouissement technique.

Dans la gestion de ces dossiers, je demande simplement et je suis sidéré que pour des dossiers aussi importants vous ne puissiez pas me dire quand le dossier a été remis à l'Administration. Au vu de la hauteur de cet investissement, qui approche les huit milliards d'anciens francs belges, les communes ne savent pas à combien s'élèvera l'intervention régionale.

Le sens de mon message est qu'il faut remettre de l'ordre dans un certain nombre de procédures et vous feriez de moi un parlementaire heureux si l'on revenait à une mécanique classique : promesse de principe, promesse ferme et ensuite l'investissement.

**Mme la Présidente**. – La parole est à M. Meureau.

**M. Meureau** (PS). – Je suis un parlementaire heureux et je ne retire aucun qualificatif que j'ai utilisé tout à l'heure. Je dirais simplement que ce n'est pas le fait d'interroger un Ministre que j'ai qualifié de nauséabond, mais bien l'hypocrisie. Et à travers la liaison entre des articles de presse et des actions judiciaires qui sont indépendantes de la gestion d'une intercommunale, là je trouve que cette hypocrisie pue.

Je suis heureux d'avoir entendu de la bouche du Ministre qu'Intradel, contrairement à ce que l'on a essayé de faire croire, n'a pas travaillé avec légèreté.

Donc, le Gouvernement, et la phrase a été relue trois fois, dit que la procédure telle qu'elle a été utilisée est valide. Je constate qu'au travers des questions qui s'adressent aux gestionnaires d'une citadelle, dont l'Administrateur délégué est libéral depuis que je siège dans ce Conseil d'Administration et que toutes les décisions qui ont été prises l'ont été avec le plus large consensus possible, je constate qu'à travers toutes les questions qui sont posées, on essaie de retarder voire de remettre en cause une décision prise par le Ministre Foret le 17 juillet 2003.

Veut-on ou ne veut-on pas trouver une solution à la problématique de la gestion des déchets en Région wallonne ? Ceux qui veulent rester positifs ont répondu oui.

Au niveau de la collaboration entre les deux intercommunales, je constate qu'il s'agit-là de la meilleure gestion par rapport à l'utilisation des deniers publics et à l'utilisation des infrastructures au moment où certains, membres des intercommunales, les critiquent par ailleurs. Il faudrait donc une cohérence dans les discours

M. le Ministre n'est pas opposé à une information globale en Région wallonne. C'est important car ce n'est pas en une semaine que ce coût du traitement des déchets a évolué; pour le citoyen, il reste le même, la seule différence c'est que certains faisaient payer plus que d'autres, que certains rendaient beaucoup de services il y avait une inégalité entre les communes. Le coût total des déchets est le même et c'est certes difficile à faire, mais il faut montrer à tout le monde qu'il est égal. C'est difficile à mettre en œuvre sur le plan local, je suis le premier à le dire, à le défendre, il n'y a pas de bon moment pour le faire, mais l'intérêt général prime ici. Il faut faire comprendre que le coût du traitement des déchets est le même, simplement, on peut tricher par rapport aux citoyens. Si on ne prend que trop peu et qu'on fait éponger le reste par le budget communal, fatalement cela coûte la même chose mais on le cache.

Donc ici, c'est pour cela que je pense que par rapport aux entités de bonne volonté, qui sont certaines communes mais pas toutes, qui sont les intercommunales, par toutes non plus peut-être, que la Région wallonne, de manière globale, doit le faire en tout cas.

Je remercie le Ministre pour l'ensemble des réponses données et je rappelle que la gestion d'Intradel n'est liée en rien aux autres éléments.

**Mme la Présidente**. – La parole est à M. Wesphael.

**M. Wesphael** (Écolo). – J'ai dit l'essentiel. On pouvait faire nettement mieux en ce qui concerne l'application du coût-vérité dès l'instant où, par exemple, on équilibrait la partie forfaitaire avec la partie pollueur-payeur.

Aujourd'hui, le coût forfaitaire représente une partie très importante du coût des collectes et il faudra expliquer aux gens l'augmentation sensible de la facture et surtout aux revenus les plus bas, il faudra expliquer comment faire pour payer la note, qui sera bientôt de plus de 200 euros à Liège notamment.

J'ai toujours cru que du côté du parti socialiste, l'écologie devait avoir une dimension sociale. Où sont les mesures sociales pour compenser cet accroissement de coût ? Je ne les vois pas.

M. le Ministre, vous connaissez aussi bien le dossier des déchets que celui du nucléaire et vous ne réagissez que par slogans. Je ne peux pas m'empêcher de penser que face par exemple au budget d'Intradel, et ici je ne pointe pas le Conseil d'Administration qui a respecté les procédures dans l'attribution du cahier des charges, et rappelons que le Conseil d'Administration a accordé un soutien total à son Directeur général.

Néanmoins, je prends simplement note d'une chose, le budget de l'incinérateur est passé de 170 à 200 millions d'euros et le parquet, par Mme Reynders, dit avoir identifié en cours de route trois fois 2,5 millions d'euros de pot-de-vin. Où sont-ils atterris et pourquoi ? Personne n'a pu y répondre aujourd'hui, l'enquête est en cours. Il faut bien à un moment donné que cet argent vienne de quelque part.

**Mme. la Présidente**. – La parole est à M. Lutgen.

**M. Lutgen**, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Ce que vous dites là est très grave.

**M. Wesphael** (Écolo). – C'est ce que la presse relate, le parquet de Liège l'a dit. Il a indiqué une première fois un million et demi de pots-de-vins détournés et la deuxième fois ils sont revenus en disant qu'il y avait plus que cela. Il y a trois enveloppes. La question est de savoir sur quel compte cela a abouti et qui a servi d'intermédiaire, quelle société de consultance. C'est dans la presse au vu et au su de tout le monde, et seule l'enquête nous dira si cela aboutira ou pas.

Néanmoins, l'identification d'un certain nombre de mouvements anormaux a été révélée au grand jour. C'est indiscutable.

D'ailleurs, le Conseil d'Administration d'Intradel, dont le Directeur a été pointé du doigt injustement, a rappelé que la procédure d'attribution du marché pour l'incinérateur a été scrupuleusement respectée au niveau des cotations notamment et a rappelé par ailleurs son soutien à la procédure qui avait été mise en place au niveau d'Intradel. Je ne fais que relater ce que le parquet liégeois a dit dans la presse à plusieurs reprises en disant que l'enquête se poursuivait.

Soyons prudents à cet égard et c'est la raison pour laquelle je ne peux pas comprendre aujourd'hui que nous n'ayez pas une maîtrise complète des chiffres d'investissement unité de production par unité. M. Meureau et moi-même pouvons vous donner ce chiffre précis à l'euro près pour l'incinérateur d'Intradel. Pourquoi ne nous le donnez-vous pas ?

**M. Lutgen**, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Quel est ce chiffre précis ? Donnez le moi !

**M. Wesphael** (Écolo). – Deux cents millions d'euros Vous l'ignorez ? Confirmez-vous ces chiffres ?

**M. Lutgen**, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Je vous ai dit que je ne le connaissais pas. Vous bien ! Donnez-le alors !

**M. Wesphael** (Écolo). – Je me réfère aux chiffres donnés par le Conseil d'Administration.

**M. Lutgen**, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Êtes-vous au CA ?

**M. Wesphael** (Écolo). – Pas du tout, je ne suis nulle part. Ce sont les chiffres annoncés par l'intercommunale elle-même. Vous, vous ne savez pas donner les chiffres précis ni le montant de l'incinérateur. M. Meureau, pouvez-vous m'aider à donner ce chiffre ?

**Mme la Présidente**. – La parole est à M. Meureau.

**M. Meureau** (PS). – Madame la Présidente, je voudrais revenir sur l'amalgame entre les articles de presse, les déclarations d'hommes et de femmes de loi, lorsque j'entends sortir des chiffres de nulle part et complètement indépendants des comptes vérifiés par Intrabel.

**Mme la Présidente**. – La parole est à M. Wesphael.

**M. Wesphael** (Écolo). – J'ai pris par trois fois toutes les précautions oratoires, en signalant que le Conseil d'Administration a été très rigoureux dans le choix du marché et dans la délibération des cotations et a accordé sa confiance totale en son Directeur général.

**M. Lutgen**, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Comme le dossier est à l'instruction pour l'instant, au lieu d'inventer des chiffres et en fonction des éléments, je vous donnerai les chiffres précis le jour où je les aurai. J'ai donc la modestie de dire que je ne connais pas le chiffre puisque l'Administration étudie actuellement le dossier.

**M. Wesphael** (Écolo). – Vous avez fait la démonstration aujourd'hui que vous n'avez pas la maîtrise budgétaire de la gestion des déchets, à l'instar du dossier nucléaire.

**Mme la Présidente**. – Merci à chacun de s'être bien investi dans ce dossier, il est vrai que c'est un débat qui ne sera certainement pas clôturé aujourd'hui et nous y reviendrons certainement.

## FAIT PERSONNEL

**M. Borsus** (MR). – Madame la Présidente, à titre personnel et en application du règlement, je voudrais signaler que je n'ai jamais entendu un parlementaire s'exprimer comme cela. Utiliser les termes « nauséabond » ou « une hypocrisie qui pue », ne l'a été qu'à l'attention de l'extrême droite et je trouve ça indigne d'un débat parlementaire. Puisque mes questions sont à ce point dérangeantes, Monsieur le Ministre, je vais commencer à poser un certain nombre de questions, écrites, régulières, concernant les délais, le non-respect de l'arrêté, je vais être encore plus attentif à tous les éléments à venir dans ce dossier.

**M. Meureau** (PS). – Je ne retire aucun adjectif que j'ai dit et je maintiens mes termes utilisés, vu le contexte de l'orientation de ces questions à deux reprises sur le même mois.

**Mme la Présidente**. – Ceci clôture nos débats sur la gestion des déchets et je suspends la séance.

*– La séance est suspendue à 16 heures 20 minutes.*

*– La séance est reprise à 16 heures 30 minutes.*

*M. Meureau, Président, reprend place au fauteuil présidentiel.*

## INTERPELLATIONS
*(Suite)*

## INTERPELLATION DE M. WESPHAEL À M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME, SUR « L'EXISTENCE D'UNE POLLUTION AU PCB SUR LE SITE DES TUILERIES D'HENNUYÈRES À BRAINE-LE-COMTE »

**M. le Président**. – L'ordre du jour appelle l'interpellation de M. Wesphael à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur « l'existence d'une pollution au PCB sur le site des Tuileries d'Hennuyères à Braine-le-Comte ».

La parole est à M. Wesphael pour développer son interpellation.

**M. Wesphael** (Écolo). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers Collègues, c'est en 1997 que l'éco-conseiller de la ville de Braine-le-Comte informa le Collège des Bourgmestre et Échevins que le zoning industriel installé sur le site des anciennes tuileries rejetait des eaux non préalablement traitées dans un ruisseau qui longe les exploitations agricoles et alimente les étangs voisins de Cœurcq, situés à Tubize.

Dans son rapport, l'éco-conseiller préconisait de faire procéder aux prélèvements et analyses nécessaires par la Division de la police de l'environnement, ainsi que d'informer le Ministre régional compétent et l'Inspection générale des eaux afin d'obliger le propriétaire du zoning et les entreprises connues sur ce site à prendre les mesures nécessaires pour que les eaux usées soient

traitées avant leur rejet conformément à la législation en vigueur.

Parallèlement un comité pointe du doigt depuis plus de dix ans les nombreuses nuisances commises par quelques occupants du site et en particulier le centre du tri des déchets exploités par le propriétaire lui-même. Des mesures préventives et coercitives auraient pu éviter la catastrophe que nous connaissons aujourd'hui. La tolérance des pouvoirs publics à l'égard de ce zoning privé a été remarquable.

En avril 2007, l'AFSCA découvre un taux important de polychlorobiphényls dans le lait d'une exploitation bovine dont les pâturages jouxtent le site des Tuileries d'Hennuyères et sont directement arrosés par ces rejets. L'exploitation agricole a dû stopper ses activités de commercialisation de lait et de viande. Cet été, un cheptel de près de 200 têtes a été euthanasié. Quelques kilomètres en aval, aux étangs du Cœurcq, lieu de pêche et de promenades, la sentence est tombée aussi : le poisson, vu son degré de toxicité est à présent impropre à la consommation. La solution a été la destruction totale du poisson existant et le curage complet des bassins et réintroduction de nouvelles espèces.

Ce fut donc une note salée pour les victimes de cette pollution.

Les carottages effectués par la DPE et la SPAQuE ont montré qu'une surface importante des sols et du réseau hydraulique était profondément polluée.

L'enquête sur l'origine de la pollution semble avoir établi qu'en mars 2006, trois transformateurs de trois tonnes et un de quatre tonnes furent vidés sur le site des tuileries. Les transformateurs quittèrent le site après avoir été revendu à un acheteur russe en avril 2006.

En octobre 2007, M. le Ministre a répondu à une question orale sur le sujet.

En novembre 2007, le comité des anciennes tuileries a écrit à M. le Ministre. À la lecture de ce courrier, il me semble que la liste des manquements est longue dans le chef du propriétaire du zoning et des entreprises y installées : absence de permis d'exploitation, absence d'inscription auprès de la commune, non-respect des autorisations et des restrictions, etc.

M. le Ministre a accusé réception mais n'a pas répondu sur le fond.

La pollution sur le site lui-même est de 146 fois la norme selon les premières analyses de la DPE, la norme atteint même par moment 306 fois la norme industrielle autorisée après une excavation effectuée par le propriétaire sous le contrôle de la DPE et une pollution extérieure atteint même 364 fois la norme agricole dans les échantillons prélevés par la SPAQuE dans les prairies environnantes.

En décembre 2007, M. le Ministre a répondu à une nouvelle question orale sur le sujet. Il a notamment souligné que le propriétaire avait été enjoint de déposer une étude de caractérisation et un plan d'assainissement auprès de l'Office wallon des déchets.

Dix mois plus tard, l'impression qui domine est que rien n'a vraiment bougé sur le terrain. Les plans présentés par le propriétaire ont été jugés insuffisants et il a été verbalisé et un nouveau délai lui a été accordé. Outre faire l'état de la question et de l'évolution du dossier aujourd'hui, M. le Ministre ne considère-t-il pas que le dossier s'enlise dans la procédure ? Qu'en est-il du plan de réhabilitation demandé au propriétaire ? Quand les travaux d'assainissement tant attendus par les habitants, les exploitants agricoles et les pêcheurs en aval du site et qui restent dépendants de la pollution du zoning, débuteront-ils ?

Pourra-t-on enfin affirmer que tout est réellement mis en œuvre pour que cessent les pollutions récurrentes provenant du zoning des Tuileries ?

Devant la mauvaise volonté manifeste de certaines parties à la cause, M. le Ministre ne pense-t-il pas qu'une initiative ministérielle s'impose ? Qu'il est temps de passer à la vitesse supérieure et de confier à la SPAQuE la mission de dépolluer l'entièreté du site, à charge bien évidemment des pollueurs ?

**M. le Président**. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

**M. Lutgen**, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Je pense qu'il est nécessaire de résumer la situation globale et de bien distinguer deux volets à ce dossier, d'une part la source de la pollution et la situation au niveau de la source sur le site des Tuileries. En ce qui concerne le volet infractionnel, le dossier est toujours à l'instruction au Parquet de Mons et reste donc couvert par le secret de l'instruction.

Concernant le point d'origine de la pollution, celui-ci a été partiellement assaini pour pallier à l'urgence. Pour rappel, le propriétaire a été mis en demeure de prendre en urgence les mesures suivantes, notamment, stopper l'écoulement d'eaux pluviales dans la chambre de visite contaminée, excaver les terres contaminées dans et autour de la chambre de visite, prélever les terres sur les parois et sur le fond de l'excavation pour vérifier l'absence de PCB après excavation et nettoyer les collecteurs alimentant le ruisseau.

Après expertise, le propriétaire du site a été enjoint par mon Administration de remettre un plan d'assainissement complémentaire qu'il devra exécuter. Une étude de caractérisation du site au niveau du lieu de déversement des PCB a démarré le 28 novembre 2007. Après réception du dossier, celui-ci est apparu incomplet au département des sols et des déchets. Un délai de trois mois supplémentaires a donc été accordé à l'intéressé afin de fournir les informations complémentaires. Sans réponse du responsable, on a procédé à des auditions début juillet et le procès-verbal a été transmis au Parquet.

Le bureau d'études engagé par le propriétaire du site a envoyé l'étude de caractérisation notifié à la police de l'environnement en date du 18 juillet 2008 et cette même étude a été réceptionnée par le département des sols et des déchets le 23 juillet de cette année.

Une fois celle-ci acceptée, le propriétaire sera chargé d'introduire un plan de réhabilitation du site à ses frais. La SPAQuE n'interviendra donc pas à ce niveau dans un premier temps dès lors que les responsables potentiels sont identifiés, la Justice doit encore déterminer qui est le pollueur, et donc *de facto* le payeur.

L'élaboration, l'approbation et la réalisation du plan de réhabilitation font l'objet d'une procédure réglementaire et d'une règle stricte sous l'autorité de l'Administration.

Complémentairement depuis le 1er janvier 2008, quatre enquêtes ont été menées sur le site par la DPC. Toutes les infractions relevées ont fait l'objet d'avertissement et de mise en demeure de régulariser les infractions constatées, le Bourgmestre de Braine-le-Comte et le Procureur du Roi du Parquet de Mons ont été informés de l'ensemble de la situation.

En outre, la SPAQuE agit au travers d'un réseau de surveillance.

En ce qui concerne la situation en aval, à ma demande, la SPAQuE a réalisé une étude de la situation au niveau de la prairie de l'agriculteur, de la partie du cours d'eau qui la traverse et des étangs du Cœurcq et il appert qu'une pollution PCB est bien présente au niveau du cours d'eau en aval du site. La situation environnementale est donc préoccupante. Des concentrations significatives en huile minérale ont également été constatées à proximité du rejet du zoning des Tuileries. Les résultats pour le reste de la prairie sont plutôt rassurants.

La SPAQuE, dans son rapport, met en évidence que l'utilisation de l'eau pour l'abreuvement du bétail, de l'irrigation et de tout autre usage domestique doit être proscrit.

De même, elle préconise un curage de la mare du tronçon contaminé des étangs de Cœurcq mais il convient évidemment d'abord d'assainir la situation en amont.

Dans l'attente de l'assainissement du site, la mise en place d'une installation d'épuration des rejets à la sortie du zoning des Tuileries est actuellement envisagée par la DPE et la SPAQuE et le coût devra être mis en charge du propriétaire du site.

Concernant le danger que la pollution représente pour la santé des riverains, la SPAQuE est chargée de transmettre les résultats aux Ministres Fonck et Magnette, la santé relevant de leur compétence, ainsi qu'aux Ministres Donfut et Onkelinx.

Je signale enfin que la direction générale opérationnelle agriculture, ressources naturelles et environnement m'indiquait que les montants relatifs à l'indemnisation de la famille préjudiciée ont été ordonnancés.

Comme vous le voyez, les actions sont poursuivies avec la plus grande fermeté et j'espère que les pollueurs seront rapidement poursuivis et condamnés.

**M. le Président**. – La parole est à M. Wesphael.

**M. Wesphael** (Écolo). – Je pense que les procédures sont en chantier mais elles le sont depuis un long moment et j'ai vraiment l'impression qu'il y a une mauvaise volonté de la part des parties responsables de mettre en exécution ce qui leur est véritablement demandé.

J'aurais préféré, dans ces conditions, une initiative ministérielle forte, une injonction à la SPAQuE pour intervenir directement pour assainir ce site parce que je crains fort que cela traîne encore longtemps et j'en suis inquiet.

Vous ne m'avez d'ailleurs pas donné de délai de mise en œuvre de ces différentes procédures et donc je reste évidemment inquiet parce que la nature de la pollution n'est pas légère, elle est significative et je pense même qu'il aurait été souhaitable d'avoir une étude de santé pour voir quel était l'impact réel de cette pollution sur la population dès l'instant où le Gouvernement wallon vient de lancer l'idée de la création d'un Observatoire de la Santé en Région wallonne.

Je m'informerai également de ce dossier auprès de Mme Fonck pour qu'elle puisse s'occuper également de ce dossier et prendre un certain nombre de mesures.

## INTERPELLATION DE Mme DETHIER-NEUMANN À M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME, SUR « LA RÉFORME DU CRA-W (CENTRE WALLON DE RECHERCHES AGRONOMIQUES) ET DU CRNFB (CENTRE DE RECHERCHE DE LA NATURE, DES FORÊTS ET DU BOIS) »

**M. le Président**. – L'ordre du jour appelle l'interpellation de Mme Dethier-Neumann à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur « la réforme du CRA-W (Centre wallon de recherches agronomiques) et du CRNFB (Centre de Recherche de la Nature, des Forêts et du Bois) ».

La parole est à Mme Dethier-Neumann pour développer son interpellation.

**Mme Dethier-Neumann** (Écolo). – Mieux que quiconque, vous savez que des institutions comme le CRA-W et l'ex-CRNFB, désormais DEMNA, constituent des outils d'une importance cruciale et stratégique pour la Wallonie, si cette dernière souhaite être à-même de relever les défis majeurs du XXIe siècle, dans un marché qui se globalise et se complexifie : défi énergétique et climatique, protection de la biodiversité, changements de pratiques agricoles, luttes préventives contre les maladies, développement de l'alimentation durable, souveraineté alimentaire, lutte contre l'érosion des sols, …

À plusieurs reprises au cours des derniers mois, je vous ai interpellé sur l'avenir de nos institutions de recherche, notamment sur le CRA-W et l'ex-CRNFB. À chaque fois, vous vous êtes voulu rassurant, annon-

çant une réforme mais force est de constater que les réformes en cours continuent d'inquiéter notamment les chercheurs mais aussi de nombreux observateurs.

De nombreux témoignages allant dans ce sens me sont revenus, d'où ma présence ici et l'atmosphère au sein des membres du personnel de l'ex-CRNFB notamment est particulièrement lourde et difficile à vivre pour le moment.

En mai déjà, je vous avais interrogé sur la méthode qui était appliquée pour envisager les changements structurels envisagés pour ces différents organismes.

Je vous suggérais alors une méthode par étapes, visant à opérationnaliser les réformes constructives dans un esprit de concertation et de respect des compétences de chacun. Cette méthode impliquait notamment la réalisation d'un cadastre de nos institutions de recherches, la mise en réseau et le partage des compétences qui sera à établir entre les institutions existantes sans les mettre en concurrence mais plutôt en les poussant à collaborer sur les matières plus stratégiques et une réorganisation rationnelle planifiée opérée dans un souci de concertation et d'efficacité pour rencontrer domaine par domaine les objectifs fixés par le Gouvernement. À nouveau, M. le Ministre, les informations qui me reviennent semblent quelque peu remettre en cause votre méthode en ce qu'elle n'intègre peut-être pas suffisamment le *modus operandi* de concertation et de dialogue décrits plus haut.

Je ne peux qu'à nouveau vous rapporter la crainte de nombreux chercheurs de se voir être confrontés à un nouveau cadre de travail inadapté davantage dicté par une nécessaire répartition de « prés carrés » que par une approche visionnaire des enjeux de la recherche wallonne dans ce XXI$^{e}$ siècle.

Interrogé par mes soins au printemps dernier sur les synergies possibles et à mettre en place entre le CRA-W et le CRNFB, vous m'aviez répondu, je cite « *cependant cette volonté de transférer des missions de la DGRANE vers le CRA-W devra tenir compte du processus de modernisation de l'Administration wallonne actuellement en cours en particulier au niveau de la DG03* ».

Là encore, vous vous étiez montré rassurant quant à la préparation des réformes à mener.

Quels échanges avez-vous eu avec les chercheurs du CRA-W et de l'ex-CRNFB depuis ma dernière interpellation ? Vous m'aviez alors déclaré en évoquant les deux organismes : *« Il y a eu séparation de fait. Nous tenterons le remariage.* ».

Pouvez-vous nous dire comment sont, selon vous, vécues les noces par les principaux intéressés, à savoir le personnel de ces organismes ? Y a–t-il consensus en leur sein ? Quelle est la logique de la fusion ?

Pouvez-vous aujourd'hui nous faire un état des lieux clair de l'état d'avancement des réformes structurelles ? Le nouvel organigramme est-il définitivement bouclé ?

Envisagez-vous encore un round de concertation avec les chercheurs, ce qui pourrait sembler judicieux ?

Quel est votre agenda pour les prochaines semaines en la matière ?

Par ailleurs, il me revient que de plus en plus, des rumeurs circulent au sein de l'ex-CRNFB laissant à penser qu'il est risqué d'opter pour une fusion, totale ou partielle, avec le CRA-W, avec perte potentielle du statut de fonctionnaire pour certains agents, de financement pour l'entretien des bâtiments, de délocalisation de certains agents de l'ex-CRNFB vers des bâtiments du CRA-W.

Avez-vous eu vent de ces rumeurs internes ? Qu'en est-il ? Une communication de clarification à destination du personnel quant à leur avenir va-t-elle être réalisée ? Allez-vous mettre en place des mesures dans ce sens ?

Dans l'hypothèse où l'ensemble du personnel de l'ex-CNRFB n'est pas transféré au CRA-W, ne conviendrait-il pas de faire le point avec les membres du personnel ?

J'aimerais également connaître votre opinion sur la question spécifique du statut scientifique dont de nombreux chercheurs de l'ex-CRNFB aimeraient pouvoir bénéficier pour continuer à assurer leur mission d'expertise.

Dès lors que la future carrière scientifique n'implique pas de différence barémique dans le même service, il ne semble pas y avoir de raisons de ne pas maintenir ce statut. Le personnel de telles institutions n'est en effet pas interchangeable au vu des compétences d'expertise dont ils doivent disposer et il est également important de leur assurer la nécessaire indépendance qui sied à ce travail scientifique.

Êtes-vous favorable à ce statut pour le personnel du DEMNA, qui assure des missions de recherches et d'expertises pour la DGARNE ?

Enfin, Monsieur le Ministre, face à cette longue liste de questions, d'inquiétudes et d'incompréhensions émanant de nos propres chercheurs, pouvez-vous me dire quelles mesures vous avez prises ou êtes en train de prendre pour restaurer un climat serein au sein de nos centres de recherche ?

**M. le Président**. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

**M. Lutgen**, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Merci à vous de suivre avec beaucoup d'acuité l'évolution de ce dossier.

Comme vous vous en souvenez vraisemblablement, le Parlement wallon a adopté, en date du 16 juillet dernier, un décret modifiant le décret du 3 juillet 2004 créant le Centre wallon de recherches agronomiques. Cette modification n'avait d'autre but que de donner une base décrétale à l'élargissement des missions du CRA-W à la recherche en matière sylvicole, piscicole et horticole.

Il s'agit là de la traduction, dans un premier temps, de l'option que j'ai proposée au Gouvernement de rassembler, au sein d'une institution unique, les différentes composantes de la recherche agronomique au sens large,

ce qui est une bonne chose au travers de cette réorganisation.

Cette modification décrétale a ensuite permis au Gouvernement de prévoir, dans l'arrêté fixant le nouveau cadre du CRA-W, une unité de recherche dont les missions relèveront spécifiquement des domaines du bois, de la chasse et de la pêche.

Cette unité de recherche a notamment pour vocation d'intégrer une partie des missions du Centre de Recherche sur la Nature, le Bois et la Forêt, celles qui lui reviennent. C'est en effet une erreur de l'histoire que d'avoir séparé, en son temps, la recherche agricole, restée entre les mains de l'autorité fédérale et la recherche sylvicole et piscicole, confiée aux autorités régionales.

Depuis cette séparation, le CRNFB a progressivement vu glisser ses activités de recherche scientifique vers des activités de soutien aux missions administratives telles que la coordination d'études, les relevés d'informations techniques, ... De la sorte, de nombreux chercheurs scientifiques constituant le CRNFB n'ont pas été remplacés et les missions qui leur étaient initialement confiées ont perdu en spécialité.

Le constat de cette mécanique asphyxiante, conjugué au processus de réorganisation du CRA-W, m'a donné une belle occasion de rendre à la recherche scientifique en matière sylvicole et piscicole la place qui lui revient.

Réunir les activités de recherche en une structure unique, bénéficiant d'un pilotage unique et de fonctions de supports identiques, présentera en outre de nombreux avantages en termes de gestion, d'image et d'efficacité.

L'intégration au CRA-W d'une partie des missions du CRNFB est donc bien à comprendre comme une opportunité, pour la recherche scientifique liée au bois et à la forêt, de rebondir et de retrouver sa nature première.

Reste à savoir ce qui doit être compris dans les termes « une partie des missions du CRNFB ». Pour ce faire, j'ai demandé à mon Administration de me présenter un inventaire des missions actuelles du CRNFB, en spécifiant lesquelles pourraient se voir transférées au CRA-W vu leur caractère purement scientifique, et lesquelles gagneraient, de par leur caractère plus généraliste et administratif, à rester bien implantées au sein de la DG03.

La frontière entre ces deux types d'activités n'est pas tracée de manière claire et sera forcément sujette à diverses interprétations. Étant actuellement non définie, elle peut laisser, comme vous le mentionnez, place à des inquiétudes et des rumeurs. Je peux cependant vous rassurer, et surtout rassurer les personnes concernées, que cette décision ne sera pas prise à l'aveugle. Les différents acteurs sont concertés. J'ai par exemple reçu dernièrement en mon Cabinet les représentants de l'Association des Ingénieurs des Eaux et Forêts, particulièrement concernés par la question.

Il est à ce stade trop tôt pour s'inquiéter du sort des agents du CRNFB, même si je m'en inquiète chaque jour, l'arrêté fixant le cadre du CRA-W ne spécifie pas le nombre d'emplois à transférer de l'un à l'autre.

II est vrai que la note au Gouvernement accompagnant cette décision évoque le nombre de onze emplois, mais il ne s'agit pas d'un chiffre immuable. Il est basé sur une estimation partant de l'affectation purement scientifique existant à ce jour au CRNFB. II ne signifie pas qu'il n'y aura pas plus ou moins d'agents transférés, ni qu'à terme, la recherche scientifique en matière sylvicole et piscicole se limite exclusivement aux missions réalisées par ces quelques agents.

Intégrée au CRA-W, la recherche en matière forestière est appelée à se développer et à s'ouvrir sur de nouveaux défis et projets.

Par ailleurs, le volet du CRNFB non transféré au CRA-W viendra idéalement en appui aux services de la DG03. Dans la continuité de ce qui se fait dans la pratique aujourd'hui, le Département de l'Étude du Milieu naturel et agricole exercera ses missions d'expertise dans les domaines de la conservation de la nature et de sa biodiversité, de la faune et de l'équilibre des systèmes forestiers, notamment les activités liées à la récolte d'informations au bénéfice de Natura 2000.

Vous allez encore dire que je suis, mais je peux l'être puisque tout cela se fera évidemment en fonction de tout ce que je viens de vous donner comme éléments.

**M. le Président**. – La parole est à Mme Dethier-Neumann.

**Mme Dethier-Neumann** (Écolo). – Ne prenez pas mal le fait que j'ai dit que vous étiez rassurant.

Je ne remets pas cela en question. Le fait est qu'actuellement s'opère un jeu de balle entre mes questions et vos réponses. Je trouve que le travail avance bien. Le terme « rassurant » n'était pas péjoratif, mais il est un fait que de nouvelles questions se posent toujours.

Je note un petit bémol dans la triangulation qui s'opère entre le Ministre, les Cabinets et les Parlementaires.

Vous pourriez vous organiser pour que toutes les inquiétudes arrivent directement chez vous. Le dialogue pourrait se faire en face à face entre vous et les personnes concernées. Cela permettrait, un, d'aller plus vite, deux, de ne pas avoir une perte d'informations et troisièmement, de ne pas créer d'inquiétudes inutiles.

Quant à l'avenir de tout le secteur scientifique, je vous avais demandé un cadastre. Je souhaiterais connaître, un jour, le cadastre complet. Restera alors cette définition du terme « scientifique ». J'imagine que vous me confirmerez que les personnes transférées au CRA-W seront des scientifiques, cela doit encore être éclairci.

Je vous remercie pour une partie de votre réponse.

**M. le Président**. – Ceci clôture nos travaux. La séance est levée.

*– La séance est levée à 16 heures 57 minutes.*

## ABRÉVIATIONS COURANTES

| | |
|---|---|
| AFCN | Agence fédérale de Contrôle nucléaire |
| AFSCA | Agence fédérale pour la Sécurité de la Chaîne alimentaire |
| AIDA | Aide à l'Investissement pour le Développement de l'Agriculture |
| APAQ-W | Agence wallonne pour la promotion d'une agriculture de qualité |
| BEP | Association intercommunale du bureau économique de la province de Namur |
| CE | Communauté européenne |
| CIE | Commission internationale de l'Éclairage |
| COPIDEC | Conférence permanente des intercommunales wallonnes de traitement des déchets |
| CRA-W | Centre wallon de recherches agronomiques |
| CRNFB | Centre de Recherches de la Nature, des Forêts et du Bois |
| CWATUP | Code wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine |
| CWEDD | Conseil wallon de l'Environnement pour le Développement durable |
| DNF | Division Nature & Forêts |
| DPC | Département des polices et contrôle |
| DPE | Division de la Police de l'Environnement |
| ETP | Équivalent temps plein |
| FIA | Fonds d'Investissement agricole |
| GSM | Système global pour Communications mobiles |
| IEW | Inter-Environnement Wallonie |
| Intradel | Association intercommunale de traitement des déchets de la région liégeoise |
| IPALLE | Intercommunale de propreté publique des régions de Péruwelz, Ath, Leuze, Lessines et Enghien |
| ISSeP | Institut scientifique de Service public |
| LIFE | Instrument financier pour l'Environnement |
| MET | Ministère wallon de l'Équipement et des Transports |
| OGM | Organisme génétiquement modifié |
| OWD | Office wallon des Déchets |
| PCB | Polychlorobiphényle |
| RAVeL | Réseau autonome des voies lentes |
| SAMI | Service d'analyse des milieux intérieurs |
| SNCB | Société nationale des Chemins de Fer belges |
| SPAQuE | Société publique d'Aide à la Qualité de l'Environnement |
| SPF | Service public fédéral |
| TEC | Société de Transport en commun |
| TGV | Technologie du cycle combiné gaz-vapeur |
| TVA | Taxe sur la Valeur ajoutée |
| UAB | Unité anti-Braconnage |
| UCM | Union des Classes moyennes |
| UVCW | Union des Villes et Communes de Wallonie |